

Budget Primitif 2007

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après la séance du 18 janvier dernier consacrée aux orientations budgétaires et à l'actualisation du PPI, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2007. Je vous propose donc d'examiner les grandes lignes des politiques municipales que nous mènerons cette année, les moyens que nous y consacrerons et le cadre budgétaire et financier de notre action.

En préalable et avant d'aborder les priorités politiques et les données chiffrées, il faut préciser que cette année, les changements de périmètres (résultant de mutualisations avec la CAGB au 1^{er} janvier 2007) n'ont que des incidences budgétaires marginales. Par ailleurs, contrairement à l'exercice budgétaire précédent, aucune modification majeure de la M14 n'est intervenue nécessitant un retraitement des comptes. Aussi (et pour la première fois depuis plusieurs années) les comparaisons d'un exercice à l'autre ne nécessitent pas particulièrement de précautions méthodologiques.

Hors ces aspects techniques, mettons l'accent sur les grandes lignes de ce budget 2007.

Le budget 2007 est la conjonction de deux mouvements :

- * **la poursuite des efforts entrepris depuis 2002 et l'inscription de notre action dans la durée, pour la réalisation d'un projet municipal clairement exprimé,**
- * **une volonté nouvelle qui nous incite, en nous projetant dans l'avenir, à faire plus et mieux pour construire la ville et imaginer d'autres réponses à apporter aux habitants.**

Pour résumer, le budget 2007 est la rencontre entre la cohérence et l'ambition, pour le dernier exercice budgétaire complet de ce mandat et pour la première année de mise en œuvre du projet de ville.

Avec cette double lecture :

- * **nous mettrons l'accent en 2007 sur l'investissement et nous réaliserons un effort supplémentaire de près de 2 M€,** essentiellement orienté vers les investissements de proximité
- * **nous réaffirmerons notre soutien à la mise en œuvre au quotidien d'un service public de qualité, en y affectant les moyens nécessaires, en développant de nouvelles politiques dans les quartiers,** avec par exemple la mise en place des correspondants de nuit,
- * **nous continuerons à travailler au développement et à l'attractivité de la ville,** en regardant au-delà des préoccupations immédiates, en écoutant les habitants et en renforçant les liens avec les partenaires institutionnels de la Ville (par la mise en œuvre de Besançon 2020, de l'inscription de la Ville dans les nouvelles contractualisations des programmes opérationnels et du CPER, le développement des mutualisations avec la CAGB),
- * **nous confirmerons nos choix de gestion budgétaires et financiers,** clairement affichés dès 2002, s'agissant notamment de la maîtrise des charges de fonctionnement, **en nous donnant les moyens en 2007 de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe communale.**

Le budget 2007 n'est donc pas pour nous un budget écrit d'avance ou à l'inverse un budget d'affichage. C'est un budget sérieux, attentif aux attentes et mesuré dans la prise en compte de nos contraintes. Cohérence et ambition ont un point commun : **la conviction forte que nous avons de changer la ville.**

En opérations nouvelles et en mouvements réels, hors reports et reprise des résultats, le budget général 2007 s'établit à 216,9 M€, en augmentation volontaire de + 2,3 %. La progression du budget principal est plus nette encore, après deux années de quasi stabilisation. Il représente 189,6 M€ en hausse de 3,6 %.

Le rapport de présentation présente successivement :

- I - l'ambition du budget 2007
- II - la construction du budget
- III - les chiffres du budget général
- IV - le budget principal
- V - les budgets annexes.

I - L'ambition du budget 2007 : 4 priorités

Les deux documents cadres que le Conseil Municipal a approuvés en 2006, le projet Besançon 2020 et le contrat de projets État-Région 2007-2013 ont ceci en commun de **mettre l'accent sur le rôle clé du développement durable**.



Pour la Ville, la priorité au développement durable est à **réaffirmer d'emblée**. C'est une question transversale que doivent illustrer tour à tour nos réflexions, nos choix d'investissement et de gestion et l'aspect exemplaire qui doit être celui des collectivités publiques. Dans le document PPI approuvé en 2002 il était écrit : «Besançon (...) sera exemplaire dans son engagement en faveur du développement durable.

Cela signifie un souci de tous les instants, dans tous les projets. Cette ambition se traduira par des projets emblématiques, mais elle donne surtout le signal d'un changement de culture, d'une prise en compte exigeante, le plus en amont possible, de l'ensemble des conséquences de nos choix, dans leur dimension économique, sociale, environnementale et participative». Les forums organisés à l'occasion des débats autour de l'élaboration du projet Besançon 2020 ont montré que ces préoccupations étaient aujourd'hui largement partagées. Le budget 2007 se veut donc un budget inscrit tout entier sous le signe du développement durable.

L'ensemble de cette stratégie est décliné dans l'Agenda 21 qui a été approuvé par le Conseil Municipal en 2006. Cette année représente donc le premier exercice de mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, dont une large part en matière de construction, de mise en valeur environnementale, d'action sociale et solidaire, de démocratie participative a été anticipée.

L'accent sera mis plus particulièrement en 2007 sur les questions de maîtrise énergétique. En 2006, les services municipaux ont été réorganisés, la Ville a entrepris un diagnostic de ses actions, l'élaboration d'un programme pluriannuel et son inscription dans une démarche de certification européenne (label EEA). Les moyens consacrés à cette politique en 2007 seront sensiblement accrus puisque la tranche annuelle énergie qui était de 0,3 M€ au BP 2006 est portée à 0,9 M€ au BP 2007.

En cohérence avec les orientations issues de Besançon 2020 et dans le droit fil des propositions présentées au Conseil Municipal de janvier, **les 4 priorités du BP 2007** peuvent être présentées comme suit :

- **construire le développement de la ville,**
- **dynamiser la ville et ses potentiels,**
- **mettre en œuvre un projet de ville harmonieuse,**
- **faire un atout de la qualité de la ville.**

1. Construire le développement de la ville

A. L'économie et l'emploi



Le développement économique, l'emploi et la création de richesses sont au cœur du projet Besançon 2020.

La Ville et la CAGB travaillent de concert au développement des zones d'activités communautaires, que sont TEMIS et TEMIS Santé. L'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal se poursuivra en 2007, alors que la ZAC La Fayette est en voie d'achèvement et que se développera le Programme d'Aménagement d'Ensemble de Châteaufarine (0,2 M€ sont inscrits au BP). La grande opération que constitue la ZAC Pasteur au centre-ville mobilisera cette année 2,2 M€.

Dans le domaine de l'emploi, la Ville et la CAGB sont mobilisées avec le PLIE pour l'établissement en 2007 des **programmes d'actions du CUCS** (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) avec la mise en place de politiques locales d'accompagnement à l'emploi, de soutien à l'économie sociale et solidaire et d'actions d'insertion. La CAGB poursuit par ailleurs la réflexion sur la création d'une Maison de l'emploi et 2007 verra la création de la coopérative d'activité et d'emploi. La mise en place du CUCS permettra de décliner des actions par quartier.

Dans le domaine du commerce, 2007 verra la montée en puissance de l'Office du Commerce. Une politique d'accompagnement au commerce et de soutien aux installations se développera en 2007, avec une première série d'actions centrées sur le quartier Battant. Sur le secteur de Planoise, une étude est en cours sur la zone de chalandise. En 2007, la Ville s'impliquera tout particulièrement dans la redynamisation du centre commercial des Époisses. Des actions sont prévues également sur le secteur de Cassin et sur le secteur de Cologne, en lien avec la SAIEMB et dans le prolongement de la ZFU.

Enfin, **dans le domaine touristique**, la Ville poursuivra en 2007 le déploiement du schéma de développement touristique, notamment s'agissant de la qualité de l'accueil et des actions de labellisation. L'année Vauban constituera pour la Ville une forte opportunité, avec l'implication de l'Office du Tourisme.

B. Les grands équipements

Les deux programmes de renouvellement urbain de Planoise et de Clairs-Soleils constituent les premiers investissements du mandat. En 2007, toutes opérations confondues, le PRU de Planoise mobilisera 3 M€ et le PRU des Clairs-Soleils plus de 1 M€.



Parmi **les autres investissements réalisés en 2007**, la réhabilitation du parking Cassin mobilisera 0,4 M€ et celle du Centre International de Séjour 0,6 M€. Cette année verra aussi l'entrée en phase opérationnelle d'autres dossiers d'investissement significatifs : celui de la cuisine centrale (0,8 M€ au BP), celui de la SMAC (qui mobilisera 0,4 M€) et celui du stade Léo Lagrange, pour les travaux de recomposition de la zone Nord et d'aménagement de la zone Est (0,7 M€ sont prévus en 2007). Cette année, les travaux sur le site de la Citadelle ainsi que dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine Vauban représenteront 1 M€.

D'une façon générale, **2007 se traduira par un effort tout particulier dans le domaine de l'investissement avec près de 38 M€ inscrits en investissement direct et en subventions d'équipement**. C'était un engagement du PPI. Il faut rappeler en effet qu'avec un investissement annuel de 40 milliards d'euros, les collectivités locales génèrent une activité économique qui représente la création et le maintien de 850 000 emplois dans le privé et que ces investissements, pour prendre l'année 2006, croissent deux fois plus vite que les investissements privés (source : Caisse d'Épargne). A son échelle, la Ville de Besançon participe de cet effort d'équipement, avec de grands équipements et de grands projets urbains.

Cette année l'accent sera aussi mis sur **les investissements de proximité** puisque les tranches annuelles d'investissement sur l'espace public et le patrimoine communal seront exceptionnellement portées à 13,5 M€ (+ 2,5 M€).

C. Les projets de demain

Le projet Besançon 2020 a permis de mettre en évidence les avantages comparatifs de Besançon, ses atouts et les opportunités à saisir. Ce sont : son patrimoine naturel et architectural, sa forte tradition sociale, ses facteurs d'excellence (en matière universitaire ou culturelle par exemple), sa fonction de capitale régionale, son niveau de service et la qualité de son espace. **Plusieurs opportunités sont à saisir** : la qualité du patrimoine, le renouvellement urbain, l'inscription dans une dynamique européenne et l'arrivée de la LGV notamment.



En matière patrimoniale, le grand projet pour Besançon est celui de la reconnaissance mondiale du patrimoine Vauban par l'UNESCO. Une première étape a été franchie avec le soutien de l'État français. 2007 permettra de renforcer le réseau, de développer la dimension du projet et de démultiplier la candidature de Besançon au travers de **l'année Vauban**. Un programme pluriannuel de mise en valeur des fortifications est en cours d'élaboration. Il est d'ailleurs inscrit au contrat de projets État-Région.

2007 permettra aussi de développer les collaborations et les échanges au sein du réseau métropolitain Rhin-Rhône. Enfin, des crédits significatifs sont prévus pour la réalisation **d'études d'aménagement et de préfiguration permettant de dessiner le cadre urbain** dans lequel s'inscriront les grands projets d'aménagement de demain. Ainsi, pour préparer l'arrivée de la LGV, 200 K€ de crédits d'étude sont inscrits au titre du pôle Viotte. Par ailleurs, 300 K€ seront mobilisés pour les études concernant le site du port fluvial (en partenariat avec la Région et la CAGB) et les Prés de Vaux.

La réflexion sur de nouveaux quartiers se poursuivra également sur le site des Vaîtes et des Planches avec des acquisitions foncières. Des crédits d'étude sont également prévus sur plusieurs sites sensibles : Saint-Jacques, la caserne Vauban et le quartier Battant.

2. Dynamiser la ville et ses potentiels

A. L'éducation et la jeunesse

Besançon 2020 a clairement identifié l'enjeu que représente pour la Ville la nécessité de parier sur la connaissance et la culture. A ce titre, nous nous fixons comme priorité dans le cadre de nos compétences, **l'objectif de créer un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse** : penser l'école autrement, mettre en place des dispositifs appropriés pour les enfants en situation d'échec scolaire, adapter les conditions d'accueil des enfants avant et après l'école aux exigences de la vie actuelle, inclure dans cette politique globale la prise en compte des temps extra-scolaires. **Ce programme est précisément celui du PRE** (Programme de Réussite Éducative) pour lequel la Ville a obtenu le soutien de l'État. Ce nouveau dispositif, géré par la Caisse des Écoles, fonctionnera en année pleine en 2007.



Le PRE s'intègre dans l'ensemble des moyens qui seront affectés en 2007 au développement social des quartiers et il constitue **le volet éducatif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** en cours de finalisation, sous l'égide de l'État. Il sera aussi à rapprocher du nouveau contrat enfance jeunesse qui sera signé en 2007 avec la CAF et qui remplacera les deux précédents dispositifs que constituaient le contrat enfance et le contrat temps libres. Malgré des aides reçues en diminution, il s'agit pour la Ville de se donner, avec ses partenaires et au niveau de l'agglomération, les moyens d'une politique globale déclinée sur le terrain. Ces programmes seront proposés au Conseil Municipal en cours d'année.

Enfin, le dernier volet de notre politique concerne **l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'accueil des enfants**.

Avec l'augmentation des tranches annuelles en 2007, nous continuerons les travaux dans les bâtiments, l'amélioration des aires de jeux et des espaces sportifs.

Nous poursuivrons en 2007 l'augmentation des crédits pédagogiques pour atteindre, dans les écoles maternelles et les écoles primaires, leur doublement d'ici à la fin du mandat. Nous reconduirons aussi les dispositifs antérieurs (200 K€ par exemple seront consacrés aux cartables numériques). Par ailleurs, 220 K€ permettront de refondre les applications informatiques. **Parmi les investissements les plus significatifs**, il faut citer en 2007 les travaux de la nouvelle cuisine centrale (5,8 M€ de coût total) et ceux de la crèche Bersot (200 K€ inscrits au BP cette année).

B. L'intelligence et la recherche

Dans **le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, comme dans celui du développement économique, la volonté de la Ville va bien au-delà de ses compétences. Et là aussi, la Ville intervient en complémentarité de la CAGB. Le développement de l'université est en effet déterminant pour Besançon, la vitalité de la Ville et de l'Agglomération. Son développement et son statut de capitale régionale, comme le souligne le diagnostic de Besançon 2020, sont particulièrement conditionnés par une offre d'enseignement supérieur performante et par un nombre significatif de filières et d'étudiants.



En 2007, la Ville interviendra directement avec près de 1 M€ de subventions d'équipement pour soutenir les travaux de l'UFR Médecine-Pharmacie et la réhabilitation de la Cité Universitaire Canot. Il s'agit d'opérations inscrites au précédent contrat de plan. Surtout, 2007 permettra de préparer avec l'État, la Région et l'Université, la mise en œuvre des opérations du nouveau contrat de projets, pour la période 2007-2013. Il faut rappeler **l'importance de l'engagement de la Ville dans le volet universitaire avec un effort de 7,9 M€ sur la période du CPER** : hors Canot et l'UFR Médecine-Pharmacie, il s'agira du soutien à la Maison des Sciences Humaines, au Campus de la Bouloie, au Restaurant Universitaire de Châteaufarine, de l'étude de préfiguration d'une BUBM et du regroupement d'un pôle environnemental.

La Ville, associée à la CAGB qui est directement partie prenante, soutient aussi le pôle de compétitivité des microtechniques, la fédération des laboratoires FEMTO, l'extension de l'ENSMM, TEMIS et TEMIS Santé. Je rappelle aussi qu'elle a décidé d'inscrire au CPER 2 M€ comme participation à la réalisation, sur le pôle santé, de l'Institut Fédératif Régional du Cancer.

Nous poursuivrons aussi en 2007 les actions initiées pour **l'accueil des étudiants** et leur participation à la vie de la cité. En plus d'un effort renouvelé de communication, nous lancerons un nouvel appel à projets sur ce sujet en 2007.

C. Le développement culturel

Le projet de Ville Besançon 2020 qualifie **la culture** de vecteur de développement, de rayonnement et d'attractivité. Besançon a 4 défis à mener : celui de son patrimoine, la diffusion des arts et de la culture dans la vie quotidienne, l'effort qualitatif s'agissant de ses équipements et de ses événements culturels, enfin le pari de la création.



S'agissant du patrimoine, 2007 est avant tout l'année Vauban. Le dossier UNESCO mobilisera nos énergies, compte tenu de l'enjeu majeur qu'il représente pour la Ville. D'ores et déjà, une première ligne de 1,8 M€ portant sur la restauration du patrimoine Vauban a été ajoutée au PPI. Quant au budget de l'année Vauban, rappelons qu'il représente un effort de 550 K€ sur deux ans. Nous travaillerons aussi avec la SEM de la Citadelle au projet de développement du site, avec un effort renouvelé en faveur de la culture scientifique et technique (un budget de 200 K€ est inscrit au BP, hors investissement).

En matière événementielle, il faut rappeler aussi la participation de la Ville à l'année Lagarce, le soutien exceptionnel donné en 2007 au Festival de Musique, l'action menée cette année en faveur de la lecture (en liaison avec les inaugurations prévues sur Planoise et Clairs-Soleils) et le début des actions de soutien aux projets émergents dans le domaine des musiques actuelles. Ces actions de préfiguration de la SMAC mobiliseront un crédit supplémentaire de 60 K€.

En 2007, les investissements menés en matière culturelle permettront l'ouverture de la Médiathèque de Planoise (au total 1,9 M€ figurent au BP avec le pôle d'animation) et la réouverture de la Bibliothèque des Clairs-Soleils. Nous consacrerons plus de 0,4 M€ au démarrage du projet SMAC. Nous poursuivrons également la réflexion sur le réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en tenant compte du succès de l'exposition Vesontio (100 K€ sont inscrits au BP). Enfin, outre les projets liés à la mise en valeur des fortifications, le dossier patrimonial le plus important concernera encore en 2007 l'Église Sainte-Madeleine avec un budget annuel de 0,4 M€.

3. Mettre en œuvre un projet de ville harmonieuse

A. L'action dans les quartiers et la tranquillité publique

Après les violences urbaines que notre pays a connues en 2005 et qui ont révélé le profond malaise et le sentiment d'abandon de nombreux quartiers, la Municipalité a décidé de s'interroger sur ses propres dispositifs. Le premier constat était plutôt positif puisque Besançon a été peu touchée par ces violences, malgré le drame qui s'est déroulé au Forum. L'année 2006 a été consacrée à un travail d'écoute, d'analyse et d'élaboration de propositions. Elles trouvent leur première application en 2007 et seront intégrées dans le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale et ses compléments, notamment le CLPS**. Pour la Ville, l'action dans les quartiers recouvrira des dispositifs spécifiques (dont celui des correspondants de nuit).



Les actions qui seront menées en 2007 mobiliseront des crédits exceptionnels supplémentaires représentant plus de 0,7 M€ (subventions déduites). Il s'agit d'un effort tout à fait exceptionnel. La série d'actions qui sera menée en 2007 suppose d'abord de renforcer les relais de proximité que constituent **les maisons de quartiers**. Les équipes ont été renouvelées et professionnalisées, les horaires d'ouverture élargis et les budgets accrus. Des moyens supplémentaires sont affectés à la MJC des Clairs-Soleils, à la Maison de Quartier de la Grette, à celle de Montrapon/Fontaine-Ecu et sur Planoise. L'ouverture du pôle d'animation en 2007 permettra de démultiplier les interventions sur le quartier et de proposer une nouvelle offre aux habitants.

Autre priorité : la mise en place de nouveaux axes d'intervention avec la mission de lutte contre les discriminations et d'un service coordination jeunesse, qui couvrira notamment Créativ'Été et Enfance été. Un système d'aides aux projets sera aussi mis en place. L'ensemble de ce programme s'appuie aussi sur la poursuite du maillage de la Ville par de nouvelles salles de quartiers (par exemple sur Montrapon en 2007 avec un budget de près de 0,6 M€).

Enfin, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2006, la Ville mettra en place en 2007 **un nouveau service de correspondants de nuit**, destinés à renforcer l'écoute et le lien social de proximité. C'est un effort budgétaire important (le budget en année pleine représente 1,1 M€).

B. La solidarité et la lutte contre les discriminations

En 2006, la Ville a décidé de mettre en place une nouvelle délégation et une nouvelle mission consacrées à **la lutte contre les discriminations**. Après Lyon et Annemasse, Besançon a été la troisième ville de France à se mobiliser en début d'année dans une démarche en faveur de l'intégration, en signant avec d'autres administrations et entreprises bisontines la charte de la diversité et de l'égalité des chances. 2007 sera consacrée à la mise en œuvre et à la diffusion de ces priorités citoyennes, au travers de nos différentes politiques et dans l'action quotidienne.



En 2007, la Ville poursuivra par ailleurs son soutien à l'action du CCAS qui représente le relais de sa politique sociale, sur le terrain. Cette année, la subvention versée par la Ville représentera près de 9,2 M€. En 2007, l'action du CCAS est orientée selon deux axes : être à l'écoute pour mieux répondre et lutter contre l'isolement.

«Être à l'écoute pour mieux répondre» se traduit sur le terrain par un développement du rôle de Proxim'Social qui doit devenir la porte d'entrée pour l'élaboration de réponses sociales adaptées et évolutives. Ces **réponses sociales** restent aujourd'hui encore dirigées vers les plus démunis mais s'orientent aussi vers ceux qui sont en souffrance psychique. Elles se traduisent par une politique d'accès

systématique aux droits, par une politique d'hébergement (nouvel abri de nuit) et d'insertion et par une politique de santé. Elles se construisent avec le Département dans les domaines des aides financières, du logement d'insertion, du RMI et sur le champ de l'urgence sociale.

«Etre à l'écoute pour mieux répondre» se traduira aussi par **un développement des instances participatives** que sont les Conseils de Quartier et les Conseils de la Vie Sociale installés dans les logements-foyers, le CHAT et le CHRS Les Géraniums.

«**Lutter contre l'isolement**» passe sur le terrain par le développement de deux services récents : Compagnie/Accompagnement et Prévenance qui viennent en complément des services que sont l'aide à domicile, l'auxiliaire de vie, la restauration à domicile, la téléalarme. Cette lutte contre l'isolement sera principalement dirigée vers les personnes fragilisées par le vieillissement ou par un handicap, avec un appui fort sur un développement du concours de personnes bénévoles et d'associations.

C. L'habitat et le développement urbain

La Ville accompagne la CAGB en matière d'habitat. Elle travaille aussi directement avec les bailleurs, le CCAS et les organismes sociaux pour prendre en compte cette dimension dans leurs interventions, s'agissant notamment de la prise en compte des publics en difficultés. Là aussi, le CUCS constituera le cadre de cohérence de cette action, en intégrant les Programmes de Renouvellement Urbain (PRU) menés sur **Planoise** et sur **Clairs-Soleils**.



C'est sur ces secteurs que les interventions liées aux relogements continueront à être les plus importantes.

En 2007, la Ville poursuivra aussi sa réflexion sur **d'autres quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale**, notamment sur Orchamps-Palente et sur Fontaine-Ecu. L'élaboration de programmes d'actions pourrait permettre de répondre aux appels à projets qui seront lancés en direction des agglomérations urbaines courant 2007, sur fonds FEDER.

En 2007, la Ville continuera à travailler avec la CAGB sur les **objectifs du PLH** et sur les questions spécifiques de l'habitat adapté, notamment en faveur des personnes âgées. La réhabilitation des logements-foyers mobilisera 150 K€ de subventions d'équipement de la Ville.

En matière d'offre, il faut rappeler que les opérations de la ZAC Vallon du Jour et des Hauts du Chazal se poursuivent avec succès. La Ville mobilisera par ailleurs 0,3 M€ de crédits en 2007 pour la poursuite des aménagements sur le site de la Mouillère.

En matière de développement urbain, le PLU sera approuvé en 2007 au terme d'une large concertation. Il dessinera le développement futur de la ville, en permettant d'y intégrer les études destinées à dessiner de nouveaux quartiers (les Vaïtes, les Planches, les Prés de Vaux, la Caserne Vauban) et la requalification de sites majeurs (le port fluvial, Saint-Jacques, le pôle multimodal de la gare Viotte). Une attention particulière sera apportée aux entrées de ville et, en 2007, aux **enjeux liés à la discussion avec l'État du PDMI** (le Plan de Modernisation des Itinéraires, annexé au CPER) **et à l'intégration urbaine du projet de TCSP.**

4. Faire un atout de la qualité de la ville

A. L'environnement et la qualité des ressources

Maintenir l'excellence du cadre de vie et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales de Besançon constituent un des axes de Besançon 2020. La Ville est consciente de cet enjeu, qui figurait dès 2002 dans les priorités d'actions du PPI.



En 2007, nous poursuivrons notre action avec un effort tout particulier sur les tranches annuelles. Ainsi, dans le domaine des espaces verts, les crédits seront plus que doublés en 2007 pour représenter 1 M€. Un effort tout particulier sera réalisé en matière d'aménagements mais aussi en matière de fleurissement. Nous poursuivrons le programme pluriannuel en faveur des parcs et jardins du centre-ville (100 K€), des quartiers (200 K€) et l'ouverture de nouveaux espaces protégés sur les collines (120 K€). En 2007, l'effort réalisé en faveur des jardins familiaux sera poursuivi avec un budget de 215 K€. Enfin, la priorité sera donnée au parc urbain de Planoise dont le budget s'établit à 1,5 M€ (dont 0,6 M€ inscrits au BP 2007).

Enfin 650 K€ seront inscrits au titre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) permettant de poursuivre en 2007 la couverture du territoire communal en pistes cyclables. Quant à la mise en valeur du patrimoine urbain, 135 K€ sont inscrits pour le fonds d'embellissement urbain et 100 K€ pour le plan Lumière.

S'agissant de la ressource en eau, il faut rappeler que cette année encore la Ville n'augmentera pas le prix de l'eau réglé par l'utilisateur. Après le choix de regrouper les services Eau et Assainissement en 2006, la restructuration se poursuivra en 2007 avec un effort en matière d'accueil. Sur le plan qualitatif, le service est engagé dans une démarche de certification en matière de qualité environnementale et de sécurité. Cette labellisation devrait être obtenue en 2007. Pour ce qui concerne **le programme annuel, les principales opérations** concerneront la qualité de l'eau potable (actions de prévention sur les bassins versants et travaux de sécurisation du réseau en ville : réservoirs de Griffon et de Bregille). Au titre de l'assainissement, l'accent sera mis sur un programme ambitieux de maîtrise des pollutions diffuses en zone urbaine, avec le soutien de l'Agence de l'Eau, ainsi que sur la maîtrise des pollutions par temps de pluie.

B. Les équipements de proximité

En 2007, les crédits portant sur l'entretien et l'amélioration du patrimoine bâti communal seront en hausse et s'établiront à 4,1 M€. Un effort encore plus significatif concernera la voirie et l'éclairage public puisque les moyens qui y seront consacrés progresseront de plus de 20 % pour représenter 3,7 M€. Enfin les crédits de tranches annuelles consacrés aux espaces sportifs seront plus que doublés pour approcher les 400 K€.



Dans ces différents domaines, un effort sera fait en 2007 pour améliorer encore la qualité et l'état général des **équipements de quartier**. Une première série de travaux ont été programmés en 2006 s'agissant du petit patrimoine sportif. Un programme complémentaire est d'ores et déjà prévu et donnera lieu à une décision en cours d'année 2007. Il faut rappeler que l'ensemble de ces interventions s'inscrit dans notre souci **d'améliorer le service rendu**, mais aussi dans une logique de développement durable. C'est à ce titre que les crédits d'investissement en matière de **maîtrise de l'énergie** auront été multipliés par plus de deux en l'espace d'un an. Ces nombreuses interventions s'inscrivent dans notre Agenda 21. Elles s'accompagnent d'une campagne de sensibilisation, dont les élus et les agents municipaux sont le relais.

Nous poursuivons par ailleurs notre programme pluriannuel d'équipement dans les quartiers, en liaison avec les Conseils de Quartiers et en partenariat avec les principales associations. En 2007, la Maison des Associations rue Violet continuera à accueillir de nouvelles structures. Nous lançons les travaux de réhabilitation des Bains-douches sur le secteur de la Madeleine, avec une inscription budgétaire de 500 K€. Comme indiqué précédemment, l'ouverture du pôle d'animation de Planoise constituera un temps fort de l'année 2007. Enfin, après les Maisons de Quartiers de Saint-Ferjeux et de Velotte, nous redynamiserons la MJC des Clairs-Soleils à laquelle sont affectés de nouveaux moyens et nous entrons en phase opérationnelle pour les salles de quartier de Montrapon et des Montboucons. Par ailleurs, 200 K€ seront consacrés au point public de Palente et 620 K€ à l'installation des syndicats dans les anciens locaux de l'IRTS.

C. La qualité du service public

La Municipalité veut réaffirmer son attachement fort au service public. C'est une des qualités de notre ville et une attente forte des Bisontins. Le développement des équipements de proximité destinés à renforcer le lien interquartiers et la possibilité d'exercer pour tous une citoyenneté active va dans ce sens, **la recherche constante de l'amélioration de la qualité du service rendu** également.



C'est dans ce cadre qu'ont été menées plusieurs réorganisations en 2006, au sein du pôle vie sociale et citoyenneté par exemple. Nous poursuivons en 2007 les projets de services, avec **une attention toute particulière à la politique des ressources humaines, au rapprochement avec la CAGB et à l'écoute des agents et des usagers**. La Direction de la Qualité travaille en ce sens.

Nous continuerons aussi à travailler à **l'amélioration des conditions de travail et à l'accueil des usagers**. Nous lancerons ainsi en 2007 une réflexion destinée à l'élaboration d'un schéma directeur sur le CTM. Nous mènerons aussi une série d'actions pour faciliter l'accueil au Centre Administratif Municipal et sécuriser ses accès (150 K€ sont inscrits au BP 2007). Cette année verra également la fin **des travaux** et la livraison des salles Minjot et Courbet (pour une dépense estimée à 400 K€ en 2007). Des crédits d'étude sont également prévus pour finaliser le réaménagement de l'Hôtel de Ville, l'installation rue Pasteur de la galerie d'art contemporain et la réalisation d'une salle d'information sur le patrimoine.

En 2007, les Bisontins pourront être fiers de la qualité du service qui leur est rendu, qu'il soit administratif, culturel, sportif, industriel ou commercial.

II - La construction du budget : fidélité à nos engagements

1. Le cadre général

Avec Besançon 2020 et le contrat de projets Etat-Région 2007-2013, nous disposons de **nouveaux documents de cadrage** et de programmation, qui nous permettent de projeter notre action dans la durée. **Nos priorités sont clairement affichées et le cadre dans lequel nous nous inscrivons n'a pas varié, c'est celui du PPI et de son volet financier** : construire l'avenir de Besançon, tout en maîtrisant les finances de la Ville. L'actualisation régulière des perspectives, les ajustements apportés à nos programmes d'investissement et la maîtrise de nos charges constituent une constante du mandat. **Nous affichons notre stratégie et nous en rendons compte.**

Le document approuvé en 2002 précisait : «la prospective budgétaire sur laquelle s'appuie la programmation des investissements vise deux objectifs principaux : optimiser le niveau des investissements réalisés, sans dégrader les équilibres financiers de la Ville (...). Les simulations réalisées fixent trois limites à cette évolution :

- un maintien en tendance de l'épargne brute dégagée sur la période de simulation
- une capacité de désendettement maintenue en dessous de 7 ans
- des taux de fiscalité n'évoluant pas au-delà de l'inflation prévisionnelle».

Cet objectif général et le cadrage posé en 2002 restent d'actualité et n'ont pas été remis en cause :

- **l'épargne brute** qui était de 24,9 M€ au BP 2006 est prévue à hauteur de 24,7 M€ au BP 2007

- **l'encours de dette** au 01/01/07 sur le budget principal est en diminution. Il s'établit à 104,1 M€. Même si il s'agit d'un décalage (avec un volume de reports d'investissement en hausse), ce résultat a pour effet d'abaisser en prévisionnel la capacité de désendettement au 1/01/07 en dessous de 5 ans, donc de laisser ouvertes au BP 2007 de nouvelles possibilités d'appel à l'emprunt

- après une hausse des taux de fiscalité directe communaux de seulement + 0,7 % au BP 2006, **le budget primitif 2007 est construit sans augmentation des taux**. Les résultats de gestion et les contraintes que nous nous sommes fixés, notamment en fonctionnement, permettent ce bon résultat.

Dans ces conditions, la construction et la stratégie financière du BP 2007 sont prévisibles. **Nous pouvons afficher la continuité de nos choix, la transparence de notre politique et la fidélité à nos engagements**. De ce point de vue, la modération fiscale est et reste pour nous un objectif, compte tenu de la situation difficile de nombre de nos concitoyens, sans remise en cause parallèle de notre action.

2. Les premiers résultats de l'exercice 2006

Le compte administratif 2006 sera approuvé par le Conseil Municipal en juin prochain. Les données ci-après résultent d'une première estimation des résultats de l'exercice passé.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de la section de fonctionnement de compte administratif à compte administratif n'auront progressé que de 3,4 %. Le premier poste de dépenses constitué par les salaires et charges des personnels permanents n'aura lui évolué que de + 1,5 %. De la même façon les autres postes de dépenses auront été maîtrisés : non utilisation de la totalité des crédits prévus pour les dépenses imprévues et pour les intérêts et charges financières, diminution de 0,3 % des dépenses contraintes et évolution contenue à + 2,6 % des crédits d'exploitation des services. **Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement auront progressé plus vite que les dépenses**.

Dans ces conditions, l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement a augmenté pour s'établir à 25,7 M€. C'est un résultat tout à fait satisfaisant alors que les premières données pour les communes au titre de 2006 montrent des tendances moins favorables. Les chiffres publiés par Dexia Crédit Local en septembre 2006 estiment à + 3,2 % l'évolution des recettes courantes sur l'année écoulée, à + 3,1 % celle des dépenses de gestion (dont + 3,3 % pour les dépenses de personnel). Ces premières données chiffrées sont toutefois à prendre avec précaution, car il conviendrait de retraiter ces données globales par strates démographiques.

Dans l'ensemble les résultats du compte administratif seront très positifs. Le niveau d'épargne dégagé et un volume plus faible de dépenses d'équipement (compensé par des reports de crédits en hausse) ont en effet permis de limiter aussi à 10,5 M€ l'emprunt mobilisé en 2006 (pour une prévision au BP de 16,3 M€). L'effet cumulatif de ces éléments permet de finir l'année 2006 avec **un niveau de capacité de désendettement exceptionnellement bas**.

	Objectif PPI	Résultat CA 2005 (retraité M14)	CA 2006 prévisionnel
Épargne brute	Supérieure à 20 M€ par an	23,8 M€	25,7 M€
Capacité de désendettement au 31/12	Inférieure à 7 ans en fin de période de simulation	4,5 ans	4,1 ans
Évolution des taux de fiscalité directe	Inférieur au taux d'inflation prévisionnel	0 %	0,7 %

A titre de comparaison en 2004, la capacité de désendettement moyenne des villes de plus de 100 000 habitants était de l'ordre de 6 ans pour une fourchette de 0 à 25 ans (source : Dexia Crédit Local). Et d'après les données SFL, en 2006 l'endettement par habitant des communes de plus de 100 000 habitants était en moyenne de 1 059 €/habitant contre 851 €/habitant à Besançon (données BP). Enfin, entre le 1/1/03 et le 1/1/07 l'encours de dette du budget principal a diminué de près de 5 M€, passant de 108,1 M€ à 104,1 M€, la ville ajustant l'emprunt à ses besoins de financement de l'investissement et au niveau d'autofinancement dégagé.

Dans ces conditions, en s'appuyant sur ses résultats de gestion, la Ville peut construire un BP 2007 sans hausse des taux de fiscalité, en majorant ses investissements et en inscrivant un emprunt prévisionnel plus élevé. Ces différents choix sont compatibles avec le cadre prévisionnel du PPI et avec les éléments de prospective, présentés lors des orientations budgétaires en janvier dernier.

3. Les choix stratégiques du BP 2007

La construction du BP 2007 est donc possible, en maintenant des équilibres financiers favorables et en affectant des moyens supplémentaires à nos politiques. Nous nous y étions engagés et nous pourrions à nouveau inscrire ce budget dans le cadre stratégique que nous avons fixé. La logique financière et budgétaire est satisfaite et les moyens des politiques municipales sont consolidés ou développés :

- **maîtrise des charges de fonctionnement obligatoires** : + 2,3 % de prévu pour les dépenses de personnel permanent (qui doivent intégrer les évolutions indiciaires et les réformes statutaires décidées par l'Etat), moins de 1,5 % d'évolution pour les intérêts et charges financières

- **évolution volontaire des politiques municipales, notamment en fonctionnement au titre du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale** (dans toutes les dimensions du nouveau projet, qui inclut notamment les correspondants de nuit). Ainsi, toutes politiques confondues, les subventions hors CCAS évoluent de plus de 8 % et les crédits de services de 11,5 % de BP à BP

- **non augmentation au BP 2007 des taux directs de fiscalité communale, avec une quasi stabilisation de l'épargne** (elle ne baissera que de près de 0,8 % entre 2006 et 2007)

- **effort renouvelé en investissement, avec la fin de la «courbe en cloche» de la prospective budgétaire.** Les dépenses d'équipement et les subventions d'équipement versées du budget principal connaissent une hausse exceptionnelle pour s'établir à près de 38 M€.

Les parties suivantes du rapport budgétaire détaillent les différents équilibres et les choix du BP.

III - Les chiffres du budget général

1. L'évolution des grandes masses budgétaires

Les tableaux ci-après permettent de constater que **le budget général proposé pour 2007 s'établit à 248,5 M€, soit + 2,2 % par rapport à celui de 2006.**

Cette relative stabilité contraste avec la baisse sensible enregistrée l'an dernier après le transfert à la CAGB de la collecte des déchets et du Conservatoire National de Région. Les nouvelles mutualisations décidées pour 2007 (mission prospective et stratégie, archives et recherche de financements européens) n'ont qu'une incidence modérée sur les volumes budgétaires.

Alors que le budget principal, à hauteur de 221,2 M€, enregistre une progression de 3,3 %, les budgets annexes, dans leur ensemble (27,3 M€), sont en repli de 6,1 %.

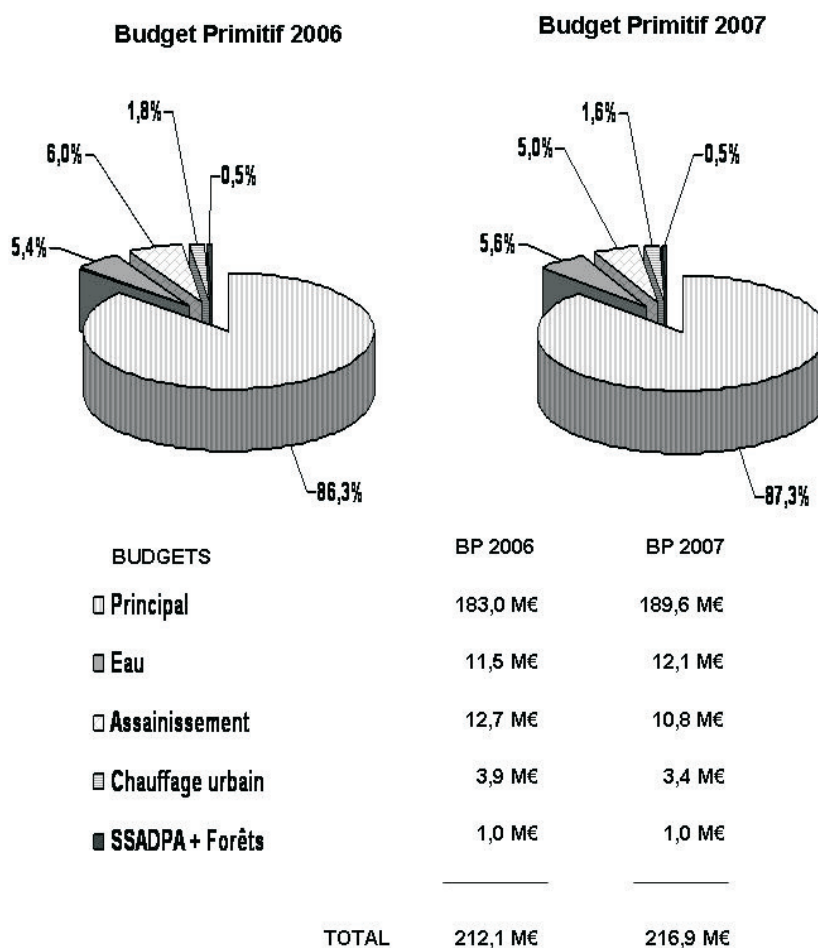
Ces différentes évolutions font l'objet d'une analyse plus détaillée dans les pages suivantes, budget par budget, section par section, en recettes et en dépenses.

Budget général Recettes réelles (en €)	2006			2007		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports	Total
Recettes réelles	174 483 181	12 025 056	186 508 237	180 904 550	11 718 605	192 623 155
Autofinancement des investissements de N-1	19 013 624		19 013 624	19 851 901		19 851 901
Résultat antérieur reporté	8 536 527		8 536 527	8 719 615		8 719 615
Sous-total Budget Principal	202 033 332	12 025 056	214 058 388	209 476 066	11 718 605	221 194 671
EAU	11 540 511		11 540 511	12 159 542		12 159 542
ASSAINISSEMENT	12 702 688		12 702 688	10 793 033		10 793 033
CHAUFFAGE URBAIN	3 856 380		3 856 380	3 363 087		3 363 087
FORETS	556 595		556 595	536 447		536 447
SSADPA	438 031		438 031	478 567		478 567
Sous-total budgets annexes	29 094 205	0	29 094 205	27 330 676	0	27 330 676
TOTAL GÉNÉRAL	231 127 537	12 025 056	243 152 593	236 806 742	11 718 605	248 525 347

Budget général Dépenses réelles (en €)	2006			2007		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports	Total
Dépenses réelles	183 019 708	14 910 594	197 930 302	189 624 165	19 659 043	209 283 208
Besoin d'autofinancement des investissements de N-1	16 128 086		16 128 086	11 911 463		11 911 463
Sous-total Budget Principal	199 147 794	14 910 594	214 058 388	201 535 628	19 659 043	221 194 671
EAU	11 540 511		11 540 511	12 159 542		12 159 542
ASSAINISSEMENT	12 702 688		12 702 688	10 793 033		10 793 033
CHAUFFAGE URBAIN	3 856 380		3 856 380	3 363 087		3 363 087
FORETS	556 595		556 595	536 447		536 447
SSADPA	438 031		438 031	478 567		478 567
Sous-total budgets annexes	29 094 205	0	29 094 205	27 330 676	0	27 330 676
TOTAL GÉNÉRAL	228 241 999	14 910 594	243 152 593	228 866 304	19 659 043	248 525 347

2. L'évolution de la structure du budget général

Structure du budget général (propositions nouvelles – dépenses réelles)



A l'intérieur de ce volume budgétaire légèrement augmenté, on peut cependant relever certaines évolutions significatives :

* Tout d'abord, **la part croissante du budget principal**, augmentée de 83 à 86 % en 2006, avec le transfert du budget Déchets, et qui dépasse à présent 87 % ;

* A contrario, **le repli global des budgets annexes** qui ne représentent plus que 13 %.

Cette tendance globale provient principalement de l'évolution irrégulière des investissements en fonction de la programmation des différentes opérations : en 2007, plus pour l'eau, moins pour l'assainissement et le chauffage qui marquent une pause.

3. Analyse du budget général

Les deux tableaux ci-après présentent le détail des dépenses et recettes du budget général, dans son ensemble et par budget, avec l'évolution des principaux postes budgétaires de 2006 à 2007.

Les missions, la structure budgétaire et les financements très différents du budget principal et des deux principaux budgets annexes, industriels et commerciaux (Eau et Assainissement) ainsi que le mode de gestion spécifique du budget annexe Chauffage urbain (délégation) rendent a priori difficile l'analyse d'ensemble du budget général.

Toutefois, celle-ci présente l'avantage d'apporter un éclairage d'ensemble de la **«sphère budgétaire Ville»** et d'en mesurer le véritable poids financier, y compris le CCAS, par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre qui lui est versée et avec la réserve que le budget chauffage urbain ne retrace pratiquement que l'investissement.

A. Les dépenses : le «poids financier» de la Ville

En propositions nouvelles, **le budget général atteint près de 217 M€** répartis pour environ 70 % en fonctionnement et 30 % en investissement.

- **Près de 50 M€ sont consacrés à l'investissement productif**, c'est-à-dire aux dépenses d'équipement (acquisitions de matériels, travaux neufs ou de gros entretien), assurées directement par la Ville, et aux subventions d'équipement versées à d'autres maîtres d'ouvrage, généralement publics, pour soutenir leurs investissements.

Les budgets annexes réalisent près d'un quart de ces dépenses et y consacrent plus de 40 % de leur budget global au lieu de 20 % pour le budget principal.

C'est un point qu'il convient de souligner : les collectivités locales investissent beaucoup et Besançon ne déroge pas à ce constat. Au-delà de la création de nouveaux équipements et de la bonne conservation du patrimoine existant, cet argent injecté dans l'économie est aussi générateur de croissance et d'emplois, directs et indirects.

Le remboursement de la dette en capital n'absorbe au contraire qu'une faible part des crédits, en diminution en 2007 : ce constat est le même sur le budget principal et les budgets annexes.

- **Le fonctionnement représente globalement plus de 150 M€, soit 70 % des dépenses.**

Le fonctionnement, c'est d'abord 84 M€ de frais de personnel : avec près de 3 000 agents, titulaires ou non, à temps complet ou partiel, la Ville est l'un des principaux employeurs du bassin d'emploi et de la région.

C'est aussi plus de 19 M€ de subventions, 9,2 M€ au CCAS et près de 10 M€ versés à un tissu associatif dense qui oeuvre avec efficacité et au plus près des Bisontins dans de très nombreux domaines (social, sport, culture, etc.).

C'est enfin 48 M€ de «dépenses courantes» (entretien, énergies, fournitures scolaires, petit matériel, assurances...) avec, pour beaucoup d'entre elles, un appel aux fournisseurs locaux et donc un effet bénéfique sur l'économie bisontine.

Mais, au-delà des chiffres, le fonctionnement c'est une gamme étoffée de services rendus à la population. C'est, pêle-mêle et à titre d'exemples, 460 km de voirie, 15 000 points d'éclairage public, 200 hectares d'espaces verts urbains, 274 km de réseaux d'égout, 515 000 m² de locaux ; c'est encore, chaque année, plus de 2 000 enfants accueillis en crèches et haltes-garderies, 7 millions de m³ d'eau distribués, 16 000 actes de soins aux personnes âgées, 9 000 élèves accueillis dans 72 écoles, plus de 635 000 repas servis dans les restaurants scolaires ; c'est enfin 1,7 million de fréquentations des installations sportives, 250 000 visiteurs annuels à la Citadelle, 140 000 dans les musées, un million de prêts dans les bibliothèques, plus de 70 000 journées en centres de loisirs,...

Souvent dévalorisé, voire critiqué quand il est assimilé au qualificatif péjoratif de «train de vie de la ville», le fonctionnement permet au contraire d'apporter, dans chaque quartier et à l'ensemble des habitants, toute une gamme de services de qualité : il paraît alors plus juste de parler de «qualité de vie des Bisontins».

B. Les recettes et les modes de financement

Pour financer l'ensemble des dépenses, le budget général mobilise quatre types de recettes principales :

L'emprunt entre pour environ 10 % dans le financement du budget général avec une part légèrement plus importante pour les budgets annexes.

C'est le seul point de rapprochement entre budget principal et budgets annexes car la part respective des autres recettes est radicalement différente :

- **Le prix payé par l'utilisateur est la principale recette des budgets annexes** et atteint 77 % pour l'Eau et l'Assainissement, ce qui est la caractéristique même de ces budgets industriels et commerciaux pour l'équilibre desquels il constitue la principale variable d'ajustement.

Ce prix est le même pour tous et l'impôt, absent, n'a donc aucun effet compensateur du tarif.

- A l'opposé, le **budget principal s'appuie majoritairement sur la fiscalité** : la moitié de ses recettes est d'origine fiscale dont près d'un tiers provient des impôts directs locaux.

Investissement et fonctionnement confondus, dotations et subventions en représentent également près d'un tiers.

Enfin, parmi les autres recettes, on peut relever la part relativement faible des produits des services, limitée à 5 %. C'est principalement le contribuable qui finance les services offerts, l'utilisateur bénéficiant de la gratuité ou de tarifs très inférieurs au coût réel, socialement aménagés pour garantir un égal accès à tous : c'est le rôle social et redistributeur de l'impôt.

BP 2007 - BUDGET GÉNÉRAL - DÉPENSES RÉELLES

	BUDGET PRINCIPAL		% BUDGET PRINCIPAL		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		SSADPA et FORETS		TOTAL BUDGETS ANNEXES		% BUDGETS ANNEXES		TOTAL BUDGET GÉNÉRAL		% BUDGET GÉNÉRAL	
	BP 2006	BP 2007	2006	2007	BP 2006	BP 2007	BP 2006	BP 2007	BP 2006	BP 2007	BP 2006	BP 2007	BP 2006	BP 2007	2006	2007	BP 2006	BP 2007	2006	2007
Dépenses d'équipement	30 284 295	32 014 107			3 419 361	4 140 992	6 163 000	4 075 160	3 541 160	2 912 047	111 717	120 022	13 235 238	11 248 221			43 519 533	43 262 328		
Subventions d'équipement	5 303 148	5 660 650											0	0			5 303 148	5 660 650		
Investissement «productif»	35 587 443	37 674 757	19,4 %	19,9 %	3 419 361	4 140 992	6 163 000	4 075 160	3 541 160	2 912 047	111 717	120 022	13 235 238	11 248 221	45,5 %	41,2 %	48 822 681	48 922 978	23,0 %	22,5 %
Autres dépenses	0	1 127 210											0	0			0	1 127 210		
Remboursement de la dette	14 811 100	14 017 100	8,1 %	7,4 %	448 200	478 600	1 740 906	1 495 906	91 000	133 000	18 900	20 100	2 299 006	2 127 606	7,9 %	7,8 %	17 110 106	16 144 706	8,1 %	7,4 %
Dépenses d'investissement	50 398 543	52 819 067	27,5 %	27,9 %	3 867 561	4 619 592	7 903 906	5 571 066	3 632 160	3 045 047	130 617	140 122	15 534 244	13 375 827	53,4 %	48,9 %	65 932 787	66 194 894	31,1 %	30,5 %
Personnel	76 529 078	78 498 506	41,8 %	41,4 %	2 685 600	2 733 000	1 960 035	2 077 337			609 470	614 780	5 255 105	5 425 117	18,1 %	19,8 %	81 784 183	83 923 623	38,6 %	38,7 %
Subventions	18 455 920	19 242 787	10,1 %	10,1 %									0	0	0,0 %	0,0 %	18 455 920	19 242 787	8,7 %	8,9 %
Autres dépenses	37 636 167	39 063 805	20,6 %	20,6 %	4 987 350	4 806 950	2 838 747	3 144 630	224 220	318 040	254 539	260 112	8 304 856	8 529 732	28,5 %	31,2 %	45 941 023	47 593 537	21,7 %	21,9 %
Dépenses de fonctionnement	132 621 165	136 805 098	72,5 %	72,1 %	7 672 950	7 539 950	4 798 782	5 221 967	224 220	318 040	864 009	874 892	13 559 961	13 954 849	46,6 %	51,1 %	146 181 126	150 759 947	68,9 %	69,5 %
Total propositions nouvelles	183 019 708	189 624 165	100,0 %	100,0 %	11 540 511	12 159 542	12 702 688	10 793 033	3 856 380	3 363 087	994 626	1 015 014	29 094 205	27 330 676	100,0 %	100,0 %	212 113 913	216 954 841	100,0 %	100,0 %
Reports dépenses d'équipement	14 910 594	19 659 043														14 910 594	19 659 043			
Autofinancement (N-1)	16 128 086	11 911 463														16 128 086	11 911 463			
Dépenses totales	214 058 388	221 194 671			11 540 511	12 159 542	12 702 688	10 793 033	3 856 380	3 363 087	994 626	1 015 014	29 094 205	27 330 676			243 152 593	248 525 347		

BP 2007 - BUDGET GÉNÉRAL - RECETTES RÉELLES

	BUDGET PRINCIPAL		% BUDGET PRINCIPAL		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		SSADPA et FORETS		TOTAL BUDGETS ANNEXES		% BUDGETS ANNEXES		TOTAL BUDGET GENERAL		% BUDGET GENERAL	
	BP 2006	BP 2007	2006	2007	BP 2006	BP 2007	BP 2006	BP 2007	BP 2006	BP 2007	BP 2006	BP 2007	BP 2006	BP 2007	2006	2007	BP 2006	BP 2007	2006	2007
Emprunt	16 300 000	18 250 000	9,3 %	10,1 %	1 380 000	1 716 250	0	0	1 594 260	1 888 219	0	0	3 551 260	3 604 469	12,2 %	13,2 %	19 851 260	21 854 469	9,8 %	10,5 %
Subventions	1 366 591	1 486 116			694 111	852 692			759 500	240 570			4 366 012	2 622 045			5 732 603	4 108 161		
FCTVA	3 522 299	4 480 000									1 791	4 096	1 791	4 096			3 524 090	4 484 096		
Cessions immobilisations	2 124 500	2 041 112											0	0			2 124 500	2 041 112		
Autres recettes	2 167 992	1 853 084							580 160	477 058	1 000		581 160	477 058			2 749 152	2 330 142		
Recettes d'investissement	25 481 382	28 110 312	14,6 %	15,5 %	2 074 111	2 568 942	3 489 401	1 528 783	2 933 920	2 605 847	2 791	4 096	8 500 223	6 707 668	29,2 %	24,5 %	33 981 605	34 817 980	16,7 %	16,7 %
Impôts directs locaux	60 077 383	61 430 115															60 077 383	61 430 115		
Autres recettes fiscales	11 481 898	12 816 200															11 481 898	12 816 200		
Fiscalité reversée	18 042 363	18 036 990															18 042 363	18 036 990		
Fiscalité	89 601 644	92 283 305	51,4 %	51,0 %											0,0 %		89 601 644	92 283 305	44,0 %	44,3 %
Dotations État	41 823 077	43 062 924															41 823 077	43 062 924		
Subventions, participations	5 147 367	5 672 998															5 147 367	5 672 998		
Dotations, subventions	46 970 444	48 735 922	26,9 %	26,9 %											0,0 %		46 970 444	48 735 922	23,1 %	23,4 %
Produits services et domaine	9 512 737	9 097 997	5,5 %	5,0 %	9 358 000	9 511 100	8 101 500	8 199 250			83 165	102 850	17 542 665	17 813 200	60,3 %	65,2 %	27 055 402	26 911 197	13,3 %	12,9 %
Autres recettes	2 916 974	2 677 014			108 400	79 500	1 111 787	1 065 000	922 460	757 240	908 670	908 068	3 051 317	2 809 808	10,3 %	10,3 %	5 968 291	5 486 822		
Recettes de fonctionnement	149 001 799	152 794 238	85,4 %	84,5 %	9 466 400	9 590 600	9 213 287	9 264 250	922 460	757 240	991 835	1 010 918	20 593 982	20 623 008	70,8 %	75,5 %	169 595 781	173 417 246	83,3 %	83,3 %
Total propositions nouvelles	174 483 181	180 904 550	100,0 %	100,0 %	11 540 511	12 159 542	12 702 688	10 793 033	3 856 380	3 363 087	994 626	1 015 014	29 094 205	27 330 676	100,0 %	100,0 %	203 577 386	208 235 226	100,0 %	100,0 %
Excédent reporté	8 536 527	8 719 615															8 536 527	8 719 615		
Reports	12 025 056	11 718 605															12 025 056	11 718 605		
Autofinancement N-1	19 013 624	19 851 901															19 013 624	19 851 901		
Recettes totales	214 058 388	221 194 671			11 540 511	12 159 542	12 702 688	10 793 033	3 856 380	3 363 087	994 626	1 015 014	29 094 205	27 330 676			243 152 593	248 525 347		

IV - Le budget principal

1. Evolution comparée des recettes et des dépenses

Les deux tableaux qui suivent présentent l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement entre le budget primitif voté en 2006 et celui qui vous est aujourd'hui proposé pour 2007.

Contrairement à ce qui avait été observé entre 2005 et 2006, il n'y a pas cette année de transferts de compétences de la Ville vers l'intercommunalité. Les seuls changements de périmètres observés en 2007 concernent la **mutualisation de trois nouveaux services** entre la CAGB et la Ville : les missions « prospective et stratégie » et « financements européens », ainsi que le service des archives.

Compte tenu des faibles volumes budgétaires en cause, le retraitement des données budgétaires n'a donc pas été nécessaire et les comparaisons d'un exercice à l'autre restent pertinentes.

Les principales évolutions constatées dans ces tableaux feront l'objet de commentaires spécifiques dans la suite de ce rapport.

BP 2007 - Principales dépenses réelles

BUDGET PRINCIPAL	BP 2006	BP 2007	Evolution 2007/2006	
			En euros	En %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (20 (sauf 204)-21-23)	29 209 295	30 914 107	1 704 812	5,8
Subventions d'équipement versées (204)	5 303 148	5 660 650	357 502	6,7
Dépenses imprévues	1 075 000	1 100 000	25 000	2,3
Autres dépenses d'investissement	0	1 127 210	1 127 210	
Remboursement dette en capital	14 811 100	14 017 100	- 794 000	- 5,4
Total propositions nouvelles d'investissement	50 398 543	52 819 067	2 420 524	4,8
Autofinancement des investissements réalisés n-1	16 128 086	11 911 463	- 4 216 623	- 26,1
Total investissement (BP)	66 526 629	64 730 530	- 1 796 099	- 2,7
Reports de crédits n-1	14 910 594	19 659 043	4 748 449	31,8
Total investissement (BP + BR)	81 437 223	84 389 573	2 952 350	3,6
FONCTIONNEMENT				
Personnel	76 529 078	78 498 506	1 969 428	2,6
Rémunération et charges du personnel permanent géré par la Direction des Ressources Humaines	73 641 400	75 330 505	1 689 105	2,3
Rémunération et charges du personnel vacataire géré par les services	2 887 678	3 168 001	280 323	9,7
Intérêts et charges financières	3 874 000	3 817 000	- 57 000	- 1,5
Subventions	18 455 920	19 242 787	786 867	4,3
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 135 000	9 160 000	25 000	0,3
Subventions fonctionnement (hors CCAS)	9 320 920	10 082 787	761 867	8,2
Dépenses à évolution contrainte	16 519 547	16 013 987	- 505 560	- 3,1
Autres dépenses	4 921 990	4 021 537	- 900 453	- 18,3
Contingents et participations obligatoires	1 039 031	964 222	- 74 809	- 7,2
Contingent d'aide sociale	650 800	0	- 650 800	- 100,0
Déficit du budget des forêts	498 358	432 147	- 66 211	- 13,3
Indemnités, cotisations et formation des élus	734 170	751 835	17 665	2,4
Pertes sur créances irrécouvrables	200 000	150 000	- 50 000	- 25,0
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	142 000	152 000	10 000	7,0

BUDGET PRINCIPAL	BP 2006	BP 2007	Evolution 2007/2006	
			En euros	En %
Charges diverses de gestion courante	67 880	73 980	6 100	9,0
Redevances, brevets, licences	35 942	32 353	- 3 589	- 10,0
Reversement et restitution sur impôts et taxes	253 809	265 000	11 191	4,4
Titres annulés	200 000	200 000	0	
Dépenses imprévues	1 100 000	1 000 000	- 100 000	- 9,1
Autres charges à caractère général (chapitre 011)	11 597 557	11 992 450	394 893	3,4
Impôts, taxes et versements assimilés	637 445	664 289	26 844	4,2
Contrats de service public	1 657 000	1 527 720	- 129 280	- 7,8
Energie (chauffage, éclairage)	4 178 329	4 401 400	223 071	5,3
Carburants	542 000	544 000	2 000	0,4
Crédit bail immobilier	765 000	850 000	85 000	11,1
Loyers et charges locatives	1 314 517	1 354 054	39 537	3,0
Autres charges du propriétaire	578 600	652 590	73 990	12,8
Cotisations municipales	171 606	302 797	131 191	76,4
Assurances	956 930	841 770	- 115 160	- 12,0
Affranchissements	291 630	354 730	63 100	21,6
Télécommunications	495 500	490 100	- 5 400	- 1,1
Indemnités au comptable	9 000	9 000	0	
Crédits d'exploitation des services (chapitre 011)	17 178 000	19 159 733	1 981 733	11,5
Charges exceptionnelles (cptes 67x sauf 673)	64 620	73 085	8 465	13,1
Total fonctionnement (BP)	132 621 165	136 805 098	4 183 933	3,2
Total général (propositions nouvelles)	183 019 708	189 624 165	6 604 457	3,6
Total général (BP)	199 147 794	201 535 628	2 387 834	1,2
Total général (BP + BR)	214 058 388	221 194 671	7 136 283	3,3

BP 2007 - Principales recettes réelles

BUDGET PRINCIPAL	BP 2006	BP 2007	Evolution 2007/2006	
			en Euros	en %
INVESTISSEMENT				
Amendes de police	1 617 701	1 450 000	- 167 701	- 10,4
TLE	350 000	300 000	- 50 000	- 14,3
FCTVA	3 522 299	4 480 000	957 701	27,2
Emprunts	16 300 000	18 250 000	1 950 000	12,0
Subventions d'équipement	1 366 591	1 486 116	119 525	8,7
Avances, créances	99 972	0	- 99 972	-100,0
Remboursement avances	0	0	0	
Produits des cessions d'immobilisations	2 124 500	2 041 112	- 83 388	- 3,9
Autres recettes d'investissement	100 319	103 084	2 765	2,8
Total propositions nouvelles d'investissement	25 481 382	28 110 312	2 628 930	10,3
Autofinancement des investissements réalisés n - 1	16 128 086	11 911 463	- 4 216 623	- 26,1
Autofinancement des reports de dépenses de N - 1 en N	2 885 538	7 940 438	5 054 900	175,2
Total investissement (BP)	44 495 006	47 962 213	3 467 207	7,8
Report de crédits n - 1	12 025 056	11 718 605	- 306 451	- 2,5
Total investissement (BP + BR)	56 520 062	59 680 818	3 160 756	5,6

FONCTIONNEMENT				
Recettes fiscales et taxes diverses	77 730 537	80 121 327	2 390 790	3,1
Impôts directs locaux	60 077 383	61 430 115	1 352 732	2,3
Dotations fiscales de l'État	6 171 256	5 875 012	- 296 244	- 4,8
Taxe d'électricité et taxe sur les pylônes	1 712 100	1 808 100	96 000	5,6
Taxe de séjour	190 000	205 000	15 000	7,9
Taxe sur les jeux du Casino	2 730 000	2 700 000	- 30 000	- 1,1
Divers droits d'occupation du domaine public	551 445	571 400	19 955	3,6
Droits de stationnement	3 583 500	3 673 000	89 500	2,5
Taxe additionnelle droits de mutation	2 407 753	3 085 000	677 247	28,1
Impôts sur les spectacles	60 000	60 000	0	
Taxe sur emplacements publicitaires	125 000	125 000	0	
Divers impôts et taxes	122 100	588 700	466 600	382,1
Participations de l'État	36 371 156	38 040 072	1 668 916	4,6
DGF Dotation forfaitaire	29 801 573	30 098 768	297 195	1,0
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	3 604 312	4 445 900	851 588	23,6
Dotation Nationale de Péréquation	1 059 100	1 385 300	326 200	30,8
DGF permanents syndicaux	63 090	52 000	- 11 090	- 17,6
Dotation Spéciale Instituteurs	14 550	14 600	50	0,3
Dotation Générale de Décentralisation	1 089 196	1 160 944	71 748	6,6
Participations de l'Etat	719 335	852 160	132 825	18,5
Dotation de recensement	20 000	20 400	400	2,0
Autres subventions et participations	4 428 032	4 820 838	392 806	8,9
Subventions et participations des régions	172 000	153 645	- 18 355	- 10,7
Subventions et participations des départements	110 900	444 196	333 296	300,5
Subventions et participations des communes	70 683	65 683	- 5 000	- 7,1
Subventions et participations groupements de collectivités	152 200	151 352	- 848	- 0,6
Subventions et participations CCAS et Caisse des Écoles	0	200 000	200 000	
Subventions et participations budget communautaire	41 000	18 000	- 23 000	- 56,1
Subventions et participations autres organismes	3 881 249	3 787 962	- 93 287	- 2,4
Fiscalité reversée	18 042 363	18 036 990	- 5 373	0,0
Attribution de compensation CAGB	16 669 963	16 631 940	- 38 023	- 0,2
DSC Volet solidarité sociale et fiscale	1 113 750	1 113 750	0	
DSC Solidarité économique	244 250	276 900	32 650	13,4
DSC Gens du voyage	14 400	14 400	0	
Autres Recettes	12 429 711	11 775 011	- 654 700	- 5,3
Vente produits, prestations de services	9 512 737	9 097 997	- 414 740	- 4,4
Revenus des immeubles	1 083 393	1 103 128	19 735	1,8
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	874 100	874 500	400	0,0
Autres produits de gestion courante	425 751	447 065	21 314	5,0
Remboursements sur rémunération de personnel	464 600	164 291	- 300 309	- 64,6
Autres recettes de fonctionnement	69 130	88 030	18 900	27,3
Total propositions nouvelles de fonctionnement	149 001 799	152 794 238	3 792 439	2,5
Reprise anticipée d'excédent	8 536 527	8 719 615	183 088	2,1
Total fonctionnement (BP)	157 538 326	161 513 853	3 975 527	2,5
Total général (propositions nouvelles)	174 483 181	180 904 550	6 421 369	3,7
Total général (BP)	202 033 332	209 476 066	7 442 734	3,7
Total général (BP + BR)	214 058 388	221 194 671	7 136 283	3,3

2. Données chiffrées et analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes du budget principal sur les trois derniers exercices, en dépenses et en recettes, en investissement et en fonctionnement.

Propositions nouvelles en M€	BP 2005	BP 2006	BP 2007
Fonctionnement			
Recettes réelles avec excédent reporté (1)	154,74	157,74	161,51
<i>N / N-1 en %</i>		+ 1,8	+ 2,5
Dépenses réelles (2)	128,21	132,62	136,80
<i>N / N-1 en %</i>		+ 3,4	+ 3,2
Épargne brute = 1 - 2	26,53	24,92	24,71
<i>N / N-1 en %</i>		- 6,1	- 0,8
Investissement			
Dépenses réelles			
Remboursement dette en capital	15,98	14,81	14,02
<i>N / N-1 en %</i>		- 7,3	- 5,3
Dépenses d'équipement (3)	33,13	30,28	32,01
<i>N / N-1 en %</i>		- 8,6	+ 5,7
Subventions d'équipement	6,05	5,30	5,66
<i>N / N-1 en %</i>		- 12,4	+ 6,7
Autres dépenses	0,0	0,0	1,13
Financement des dépenses			
Épargne brute	26,53	24,92	24,71
<i>N / N-1 en %</i>		- 6,1	- 0,8
Autres recettes d'investissement	10,17	9,19	9,86
<i>N / N-1 en %</i>		- 9,6	+ 7,3
Emprunt (4)	18,25	16,30	18,25
<i>N / N-1 en %</i>		- 10,7	+ 12,0
Financement des dépenses d'équipement par emprunt = 4/3	55,1 %	53,8 %	57,0 %
Endettement			
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	108,17	108,09	104,06
<i>N / N-1 en %</i>		- 0,1	- 3,7

Trois tendances majeures peuvent être observées :

- Un fonctionnement amélioré mais qui nécessite encore la plus grande attention

Les évolutions constatées en 2007 sont plus favorables que celles de 2006 : les recettes augmentent de 2,5 %, les dépenses de 3,1 % au lieu de respectivement 1,8 % et 3,4 % un an plus tôt. Ce résultat est d'autant plus encourageant qu'il est obtenu sans augmentation des taux de fiscalité directe.

Cependant, même nettement atténué, l'effet de ciseaux demeure : alors que l'épargne brute représentait encore 17,1 % des recettes de fonctionnement en 2005, elle en représente 15,3 % en 2007.

Cette situation n'est pas propre à Besançon car nombre de grandes villes la subissent. Elle n'est pas non plus alarmante puisqu'il n'y a pas dégradation. Elle nous oblige simplement à ne pas baisser la garde et à demeurer très attentifs à l'évolution de nos dépenses, celle des recettes ne devant vraisemblablement pas être plus favorable demain.

- Un investissement qui privilégie l'équipement alors que la charge de la dette diminue

Besançon parvient à maintenir sur la durée un bon niveau de dépenses et de subventions d'équipement.

Elle y parvient en partie grâce au recul du remboursement de la dette qui compense celui de l'épargne alors que le volume de subventions reçues a tendance à stagner.

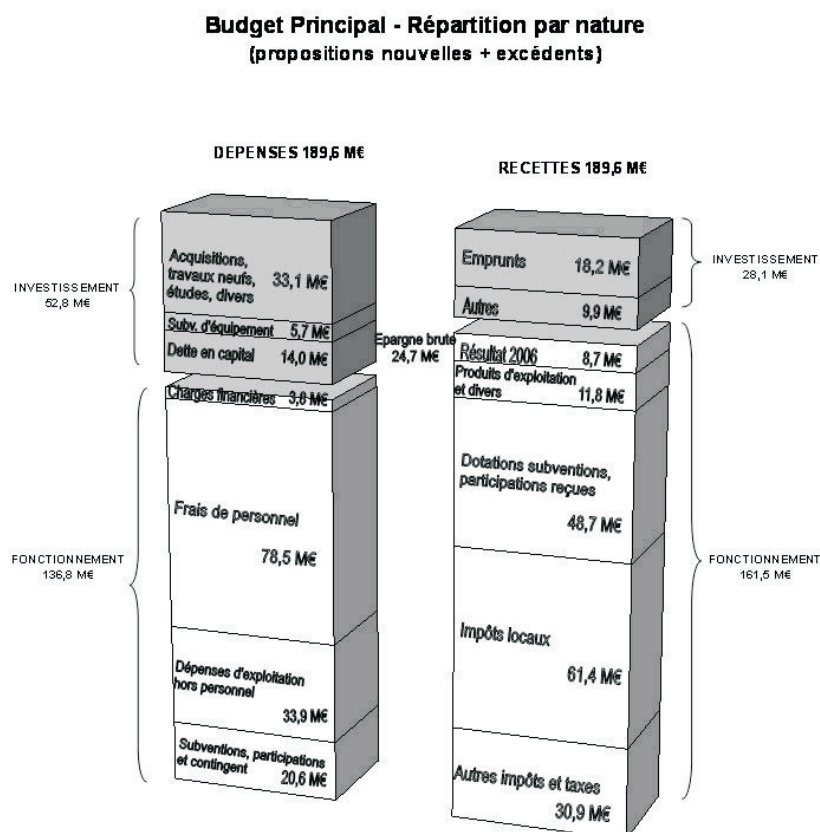
- Un recours modéré à l'emprunt et un encours de dette maîtrisé

Sur trois ans, l'emprunt couvre en moyenne 55,3 % des dépenses d'équipement, ce qui est un ratio favorable.

Le niveau de 2007 est le même qu'en 2005. Il est d'autant plus compatible avec notre capacité financière que la Ville s'est désendettée de 4 M€ en 2006.

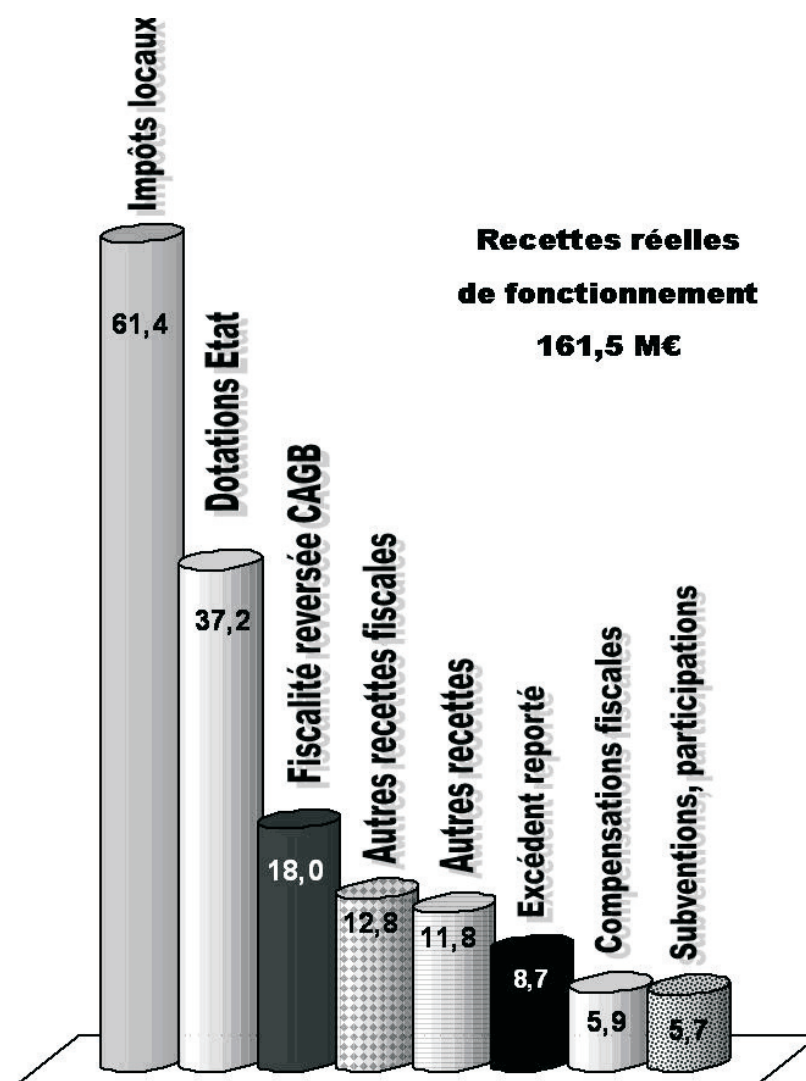
3. Structure du BP 2007 et présentation par sections

La vue générale ci-dessous permet de situer les grands postes de dépenses et de recettes du budget principal 2007 et de comprendre la formation de l'épargne brute et sa participation au financement de l'investissement.



La section de fonctionnement

A. Les recettes



Globalement, les recettes s'élèvent à 161,5 M€ et affichent une hausse de 2,5 %, supérieure à celle observée au budget primitif précédent (+ 1,8 %).

D'où proviennent ces recettes supplémentaires ?

- Pour 1,4 M€ du **produit des impôts directs locaux** qui s'élève à 61,4 M€, en progression de 2,3 % au lieu de 2,9 % l'an dernier : l'absence de hausse des taux (+ 0,7 % en 2006) explique dans l'ensemble cet écart ;

- 1,3 M€ proviennent des **autres recettes fiscales** et notamment de deux postes : 0,7 M€ pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait maintenir son haut niveau en 2007 et 0,5 M€ du nouveau fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, désormais versé sous forme de dotation de fonctionnement ;

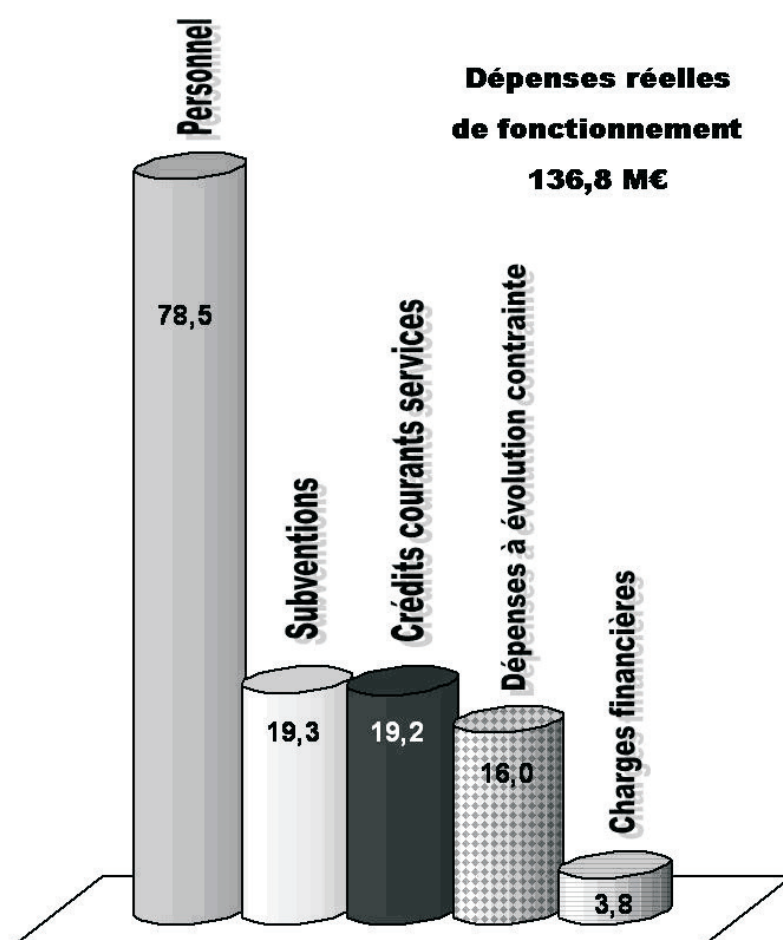
- 1,4 M€ sont issus des **financements de l'Etat**, en progression globale de 3,2 % et qui bénéficient, enfin, de l'accélération voulue en 2005 de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation nationale de péréquation. Dommage que cet effort de péréquation soit amoindri par une nouvelle baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle ;

- 0,4 M€ en provenance de **subventions d'autres partenaires**, pour l'essentiel destinées au financement des correspondants de nuit ;

- 0 M€ au titre de la **fiscalité reversée par la CAGB**, stable à 18,0 M€ sans nouveaux transferts de compétence ;

- 0,7 M€ pour les **autres recettes** dont - 0,4 M€ sur les produits de services et - 0,3 M€ sur les remboursements de frais de personnel.

B. Les dépenses



Elles s'élèvent à 136,8 M€ et sont en hausse de 3,2 %, soit une progression légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent (+ 3,4 %).

- La principale satisfaction vient des **frais de personnel**, 78,5 M€ et 57 % des dépenses, dont la progression, qui inclut la hausse supplémentaire de 0,3 % récemment décidée au 1^{er} février 2007, sera limitée à 2,6 %, et même 2,3 % hors dépenses exceptionnelles liées aux élections ;

- Les **intérêts de la dette** et charges financières resteront stables grâce à la diminution de notre encours de dette qui permettra d'amortir la hausse des taux variables observée ces derniers mois ;

- Avec + 4,3 %, les **subventions** atteignent 19,2 M€. Alors que la bonne gestion du CCAS permet de stabiliser la subvention qui lui est allouée cette année, c'est un effort de 0,8 M€ qui sera fait en direction du secteur associatif, et, à travers lui, en faveur de l'ensemble des Bisontins et des Bisontines qui bénéficient de leur activité dans l'ensemble des quartiers ;

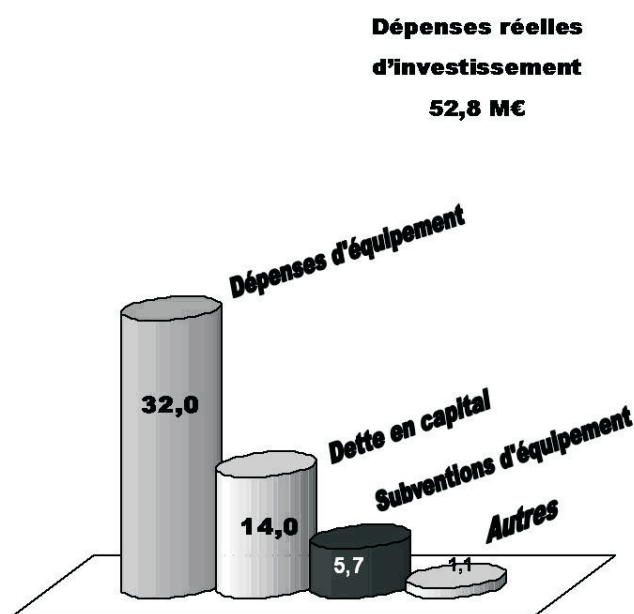
- Hors suppression du contingent d'aide sociale versé au Département et malgré une nouvelle hausse attendue du coût des énergies, les **dépenses à évolution contrainte** n'évolueront que de + 0,9 % : c'est, là aussi, le résultat d'efforts de gestion et d'organisation, constamment renouvelés et qui portent aujourd'hui leurs fruits ;

- La hausse de 2 M€ des **crédits d'exploitation des services** se justifie pour l'essentiel par 1,1 M€ nouvellement inscrits pour les correspondants de nuit, l'inscription dès le BP de crédits octroyés aux maisons de quartiers et le paiement à la CAGB des prestations de la «mission prospective et stratégie» nouvellement mutualisée.

La section d'investissement

Il est déjà beaucoup dit par ailleurs sur les opérations inscrites en 2007 au PPI. Le commentaire se limitera ici à l'évolution des principaux postes.

A. Les dépenses



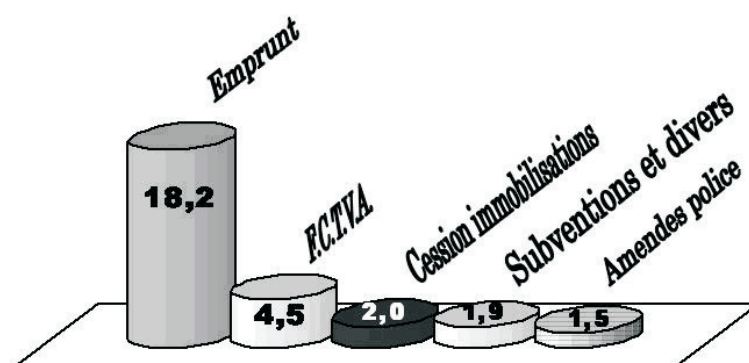
- Les **dépenses et subventions d'équipement progressent de près de 6 %** pour atteindre 37,7 M€ soit 2,1 M€ de plus qu'en 2006, essentiellement consacrés aux tranches annuelles : s'il est nécessaire de créer de nouveaux équipements, il ne faut pas pour autant négliger les nécessaires remises à niveau de notre patrimoine scolaire, sportif, culturel et autre.

- **L'annuité de dette en capital** connaît un nouveau recul de 5 % après 7 % l'an dernier : c'est autant de crédits libérés pour être investis utilement.

Vous aurez enfin noté une dépense exceptionnelle de 1,1 € correspondant à l'augmentation de capital de la nouvelle SAIEMB IE, compensée en recette par la cession d'actions à la CAGB pour 1,5 M€.

B. Les recettes

Recettes réelles d'investissement 28,1 M€



- Nous l'avons vu plus haut, l'équilibre de la section nécessite un recours à **l'emprunt plus important**, d'environ 2 M€, qui reste cependant parfaitement compatible avec nos hypothèses de prospective à moyen terme.

- Les autres recettes sont généralement stables, qu'il s'agisse des subventions, des cessions ou des amendes de police et à l'exception du FCTVA qui génère un supplément de 1 M€.

4. Les principaux postes du BP 2007

4.1. La fiscalité

A. Données générales

Estimé à 61,4 M€ en 2007, le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties représente 38 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition en pourcentage de la cotisation versée par le contribuable bisontin en 2006, hors frais de gestion prélevés par l'Etat.

Produit fiscal	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Ville	74,58	63,60	58,40	-
CAGB	-	-	-	61,22
Département	25,42	26,21	25,94	27,70
Région	-	10,19	15,66	11,08
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

En 2006, les ressources de fiscalité directe de la Ville provenaient essentiellement de la taxe d'habitation (30,4 M€) et du foncier bâti (29,2 M€), le produit du foncier bâti restant marginal (90 K€).

A ce produit fiscal viennent s'ajouter **les allocations versées par l'Etat** pour compenser les pertes de recettes générées par les dégrèvements et exonérations décidées par le Législateur. En 2006, elles se sont élevées à 2,3 M€ pour la taxe d'habitation, à 1,2 M€ pour les taxes foncières et à 2,7 M€ pour la taxe professionnelle (abattement de 16 % et réduction de la fraction imposable des salaires).

La Ville pratique d'autres abattements de sa propre initiative. Ces abattements ne sont pas compensés par l'Etat :

- abattement général à la base et abattement pour charges de famille sur la taxe d'habitation ;
- exonération de 2 ans pour les immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés par l'Etat ;
- depuis le 1^{er} janvier 2004, des exonérations spécifiques de foncier bâti (et de taxe professionnelle), d'une durée de 5 ans, s'appliquent également à l'intérieur de la Zone Franche Urbaine de Planoise. Ces exonérations ont généré une économie de plus de 170 K€ de taxe foncière pour les entreprises de Planoise.

B. Le produit fiscal attendu en 2007

En 2006, l'évolution des dépenses contraintes et la poursuite du programme d'investissement prévu au PPI ont rendu nécessaire une hausse des taux des taxes ménages. Cette hausse de 0,7 % était inférieure de 1 point à l'inflation mesurée. En 2007, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, **les taux ne seront pas augmentés** lors du prochain Conseil Municipal afin que les Bisontins bénéficient des fruits des efforts de gestion consentis sur l'exercice 2006.

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu pour 2007 est de 61,4 M€, en hausse de 3,0 % par rapport au produit réellement encaissé en 2006 et de 2,3 % par rapport au produit voté au BP 2006. A la revalorisation nominale des bases de 1,8 % décidée par le législateur s'ajoute une progression physique estimée à 0,5 %.

	Produit fiscal attendu pour 2007
Taxe d'habitation	31,38 M€
Taxe sur le foncier bâti	29,97 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,08 M€
TOTAL	61,43 M€

Les allocations compensatrices versées par l'Etat sont évaluées à 5,86 M€, à leur niveau 2006 pour les compensations de taxe d'habitation (2,3 M€) et de foncier bâti (2,4 M€). En revanche, la DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle), subit une nouvelle baisse de 11 % qui entraîne une perte de près de 300 000 € pour la Ville.

4.2. Les dotations de l'Etat

A. Le contrat de croissance et de solidarité

La Loi de Finances 2007 reconduit d'une année supplémentaire le contrat de croissance et de solidarité.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) évolue chaque année selon un indice égal à la somme de l'indice prévisionnel des prix (1,8 % en 2007) et de la moitié de la croissance du PIB de l'exercice précédent (2,25 % en 2006), soit 2,925 % dans un premier temps. Cependant, après imputation de la régularisation négative de la DGF 2005 et de divers ajustements, le montant de la DGF 2007 n'évoluera que de **2,50190 %** par rapport au montant ouvert en Loi de finances initiale 2006. **La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP)**, qui sert de variable d'ajustement depuis l'origine du contrat, subit **une nouvelle fois une baisse importante de 11 %**.

Le tableau suivant récapitule les différentes dotations attendues de l'Etat :

	BP 2007
Dotations forfaitaires	30 098 768 €
Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	4 455 900 €
Dotations Nationales de Péréquation	1 385 300 €
DGF permanents syndicaux	52 000 €
Dotations Spéciales Instituteurs (DSI)	14 600 €
Dotations Générales de Décentralisation	1 160 944 €
Dotations Compensation Taxe Professionnelle	2 374 012 €

* **La dotation globale de fonctionnement** se décompose en deux parts :

- **la dotation forfaitaire** : Elle est estimée en 2007 à 30 098 768 €. Les différentes composantes de cette dotation connaissent une évolution différenciée décidée chaque année par le Comité des Finances Locales :

. La dotation de base calculée par rapport au nombre d'habitants et la dotation liée à la superficie de la commune augmentent selon un taux fixé par le Comité des Finances Locales, égal au plus à 75 % du taux de progression de l'ensemble des ressources de la dotation globale de fonctionnement ;

. la compensation perçue au titre des baisses de DCTP constatées entre 1998 et 2001 évolue selon un taux fixé par le Comité des Finances Locales pouvant être égal au plus à 50 % ;

. au titre du complément de garantie, le Comité des Finances Locales, qui ne disposait jusqu'alors d'aucune marge d'appréciation, peut dorénavant moduler l'indexation du complément de garantie selon un taux compris entre 0 et 25 %.

- **la dotation d'aménagement** comprend la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale (non perçue par la Ville) et la dotation nationale de péréquation.

. la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est estimée en 2007 à 4 455 900 €, soit + 10 % par rapport au montant notifié de 2006 ;

. la dotation nationale de péréquation connaît une évolution identique pour s'établir à 1 385 300 €.

- **la DGF permanents syndicaux** (52 000 €) se calcule depuis 2006 sur la base d'un traitement d'un agent à temps plein.

- **la Dotation Spéciale Instituteurs** s'élève à 14 600 €. Elle est basée sur une estimation du nombre d'instituteurs bénéficiaires d'un logement de fonction.

- **les Dotations Générales de Décentralisation** relatives d'une part aux services communaux d'hygiène et de santé et d'autre part à l'urbanisme sont évaluées respectivement à 1 098 994 € et 17 000 €. La DGD liée au fonctionnement des bibliothèques, basée sur un système dégressif depuis la refonte du système, s'élève à 44 950 € (montant correspondant à 50 % de la dotation 2005).

- **la Dotation Compensatrice de Taxe Professionnelle**, variable d'ajustement du contrat de Croissance et de Solidarité s'établira à 2 374 012 € (- 11 %).

B. Les dotations hors du contrat de croissance et de solidarité et hors subventions

- **le Fonds de Compensation pour la TVA 2007**, calculé par rapport aux dépenses d'investissement de la pénultième année, est estimé à 4 480 000 €.

- **le produit des amendes de police** est évalué à 1 450 000 €. Ce montant est calculé par rapport à un nombre de contraventions constaté sur la commune et une valeur de point fixée par le Comité des Finances Locales.

4.3. Les dotations versées par la CAGB

A. L'attribution de compensation

Elle est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (le produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2000, ainsi que les compensations qui y sont liées, déduction faite du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000) et les charges transférées.

Le produit 2007 est estimé à hauteur du montant de l'attribution 2006 soit 16 631 940 €. Le montant définitif de l'attribution de compensation sera arrêté en fin d'année par la Commission d'Evaluation des Charges.

B. La dotation de solidarité communautaire

Depuis 2004, la dotation de solidarité communautaire comprend trois volets :

- un volet de solidarité sociale et fiscale, fondé sur des critères tels que population, logements sociaux et richesse fiscale, estimé à 1 113 750 €.
- un volet de solidarité économique, calculé par rapport à une valeur de point par m² nouvellement dédié à l'activité économique, prévu à hauteur du montant réalisé en 2006, soit 276 900 €.
- un volet gens du voyage pour 14 400 €.

4.4. Les dépenses de personnel

Le budget primitif 2007 prend en compte la mutualisation intervenue le 1^{er} janvier 2007 de la Mission Études et Prospectives désormais rattachée à la CAGB, mouvement qui a concerné l'équivalent de trois agents.

La politique de maîtrise de la masse salariale est poursuivie avec ce budget qui est en hausse de 2,43 % par rapport au BP 2006.

Les tableaux de comparaison ci-après précisent cette évolution.

A. Rémunérations et charges

Principales mesures intervenant en 2007 :

- relèvement de la cotisation FNAL (aide au logement) de 0,2 % en 2007, soit un coût supplémentaire de 100 000 €. La même revalorisation interviendra en 2008 ;
- augmentation des traitements de 0,8 % au 1^{er} février 2007, coût : 610 000 € ;
- attribution d'un point d'indice au 1^{er} novembre 2006, coût 2007 : 165 000 € ;
- suppression de l'effet en cloche des primes, coût 2007 : 260 000 € ;
- bonification indemnitaire pour les fonctionnaires de catégories A et B bloqués dans leur avancement depuis plus de 5 ans dans le grade le plus élevé du cadre d'emplois, coût : 13 200 € ;
- application des accords sur l'évolution de l'action sociale et l'amélioration des carrières dans la Fonction Publique :
 - . revalorisation des échelles indiciaires des grades de base de la catégorie B ;

- . revalorisation des échelles de rémunération de la catégorie C ;
- . mise en œuvre d'une échelle 6 de rémunération pour la catégorie C ;
- . mise en place pour la catégorie C d'un 11^{ème} échelon pour les échelles de rémunération 3, 4 et 5 ;
- . mise en œuvre de nouvelles conditions d'avancement pour la catégorie C ;
- . reclassement de la filière Police Municipale.

Le coût total annuel de ces différentes mesures est de 620 000 € auxquels il importe d'ajouter le coût de la rétroactivité de certaines de ces mesures au 1^{er} novembre 2006.

- extension de l'attribution de la NBI (mesure en cours d'examen avec effet du 1^{er} août 2006) (coût estimé, y compris l'effet rétroactif : 90 000 €) ;
- augmentation des crédits pour les nouveaux emplois aidés, coût estimé : 193 000 € ;
- transfert au Centre de Gestion des concours de catégorie C précédemment organisés par la Ville, coût estimé : 30 000 €.

A ces mesures, il convient d'ajouter le coût habituel du GVT (glissement vieillesse technicité), soit 700 000 € environ.

Enfin, il importe de noter la fin du dispositif du congé de fin d'activité et une baisse très nette des agents bénéficiant d'une cessation progressive d'activité.

B. Autres dépenses

Les crédits consacrés aux annonces et insertions sont augmentés de 15 000 € afin de faire face au nombre croissant des recrutements nécessitant une publicité extérieure.

C. Formation

Les crédits affectés à la formation du personnel ont été majorés de 70 000 € compte tenu de la nécessité de recourir de plus en plus souvent à des formations hors cotisation CNFPT. Un crédit supplémentaire de 15 000 € a également été prévu pour la formation des agents en contrat aidé.

Néanmoins la politique globale d'effectifs constants sera maintenue. Le redéploiement des moyens sera poursuivi dans ce cadre. Il a ainsi permis la création de plusieurs emplois :

- 1 poste de documentaliste (mutualisé avec la CAGB),
- 1 poste de chargé de mission financements européens (mutualisé avec la CAGB),
- 1 poste d'ingénieur au Département TIC,
- 1 poste d'agent de maîtrise à la Direction Éducation,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture,
- 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique,
- 5 postes de gardien de Police Municipale (proximité),
- 1 poste de contrôleur de travaux à la Direction de la Maîtrise de l'Énergie,
- 1 poste de rédacteur au service Développement Vie Associative/Centre 1901,

- 2 postes d'animateur,
- 1 poste de conservateur du patrimoine (archéologie préventive),
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et 1 poste d'adjoint technique au Musée du Temps,
- 2 postes d'agent des services techniques aux Musées de la Citadelle.

D. Recettes

Elles sont en forte diminution en raison essentiellement de la fin du dispositif de congé de fin d'activité et de la baisse du nombre d'agents en Cessation Progressive d'Activité.

La fin de mise à disposition d'agents contribue également à cette évolution.

E. Tableaux de comparaison

	BP 2006	BP 2007	Évolution
Salaires et charges	73 783 400 €	75 482 505 €	+ 2,3 %
Autres charges	672 500 €	808 200 €	+ 20,2 %
Subventions	558 012 €	552 469 €	- 1,0 %
Total	75 013 912 €	76 843 174 €	+ 2,4 %

	BP 2006	BP 2007	Évolution
Dépenses	75 013 912 €	76 843 174 €	+ 2,4 %
Recettes	921 195 €	530 200 €	- 42,4 %
Écart	74 092 717 €	76 312 974 €	+ 3,0 %

4.5. La dette

A. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2007

L'encours de dette s'élève à 104,1 M€ contre 108,1 M€ un an plus tôt. Ce recul s'explique par le différentiel entre la dette en capital remboursée en 2006 (14,5 M€) et l'emprunt nouveau mobilisé la même année (10,5 M€). Depuis le début du mandat, l'encours de dette sur le budget principal aura diminué de près de 5 M€ et le taux moyen pondéré aura été amélioré (il était de 4,99 % au CA 2001, il est estimé à 3,86 % au CA 2006).

Au 1^{er} janvier 2007, **54 % de l'encours (56,7 M€) était positionné sur taux fixes et 46 % (47,4 M€) sur taux flottants**, contre respectivement 52 % et 48 % en 2006. La répartition des risques reste ainsi équilibrée, la légère remontée de la part taux fixes répondant à un souci de sécurisation face à la montée des taux courts qui devrait se poursuivre au moins jusqu'à fin 2007.

A la même date, **le taux d'intérêt moyen de notre dette s'établissait à 3,71 % contre 3,17 % il y a un an.** Ce rebond sensible ne répercute cependant pas l'intégralité de la hausse des taux variables en 2006 : l'Euribor 12 mois est passé de 2,855 au 2 janvier 2006 à 4,030 au 2 janvier 2007, soit + 41 %.

La durée résiduelle moyenne de la dette est identique à celle de l'an dernier soit 9 ans et 9 mois.

En 2006, **deux opportunités de réaménagement de l'encours** existant ont pu être saisies :

- un emprunt à taux flottant de 2,8 M€ présentant des marges élevées de 0,085 sur Euribor et 0,15 sur TAM/TAG, a été remboursé par anticipation, sans indemnité, à IXIS CIB et refinancé auprès de CALYON avec des marges nettement réduites à 0 % sur Euribor et 0,013 % sur TAM/TAG
- en anticipant la hausse des taux variables, la Ville a choisi en juillet 2006 de transformer l'indexation d'un contrat positionné sur Euribor en la plaçant sur un taux fixe de 4,08 %, permettant ainsi de sécuriser 7 M€ d'encours.

B. Les dépenses afférentes à la dette dans le BP 2007

Les crédits prévus en investissement au chapitre 16 comprennent :

- **le remboursement de la dette en capital, en net repli** : il s'élève à 13,8 M€ au lieu de 14,6 M€ au BP 2006. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution du profil d'amortissement de l'encours, certains prêts ayant fait l'objet d'un amortissement sur mesure de manière destinée à lisser l'annuité de dette sur plusieurs exercices ;
- de la provision pour contrats signés en cours d'exercice (225 000 €).

Les crédits inscrits en fonctionnement au chapitre 66 regroupent :

- les intérêts de la dette pour 3,4 M€ au lieu de 3,5 M€ en 2006 : malgré la hausse des taux, **la diminution de l'encours permet de stabiliser la charge des intérêts à verser en 2007** ;
- les provisions pour contrats signés en cours d'exercice (130 000 €) et pour actualisation des taux (30 000 €) ;
- les frais de ligne de trésorerie, estimés à 200 000 € ;
- les intérêts courus non échus (ICNE) inscrits à hauteur du solde entre les ICNE de N et ceux de N-1. Les ICNE de 2007 étant supérieurs à ceux de 2006, la prévision inscrite au BP 2007 est positive soit 47 000 €.

4.6. Le programme d'investissement

L'effort d'investissement direct de la Ville au BP 2007 s'élève à 32 M€ (contre 30,3 M€ au BP 2006), répartis entre 13,5 M€ de tranches annuelles et 17,4 M€ d'opérations individualisées, auxquelles s'ajoutent les dépenses imprévues (1,1 M€).

Quant aux investissements indirects (c'est-à-dire les participations versées par la Ville pour des équipements dont elle n'est pas maître d'ouvrage), ils se montent à 5,7 M€ (contre 5,3 M€ au BP 2006).

Au total, en 2007, la Ville consacrera donc près de 38 M€, soit plus de 2 M€ de plus qu'en 2006, à ses dépenses d'équipement.

A. Les tranches annuelles

Les tranches annuelles recouvrent tous les travaux de proximité : entretien et amélioration de la voirie, des espaces verts et sportifs et des aires de jeux, mise en sécurité et réhabilitation du patrimoine bâti municipal (dans les écoles, les crèches, mais aussi les locaux occupés par les associations, les locaux culturels...).

En 2007, un effort conséquent sera fait sur ces «petits travaux» qui sont directement au service des habitants et du développement de la ville, avec une enveloppe totale de 13,5 M€, soit 2,5 M€ de plus qu'en 2006. Ce total comprend une enveloppe nouvelle de 500 K€ consacrée au renouvellement des moyens de production énergétique, et notamment au remplacement des chaufferies dans les bâtiments communaux, dans un souci d'économie d'énergie et de développement durable.

Au total, entre 2002 et 2007, les tranches annuelles auront ainsi augmenté de près de 75 %, preuve de notre engagement à soutenir l'investissement de proximité.

Les tranches annuelles se déclinent comme suit :

	Montants	Part
Acquisitions terrains / Alignement voirie	95 K€	0,7 %
Energie	911 K€	6,8 %
Espaces sportifs	381 K€	2,8 %
Espaces verts	1 059 K€	7,8 %
Informatique et téléphonie	756 K€	5,6 %
Matériel et mobilier des autres activités	823 K€	6,1 %
Domaine culturel : matériel, restaurations, oeuvres d'art	390 K€	2,9 %
Matériel et mobilier des services	140 K€	1,1 %
Parc Auto	1 165 K€	8,6 %
Patrimoine bâti	4 112 K€	30,4 %
Voirie et éclairage public	3 679 K€	27,2 %

Ces enveloppes de tranches annuelles correspondent à des programmes de travaux qui donnent lieu à des délibérations spécifiques. Toutefois, on peut citer d'ores et déjà quelques opérations qui seront conduites en 2007 : la rénovation des bâtiments existants à l'abri de nuit des Glacis dans la suite de la construction des nouvelles structures d'accueil en 2006, la réfection de voiries, l'achat de mobilier scolaire, la construction d'un mur en périphérie du camping municipal...

B. Les opérations individualisées et les subventions d'équipement

L'année 2007 verra l'aboutissement d'opérations d'envergure.

Les Programmes de Rénovation Urbaine connaîtront l'achèvement d'équipements de proximité qui modifieront en profondeur le visage des deux quartiers bisontins. Sur Planoise, l'ouverture du pôle d'animation regroupant médiathèque et maison de quartier (1 875 K€ au BP 2007), accompagnée de la réalisation d'une vaste esplanade (450 K€), constituera un évènement important. La rénovation du parking Cassin (400 K€) sera également achevée cette année. Sur Clairs-Soleils, 2007 verra la fin des travaux sur le pôle de convivialité du 67E rue de Chalezeule (540 K€) et de l'extension de la bibliothèque (200 K€). Ainsi, au total sur 2007, la Ville consacra plus de 4 M€ aux deux Programmes de Rénovation Urbaine.

Les autres quartiers ne seront pas en reste : 2007 sera ainsi l'année d'ouverture de la nouvelle salle de quartier de Montrapon-Fontaine Ecu (151 K€), des Bains-Douches de la Madeleine (500 K€) restructurés pour créer un espace associatif et d'animation pour le quartier Battant ou encore de la crèche Bersot rénovée (200 K€) et de la nouvelle Maison des Syndicats à Planoise (620 K€).

L'année 2007 connaîtra également le début de chantiers d'importance.

Ainsi, la cuisine centrale pour les crèches, les haltes-garderies et les écoles (800 K€ au BP 2007), la Salle des Musiques Actuelles et Contemporaines (400 K€), la rénovation du Centre International de Séjour (600 K€), la restructuration de la MJC et du point public de Palente (200 K€) connaîtront cette année leur démarrage opérationnel. D'importants aménagements urbains seront également entrepris, notamment sur le parc urbain de Planoise (600 K€), mais aussi sur les espaces publics de Saint-Claude (150 K€) ou encore sur le quartier Scaremberg (400 K€) en lien avec le programme de rénovation mené par l'opérateur.

400 K€ seront par ailleurs consacrés aux travaux de conservation et de mise en valeur du patrimoine Vauban et 380 K€ à l'entretien courant de la Citadelle, dans le cadre de la démarche pour l'inscription au patrimoine de l'UNESCO.

La Ville poursuivra ses actions en faveur du développement durable, par la mise en oeuvre du Plan de Déplacement Urbain (650 K€), la mise en sûreté des falaises Tarragnoz (250 K€), par la rénovation des parcs et jardins (300 K€) au centre-ville et dans les quartiers, l'aménagement des collines (120 K€) et des jardins familiaux (215 K€), avec notamment la restructuration des jardins de Rosemont et de Bousserotte, et le développement des énergies renouvelables (450 K€)...

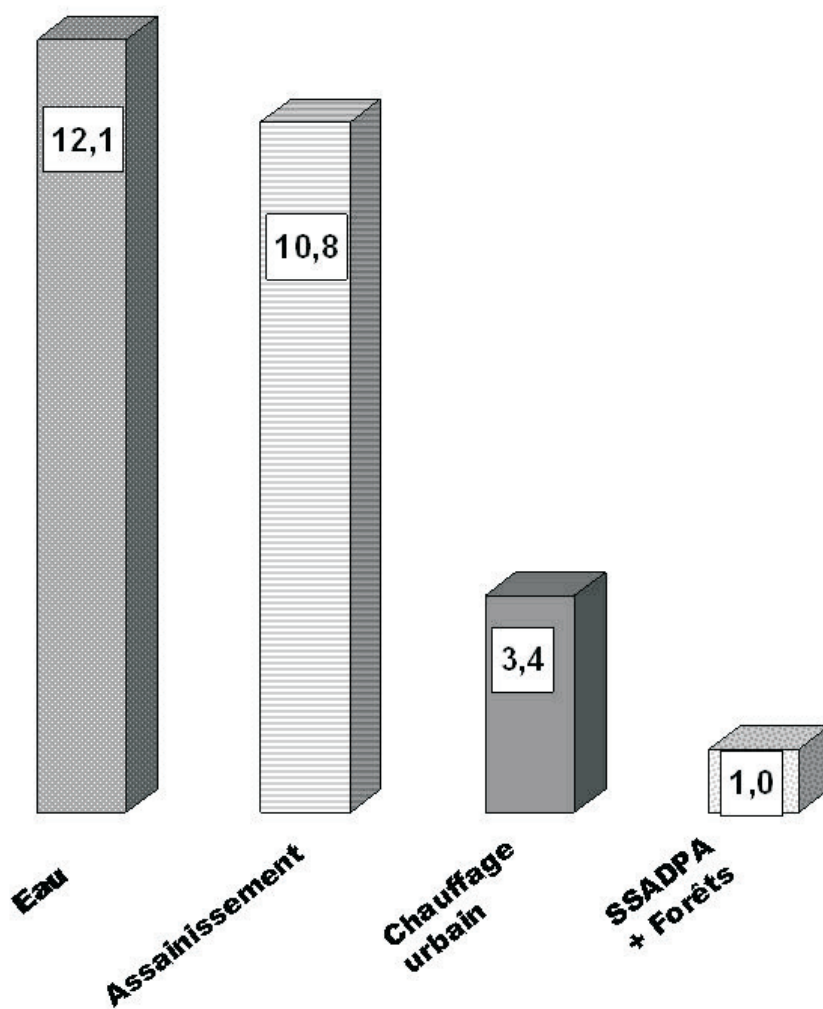
Par ailleurs, la Ville poursuivra l'aménagement des Passages Pasteur par une subvention d'équipement de 2 201 K€. Elle honorera ses engagements sur l'ancien Contrat de Plan, en soutenant les équipements universitaires, à hauteur de 465 K€ pour l'UFR Médecine-Pharmacie Tranche 2 et de 500 K€ pour la réhabilitation de la Cité universitaire Canot. Les engagements de la Ville au titre du nouveau Contrat de Projets sont d'ores et déjà inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement pour les années à venir.

De plus, en 2007, la Ville soutiendra les travaux prévus sur le Casino de Besançon (500 K€), le programme de logements dans le cadre du PRU Clairs-Soleils (à hauteur de 279,5 K€), la réhabilitation des logements-foyers (150 K€), le renouvellement des équipements des principales scènes bisontines (40 K€), et prolongera son aide à certains investissements réalisés par des associations sportives (126 K€).

V - Les budgets annexes

Hors zones d'activités Edison et Champs Montants, les budgets annexes de la collectivité sont au nombre de cinq. Ils représentent 27,3 M€, soit 12,6 % du budget général. Les prévisions du BP 2007 se ventilent comme suit :

Ventilation des budgets annexes (propositions nouvelles – opérations réelles – en M€)



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

1 - Les budgets Eau et Assainissement

1.1. Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA : dépenses et recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Chaque service finance ses dépenses par des recettes propres. A cette fin, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 décembre 2006, a fixé comme suit les tarifs 2007 :

- prix de vente du m³ d'eau consommé inchangé depuis 2003 : 0,86 € HT

- redevance d'assainissement par m³, inchangé depuis 1997 : 0,91 € HT

	2006			2007		
	Prix	N/N-1	Part	Prix	N/N-1	Part
Eau (commune)	0,860 €	0,0 %	37,1 %	0,860 €	0,0 %	35,9 %
Assainissement (commune)	0,910 €	0,0 %	39,2 %	0,910 €	0,0 %	38,0 %
Taxes (État et Agence de l'Eau)	0,551 €	4,0 %	23,0 %	0,625 €	13,4 %	26,1 %
Prix TTC facturé à l'usager	2,321 €	0,9 %	100 %	2,395 €	3,2 %	100,0 %

Pour le budget Eau, les recettes du budget proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés dont le produit est estimé à 6 020 K€.

Pour le budget Assainissement, la principale recette correspond au produit de la redevance dont le montant s'élève à 6 188 K€.

1.2. Les dépenses

A. Budget Eau

Avec 4 620 K€ au lieu de 3 868 K€ en 2006, la section d'investissement est en hausse de 19,4 %, liée au lancement d'opérations nouvelles.

Parmi elles, on peut notamment citer la construction d'un nouveau réservoir dans le secteur de Bregille (300 K€ sont inscrits en 2007) et la suppression de l'aqueduc de la Malate (270 K€ sont prévus en 2007).

Les autres principales dépenses d'investissement correspondent aux opérations ci-après :

- 380 K€ consacrés aux périmètres de protection des sources d'Arcier et de Chenecey (études complémentaires, travaux d'aménagement et frais divers)

- 225 K€ prévus pour la poursuite des travaux de construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon

- 200 K€ affectés aux dernières investigations (essais, procédures administratives...) avant la réalisation des travaux d'adduction dans le secteur de Novillars

- 270 K€ inscrits au rachat des réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement des ZAC du Val des Grands Bas (250 K€), de Planoise (10 K€), de La Fayette (10 K€)

- 670 K€ affectés à la rénovation des branchements en plomb ; le renouvellement complet de ces branchements devrait s'achever en 2011

- les autres travaux sur réseaux mobilisent 911 K€ et concernent les stations de pompage (travaux et gros entretien), le renforcement, le renouvellement et l'extension du réseau de distribution
- les crédits pour les acquisitions de matériel technique, d'exploitation, informatique, outillage et matériel de transport s'élèvent à 315 K€
- les crédits consacrés aux divers travaux sur les bâtiments et installations d'exploitation (entretien et rénovation de bâtiments, d'installations électriques, du réseau de chauffage...) mobilisent 180 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal représente 680 K€.

B. Budget de l'Assainissement

Les dépenses d'investissement passent de 7 904 K€ à 5 571 K€ et subissent une baisse de 2 333 K€ qui s'explique essentiellement par le fait qu'en 2006, 2 400 K€ ont été votés sur la seule opération de dépollution par temps de pluie.

Les crédits prévus à cette section concernent pour l'essentiel :

- travaux sur réseaux (construction, réhabilitation, branchements) pour 2 009 K€
- réalisation de réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement des ZAC Val des Grands Bas et TEMIS, respectivement pour 700 K€ et 400 K€
- l'opération de co-incinération des boues d'épuration résultant du fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées mobilise un crédit de 320 K€
- l'équipement des déversoirs d'orages mobilise 100 K€
- les acquisitions de matériel d'exploitation, informatique, outillage, mobilier et véhicules s'élèvent à 320 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 852 K€.

C. Le Budget Chauffage Urbain

La section d'investissement s'élève à 3 045 K€ et concerne notamment :

- la poursuite de la mise en conformité et de la modernisation des installations de la chaufferie urbaine de Planoise pour 1 713 K€
- l'extension du réseau de chaleur de la ZAC des Hauts du Chazal pour 1 000 K€.

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe est donc réduite à 318 K€.

D. Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les recettes réelles du budget s'élèvent à 479 K€ et proviennent pour l'essentiel du forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les dépenses réelles s'élèvent à 479 K€ et sont très largement consacrées au fonctionnement. Les frais de personnel représentent 78 % de cette section.

E. Le Budget Forêts

Les recettes réelles (536 K€) proviennent exclusivement du fonctionnement et sont constituées principalement par :

- le produit de la vente de bois, estimé à 100 K€
- la participation du budget principal nécessaire à la couverture des dépenses pour 432 K€.

Les dépenses réelles, de même montant, sont très majoritairement destinées au fonctionnement. Les frais de personnel s'élèvent à 258 K€ et représentent 61 % de cette section.

* * *

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2007 et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature),
- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A et B et de 1 à 28,
- d'attribuer les subventions détaillées en annexe 20 pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues par l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Annexes à joindre au rapport de présentation du BP 2007

A - Récapitulatif des crédits votés par chapitre et par section sur le budget principal et les budgets annexes et balances récapitulatives du BP 2007.

B - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes.

Annexes obligatoires faisant l'objet d'une présentation séparée

Budget principal

- 1 Recettes totales - présentation par fonctions et sections
- 2 Dépenses totales - présentation par fonctions et par sections
- 3 Reprise anticipée des résultats 2006 - Balance du compte administratif prévisionnel 2006 - reports de crédits
- 4 Données synthétiques sur la situation financière de la commune

Budgets annexes

- 5 Comptes du budget du service de l'Eau
- 6 Comptes du budget du service de l'Assainissement
- 7 Comptes du budget SSADPA
- 8 Comptes du budget Forêts
- 9 Comptes du budget Chauffage Urbain

Annexes synthétiques :

- 10 Etat de la dette budget principal et budgets annexes
- 11 Méthodes utilisées pour les amortissements
- 12 Etat des provisions
- 13 Etalement des provisions
- 14 Equilibre des opérations financières Dépenses Recettes
- 15 Etat des charges transférées - Détail des opérations pour le compte de tiers
- 16 Etat des emprunts garantis par la commune
- 17 Etat des contrats de crédit bail
 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- 18 Etat des autres engagements donnés
- 19 Etat des engagements reçus (budget principal et budget assainissement)
- 20 Subventions versées dans le cadre du vote du budget
- 21 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- 22 Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
- 23 Etat du personnel (budget principal et budgets annexes)
- 24 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- 25 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
- 26 Liste des établissements publics créés
- 27 Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- 28 Décisions en matière de taux et de contributions directes

Annexe A.1

**Récapitulation de la section d'investissement
Recettes - Projet de BP 2007**

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		0,00	5 508 174,00	5 508 174,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 508 174,00	5 508 174,00
15...	Provisions pour risques et charges	0,00	201 687,00	201 687,00
16878	Autres dettes - Autres organismes et particuliers	0,00	0,00	0,00
28...	Amortissement des immobilisations	0,00	5 306 487,00	5 306 487,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitres non globalisés		28 110 312,00	19 376 051,00	47 486 363,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 780 000,00	0,00	4 780 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 039 200,00	0,00	3 039 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 250 000,00	0,00	18 250 000,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	19 376 051,00	19 376 051,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 041 112,00	0,00	2 041 112,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	28 110 312,00	24 884 225,00	52 994 537,00
10/1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2006	11 911 463,00	0,00	11 911 463,00
	Autofinancement des reports dépenses 2004	7 940 438,00	0,00	7 940 438,00
		-----	-----	-----
		19 851 901,00	0,00	19 851 901,00
	Reports recettes d'investissement 2006	11 718 605,00		11 718 605,00
	Total recettes d'investissement	59 680 818,00	24 884 225,00	84 565 043,00

Annexe A.2

**Récapitulatif de la section d'investissement
Dépenses - Projet de BP 2007**

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		0,00	175 470,00	175 470,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	175 470,00	175 470,00
139..	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	174 230,00	174 230,00
261	Titres de participation	0,00	1 240,00	1 240,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitres non globalisés		52 819 067,00	0,00	52 819 067,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 017 100,00	0,00	14 017 100,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 660 650,00	0,00	5 660 650,00
21	Immobilisations corporelles	4 221 517,00	0,00	4 221 517,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	25 317 590,00	0,00	25 317 590,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 077 210,00	0,00	1 077 210,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	52 819 067,00	175 470,00	52 994 537,00
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement	11 911 463,00	0,00	11 911 463,00
	Reports dépenses d'investissement 2006	19 659 043,00		19 659 043,00
	Total dépenses d'investissement	84 389 573,00	175 470,00	84 565 043,00

Annexe A.3

**Récapitulation de la section de fonctionnement
Recettes - Projet de BP 2007**

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		164 291,00	175 470,00	339 761,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	175 470,00	175 470,00
768	Autres produits financiers	0,00	1 240,00	1 240,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00	174 230,00	174 230,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (regroupement des comptes 609, 619, 629, 6459, 6479, 6489, 6032 et 6037)	164 291,00	0,00	164 291,00
Chapitres non globalisés		152 629 947,00	0,00	152 629 947,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 097 997,00	0,00	9 097 997,00
73	Impôts et taxes	91 813 605,00	0,00	91 813 605,00
74	Dotations et participations	49 205 622,00	0,00	49 205 622,00
75	Autres produits de gestion courante	2 424 693,00	0,00	2 424 693,00
76	Produits financiers	27 030,00	0,00	27 030,00
77	Produits exceptionnels	61 000,00	0,00	61 000,00
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
	Sous-total fonctionnement propositions nouvelles	152 794 238,00	175 470,00	152 969 708,00
002	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	8 719 615,00	0,00	8 719 615,00
	Total dépenses d'investissement	161 513 853,00	175 470,00	161 689 323,00

Annexe A.4

**Récapitulation de la section de fonctionnement
Dépenses - Projet de BP 2007**

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
Chapitres globalisés		109 915 689,00	5 508 174,00	115 423 863,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 508 174,00	5 508 174,00
68..	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5 508 174,00	5 508 174,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (regroupement des comptes 60 (sauf 6031), 61, 62 (sauf 621), 635 et 637)	31 152 183,00	0,00	31 152 183,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (regroupement des comptes 621, 64, 631 et 633)	78 498 506,00	0,00	78 498 506,00
014	Atténuation de produits (regroupement des comptes 70389, 70619, 739, 7419, 748719 et 748729)	265 000,00	0,00	265 000,00
Chapitres non globalisés		26 889 409,00	19 376 051,00	46 265 460,00
65	Autres charges de gestion courante	21 647 324,00	0,00	21 647 324,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	152 000,00	0,00	152 000,00
66	Charges financières	3 817 000,00	0,00	3 817 000,00
67	Charges exceptionnelles	273 085,00	0,00	273 085,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	19 376 051,00	19 376 051,00
Total dépenses de fonctionnement		136 805 098,00	24 884 225,00	161 689 323,00

Annexe A.5

**Propositions nouvelles de l'exercice
Recettes - Projet de BP 2007**

LIBELLES	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
1) INVESTISSEMENT			
EAU	2 568 942,00	2 067 950,00	4 636 892,00
ASSAINISSEMENT	1 528 783,00	4 109 483,00	5 638 266,00
SSADPA	4 096,00	19 600,00	23 696,00
FORETS	0,00	181 426,00	181 426,00
CHAUFFAGE URBAIN	2 605 847,00	989 671,00	3 595 518,00
Total recettes d'investissement	6 707 668,00	7 368 130,00	14 075 798,00
2) FONCTIONNEMENT			
EAU	9 590 600,00	17 300,00	9 607 900,00
ASSAINISSEMENT	9 264 250,00	67 200,00	9 331 450,00
SSADPA	474 471,00	0,00	474 471,00
FORETS	536 447,00	65 000,00	601 447,00
CHAUFFAGE URBAIN	757 240,00	73 413,00	830 653,00
Total recettes de fonctionnement	20 623 008,00	222 913,00	20 845 921,00
Total recettes totales	27 330 676,00	7 591 043,00	34 921 719,00

Annexe A.6

**Propositions nouvelles de l'exercice
Dépenses - Projet de BP 2007**

LIBELLES	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
1) INVESTISSEMENT			
EAU	4 619 592,00	17 300,00	4 636 892,00
ASSAINISSEMENT	5 571 066,00	67 200,00	5 638 266,00
SSADPA	23 696,00	0,00	23 696,00
FORETS	116 426,00	65 000,00	181 426,00
CHAUFFAGE URBAIN	3 045 047,00	550 471,00	3 595 518,00
Total dépenses d'investissement	13 375 827,00	699 971,00	14 075 798,00
2) FONCTIONNEMENT			
EAU	7 539 950,00	2 067 950,00	9 607 900,00
ASSAINISSEMENT	5 221 967,00	4 109 483,00	9 331 450,00
SSADPA	454 871,00	19 600,00	474 471,00
FORETS	420 021,00	181 426,00	601 447,00
CHAUFFAGE URBAIN	318 040,00	512 613,00	830 653,00
Total dépenses de fonctionnement	13 954 849,00	6 891 072,00	20 845 921,00
Total recettes totales	27 330 676,00	7 591 043,00	34 921 719,00

Annexe A.7

Budget Principal 2007

	DEPENSES			RECETTES		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
Investissement						
Opérations réelles	52 819 067,00		52 819 067,00	28 110 312,00		28 110 312,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		11 911 463,00	11 911 463,00		11 911 463,00	11 911 463,00
Autofinancement des reports de crédits					7 940 438,00	7 940 438,00
Reports de crédits N-1		19 659 043,00	19 659 043,00		11 718 605,00	11 718 605,00
Total investissement	52 819 067,00	31 570 506,00	84 389 573,00	28 110 312,00	31 570 506,00	59 680 818,00
Fonctionnement						
Opérations réelles	136 805 098,00		136 805 098,00	152 794 238,00		152 794 238,00
Résultat antérieur reporté			0,00		8 719 615,00	8 719 615,00
Total fonctionnement	136 805 098,00	0,00	136 805 098,00	152 794 238,00	8 719 615,00	161 513 853,00
Total opérations réelles	189 624 165,00	31 570 506,00	221 194 671,00	180 904 550,00	40 290 121,00	221 194 671,00
Opérations d'ordre						
Amortissements des immobilisations	5 306 487,00		5 306 487,00	5 306 487,00		5 306 487,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- Investissement				19 376 051,00		19 376 051,00
- Fonctionnement	19 376 051,00		19 376 051,00			
Autres	377 157,00		377 157,00	377 157,00		377 157,00
Total opérations d'ordre	25 059 695,00	0,00	25 059 695,00	25 059 695,00	0,00	25 059 695,00
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES	214 683 860,00	31 570 506,00	246 254 366,00	205 964 245,00	40 290 121,00	246 254 366,00

Annexe A.8

**Propositions nouvelles de l'exercice
Budget annexes 2007**

	EAU		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		CHAUFFAGE URBAIN	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	4 619 592,00	(1) 2 568 942,00	5 571 066,00	(2) 1 528 783,00	23 696,00	4 096,00	116 426,00	0,00	3 045 047,00	2 605 847,00
Fonctionnement	7 539 950,00	9 590 600,00	5 221 967,00	9 264 250,00	454 871,00	474 471,00	420 021,00	536 447,00	318 040,00	757 240,00
Total opérations réelles	12 159 542,00	12 159 542,00	10 793 033,00	10 793 033,00	478 567,00	478 567,00	536 447,00	536 447,00	3 363 087,00	3 363 087,00
Opérations d'ordre										
Amortissements des immobilisations	1 637 550,00	1 637 550,00	3 366 101,00	3 366 101,00	19 600,00	19 600,00	181 426,00	181 426,00	296 680,00	296 680,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement										
- Investissement		418 600,00		694 182,00		0,00		0,00		163 933,00
- Fonctionnement	418 600,00		694 182,00		0,00	0,00	0,00	0,00	163 933,00	
Autres	29 100,00	29 100,00	116 400,00	116 400,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	602 471,00	602 471,00
Total opérations d'ordre	2 085 250,00	2 085 250,00	4 176 683,00	4 176 683,00	19 600,00	19 600,00	246 426,00	246 426,00	1 063 084,00	1 063 084,00
Total opérations budgétaires	14 244 792,00	14 244 792,00	14 969 716,00	14 969 716,00	498 167,00	498 167,00	782 873,00	782 873,00	4 426 171,00	4 426 171,00

(1) y compris 1 651 250 € d'emprunts, 65 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau, 852 692 € de subventions
(2) Subventions

Annexe A.9

Récapitulation générale (opérations réelles) - Budget Général

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Budget principal :								
- propositions nouvelles	50 398 543,00	52 819 067,00	132 621 165,00	136 805 098,00	25 481 382,00	28 110 312,00	149 001 799,00	152 794 238,00
- propositions de reprises	31 038 680,00	31 570 506,00			31 038 680,00	31 570 506,00	8 536 527,00	8 719 615,00
Total budget principal	81 437 223,00	84 389 573,00	132 621 165,00	136 805 098,00	56 520 062,00	59 680 818,00	157 538 326,00	161 513 853,00
Eau	3 867 561,00	4 619 592,00	7 672 950,00	7 539 950,00	2 074 111,00	2 568 942,00	9 466 400,00	9 590 600,00
Assainissement	7 903 906,00	5 571 066,00	4 798 782,00	5 221 967,00	3 489 401,00	1 528 783,00	9 213 287,00	9 264 250,00
SSADPA	18 160,00	23 696,00	419 871,00	454 871,00	1 791,00	4 096,00	436 240,00	474 471,00
Forêts	112 457,00	116 426,00	444 138,00	420 021,00	1 000,00	0,00	555 595,00	536 447,00
Chauffage Urbain	3 632 160,00	3 045 047,00	224 220,00	318 040,00	2 933 920,00	2 605 847,00	922 460,00	757 240,00
TOTAL	96 971 467,00	97 765 400,00	146 181 126,00	150 759 947,00	65 020 285,00	66 388 486,00	178 132 308,00	182 136 861,00

Annexe A.10

Évolution du budget principal en 2007 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2007/2006	
	2006	2007	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles (A)	50 398 543,00	52 819 067,00		
- Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	16 128 086,00	11 911 463,00		
- Reports de crédits (n-1)	14 910 594,00	19 659 043,00		
Total (B)	81 437 223,00	84 389 573,00	2 952 350,00	3,6
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles (C)	132 621 165,00	136 805 098,00		
Total propositions nouvelles (A) + (C)	183 019 708,00	189 624 165,00	6 604 457,00	3,6
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (C)	214 058 388,00	221 194 671,00	7 136 283,00	3,3

	RECETTES		Evolution 2007/2006	
	2006	2007	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles (A)	25 481 382,00	28 110 312,00		
- Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	16 128 086,00	11 911 463,00		
- Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	2 885 538,00	7 940 438,00		
- Reports de crédits (n-1)	12 025 056,00	11 718 605,00		
Total (B)	56 520 062,00	59 680 818,00	3 160 756,00	5,6
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles (C)	149 001 799,00	152 794 238,00		
- Résultat antérieur reporté	8 536 527,00	8 719 615,00		
Total (D)	157 538 326,00	161 513 853,00	3 975 527,00	2,5
Total propositions nouvelles (A) + (C)	174 483 181,00	180 904 550,00	6 421 369,00	3,7
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (D)	214 058 388,00	221 194 671,00	7 136 283,00	3,3

Annexe A.11

Évolution des budgets annexes en 2007 - Propositions nouvelles de l'exercice (opérations réelles)

	DEPENSES						Total
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain		
Investissement	4 619 592,00	5 571 066,00	23 696,00	116 426,00	3 045 047,00		13 375 827,00
Fonctionnement	7 539 950,00	5 221 967,00	454 871,00	420 021,00	318 040,00		13 954 849,00
TOTAUX	12 159 542,00	10 793 033,00	478 567,00	536 447,00	3 363 087,00		27 330 676,00
Evolution 2007/2006							
- montant	619 031,00	- 1 909 655,00	40 536,00	- 20 148,00	- 493 293,00		- 1 763 529,00
- %	5,4	- 15,0	9,3	- 3,6	- 12,8		- 6,1

	RECETTES						Total
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain		
Investissement	2 568 942,00	1 528 783,00	4 096,00	0,00	2 605 847,00		6 707 668,00
Fonctionnement	9 590 600,00	9 264 250,00	474 471,00	536 447,00	757 240,00		20 623 008,00
TOTAUX	12 159 542,00	10 793 033,00	478 567,00	536 447,00	3 363 087,00		27 330 676,00
Evolution 2007/2006							
- montant	619 031,00	- 1 909 655,00	40 536,00	- 20 148,00	- 493 293,00		- 1 763 529,00
- %	5,4	- 15,0	9,3	- 3,6	- 12,8		- 6,1

Évolution du budget général en 2007 (opérations réelles)

	Dépenses		Evolution 2007/2006	
	2006	2007	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles	183 019 708,00	189 624 165,00		
Propositions nouvelles (A)	183 019 708,00	189 624 165,00	6 604 457,00	3,6
Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	16 128 086,00	11 911 463,00		
Report de crédits (n-1)	14 910 594,00	19 659 043,00		
Total budget principal (B)	214 058 388,00	221 194 671,00	7 136 283,00	3,3
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
Total propositions nouvelles (C)	29 094 205,00	27 330 676,00	- 1 763 529,00	- 6,1
Total propositions nouvelles (A)+(C)	212 113 913,00	216 954 841,00	4 840 928,00	2,3
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)	243 152 593,00	248 525 347,00	5 372 754,00	2,2

	Recettes		Evolution 2007/2006	
	2006	2007	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles	174 483 181,00	180 904 550,00		
Propositions nouvelles (A)	174 483 181,00	180 904 550,00	6 421 369,00	3,7
Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	16 128 086,00	11 911 463,00		
Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	2 885 538,00	7 940 438,00		
Report de crédits (n-1)	12 025 056,00	11 718 605,00		
Résultat antérieur reporté	8 536 527,00	8 719 615,00		
Total budget principal (B)	214 058 388,00	221 194 671,00	7 136 283,00	3,3
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles (C)	29 094 205,00	27 330 676,00	- 1 763 529,00	- 6,1
Total propositions nouvelles (A)+(C)	203 577 386,00	208 235 226,00	4 657 840,00	2,3
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)	243 152 593,00	248 525 347,00	5 372 754,00	2,2

Annexe B

**Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal
et entre budgets annexes****1 - Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives. Pour le budget annexe Chauffage Urbain, la comptabilité analytique permet d'évaluer la contribution au budget principal.

** Service de l'Eau*

- prestations comptables et financières : 6,7 %
- logistique et direction services techniques : 34,0 %
- informatique et téléphone : 14,8 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 15,5 %
- gestion du personnel : 8,5 %
- mise à disposition locaux et parking : 13,0 %
- études et suivi de chantiers : 1,0 %
- autres prestations : 6,5 %

** Service de l'Assainissement*

- prestations comptables et financières : 7,3 %
- logistique et direction services techniques : 21,0 %
- informatique et téléphone : 8,5 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 8,5 %
- études et suivi de chantiers : 39,4 %
- gestion du personnel : 5,7 %
- mise à disposition locaux et parking : 7,5 %
- prestations administratives : 2,1 %

* *Service du Chauffage Urbain*

- prestations comptables et financières : 12,6 %
- logistique et direction services techniques : 5,7 %
- mise à disposition et gestion du personnel : 79,4 %
- prestations administratives : 2,3 %

2 - Service public administratif

Il s'agit de la contribution du budget annexe Forêts, dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal. Celle-ci couvre notamment la quote-part des charges de logistique et de direction. Par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux. Postes de dépenses pris en compte dans le mode de calcul :

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~ 65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~ 35 %.

3 - Contribution du service Assainissement au Service Eau

A compter de 2007, une nouvelle contribution est versée par le service Assainissement au service de l'Eau qui assure la gestion administrative et financière du service commercial commun à ses deux services (abonnements, facturations, réclamations, ...). La comptabilité analytique permet d'évaluer cette participation comme suit :

- mise à disposition de personnel : 91,8 %
- gestion du personnel : 1,8 %
- charges des services centraux : 6,1 %
- autres prestations : 0,3 %.

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant rentrer dans le point le plus important du conseil de ce soir, puisqu'il s'agit du budget primitif 2007. Je vous propose d'en examiner dès maintenant les grandes lignes. C'est un budget qui, vous le savez, est à la conjonction de deux mouvements : nous allons continuer les efforts que nous avons entrepris depuis 2002 avec la volonté de nous projeter dans l'avenir et ouvrir donc de nouveaux chantiers, pour continuer à construire la ville. C'est donc la continuité de notre action qui était elle-même en continuité de ce qu'avait fait Robert SCHWINT, et la volonté d'aller vers de nouvelles directions, vers de nouveaux horizons.

Le budget qui vous est proposé s'établit en mouvements réels, vous le voyez, à 216,9 M€, 217 M€ pour le budget général, c'est-à-dire + 2,3 % d'augmentation par rapport à l'année 2006 et à 189,6 M€, donc 190 M€ pour le seul budget principal, la différence entre les deux étant, vous le savez, les budgets annexes où il y a une augmentation de 3,6 %. Vous voyez donc que dans les périodes budgétaires difficiles que nous connaissons actuellement, c'est un budget qui est maîtrisé et à l'écart de tout dérapage. Ce budget 2007 c'est aussi bien sûr le dernier exercice budgétaire complet de ce mandat -j'espère en faire d'autres même si certains ont un avis contraire- mais c'est aussi le premier budget qui est calé avec Besançon 2020 dont nous avons débattu ici au conseil municipal.

C'est un budget, vous le verrez, où nous mettons l'accent sur l'investissement avec un effort supplémentaire de plus de 2 M€ sur les tranches annuelles. Les tranches annuelles c'est quoi ? C'est essentiellement la qualité de la vie dans les quartiers et la proximité. Nous allons donc développer de nouvelles actions dans les quartiers avec entre autres de nouveaux dispositifs, comme par exemple les correspondants de nuit sur lesquels nous reviendrons dans un instant. Nous allons également confirmer nos choix de gestion budgétaires et financiers. Comme je l'avais déjà annoncé lors des orientations budgétaires, la situation de la ville est bonne et le budget 2007 est construit sans hausse des taux de fiscalité directe. C'est ça aussi je crois la bonne nouvelle pour les Bisontines et les Bisontins, un budget ambitieux, un budget où l'on investit plus, un budget où l'on rajoute des crédits importants en tranches annuelles mais un budget où la fiscalité locale n'augmente pas.

Dans ce budget, nous avons quatre priorités : la construction de la ville, le développement de ses potentiels, la ville harmonieuse et la qualité de la vie. Ce sont là les axes forts de Besançon 2020 et ce n'est pas un hasard si on les retrouve dans les priorités budgétaires. Le budget 2007 est aussi marqué par le rôle clé du développement durable qui est présent tout au long de ce budget car, loin d'être un effet de mode, c'est une véritable volonté politique de l'équipe municipale que de renforcer encore notre action dans le domaine du développement durable. Beaucoup d'exemples vont être donnés, des exemples qui sont issus de stratégies de l'Agenda 21 municipal. Je donnerai un seul exemple : concernant la maîtrise de l'énergie, nous avons triplé le budget, qui était faible, il est vrai et qui passe de 0,3 M€ à 0,9 M€ par exemple, pour le renouvellement de l'ensemble des chaudières actuelles par des chaudières à condensation qui ont un fonctionnement beaucoup plus économe en énergie, un meilleur rendement surtout, et aussi en mettant en place dans un certain nombre de lieux, entre autres les écoles, des chaudières bois.

Première priorité donc : le développement de la ville avec l'économie, l'emploi et les grands équipements. Le développement économique, je l'ai dit et je le répète, est au cœur de notre projet Besançon 2020. C'est un développement qui est mené de concert avec la Communauté d'Agglomération, chacun dans le cadre de ses compétences mais avec la même volonté de faire en sorte que Besançon se développe, que l'économie se développe et avec elle, l'emploi. Nous allons donc bien sûr travailler de concert avec l'Agglomération au développement des zones d'activités, nous en avons aussi parlé lors de la préparation du contrat de projets Etat-Région puisque vous le savez, Temis 1 et Temis 2 sont désormais inscrits dans le contrat de projets. Il y a d'autres dossiers majeurs tel celui des Passages Pasteur qui vont mobiliser 2,2 M€ en 2007. Je rappelle quand même que les Passages Pasteur c'est une architecture de grande qualité, 90 logements dont 20 logements publics, 20 HLM et la livraison de 15 000 m² au centre-ville avec deux locomotives : la FNAC d'un côté et de l'autre côté le MONOPRIX agrandi, et aussi un parking de près de 340 places dont 250 seront des places publiques. Dans le domaine de l'emploi, les différents dispositifs où intervient la ville dans le domaine de l'emploi sont aussi nombreux, par exemple tout ce qui se passe dans le domaine de la ZFU, la Zone Franche Urbaine, en direction de l'insertion, tout cela étant pris en compte bien sûr dans le cadre du CUCS, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale que nous allons signer cette année. En 2007 aussi, entre autres sur Planoise avec notre société d'économie mixte, la SAIEM, nous allons créer ou reconverter plusieurs milliers de m², d'espaces nouveaux d'activités.

Nous allons aussi prolonger notre action en faveur du commerce avec en priorité sur 2007 une action sur Battant avec une pépinière de commerces, et sur le secteur des Epoisses avec la restructuration du centre commercial, en liaison avec les commerçants et les propriétaires. L'économie, c'est aussi le développement touristique et nous allons poursuivre notre action dans le cadre de l'année Vauban.

Concernant les programmes de grands équipements, je rappellerai les deux très grands programmes de renouvellement urbain, Planoise et Clairs-Soleils. 4 M€ de dépenses sont prévus en

2007, ce qui fait que globalement, tous budgets confondus, c'est près de 38 M€ d'investissement qui vont être inscrits en 2007 et cela représente une augmentation sensible de nos dépenses d'investissement et aussi une contribution significative à l'équipement et à l'emploi local parce que sur ces 38 M€, beaucoup sont réinjectés dans des entreprises locales, pas forcément de Besançon mais du Grand Besançon, tout du moins de Franche-Comté, c'est donc toute l'économie franc-comtoise qui en bénéficie. Nous avons aussi, je le redis, mis 2,5 M€ de plus sur les tranches annuelles puisque nous sommes maintenant passés à 13,5 M€ alors que nous étions l'année dernière à 11 M€ et au début de ce mandat, à 7,5 M€ me dit Christophe. Cela veut dire que globalement entre 2001 et 2007, nous avons doublé les tranches annuelles, donc ce qui touche à la proximité et à la vie de chaque jour.

Nous allons aussi investir dans de grands projets, à titre d'exemple la réhabilitation du parking Cassin qui est commencée, le CIS, Centre International de Séjour que certains appellent encore le foyer international, ce grand complexe implanté aux Montboucons, la cuisine centrale, la SMAC ou le stade municipal Léo Lagrange que vous voyez actuellement sur l'écran pour lequel, globalement, 2,8 M€ seront mobilisés en 2007. Ensuite nous allons bien sûr continuer à préparer les grands projets pour demain, pour continuer à changer la ville, entre autres par exemple bien sûr le dossier UNESCO, puisque là il y a un enjeu fort de notoriété, de développement important pour le tourisme, pour l'emploi et pour la dynamique culturelle. Nous allons aussi démarrer et pour d'autres continuer, les études d'aménagement destinées à préparer l'arrivée de la LGV au pôle Viotte, et en liaison avec l'Agglomération l'accueil de la LGV dans la nouvelle gare de Besançon - Franche-Comté, le port fluvial avec la CAGB et la Région, les Prés de Vaux, Saint-Jacques, la Caserne Vauban, le quartier Battant, etc. etc. et aussi commencer, puisque nous sommes en train de recruter à l'Agglomération un chef de projet, à travailler à l'intégration du Transport en Commun en Site Propre dans Besançon. Pour ces études, 600 000 € sont prévus d'ores et déjà en 2007.

La deuxième priorité, c'est le développement des potentiels de la ville. Puisque cette ville, et on peut au moins être d'accord là-dessus, a beaucoup de potentiels, à nous de mieux les utiliser et de les développer encore plus. Pour cela vous avez trois axes qui s'affichent à l'écran ; le premier, l'éducation et la jeunesse est une priorité constante, nous l'avons réaffirmé depuis le début de ce mandat, beaucoup d'exemples pourraient être donnés, essayer de créer un environnement qui soit favorable à l'épanouissement de l'enfance, on a par exemple le PRE, le Programme de Réussite Educative avec toutes les actions qu'on développe en partenariat avec l'Education Nationale, que ce soit l'accompagnement des enfants et de leurs familles, que ce soit le soutien à la parentalité, ou même l'accompagnement vers des solutions hors temps scolaires, en particulier dans le domaine culturel ou le domaine sportif. Nous allons aussi poursuivre nos efforts pour l'amélioration des conditions de travail des personnels, des conditions d'accueil des enfants puisque nous allons continuer à augmenter les crédits pédagogiques dans les écoles primaires. Depuis 2001 nous les aurons augmentés de 80 %, c'est-à-dire qu'au prochain budget que nous préparerons, on pourra considérer que nous aurons pratiquement doublé, je redis bien doublé, les crédits pédagogiques dans les écoles et changé la totalité du mobilier scolaire avec aussi des efforts très importants en matière d'immobilier puisque beaucoup d'écoles ont été réaménagées, repeintes, isolées, mises aux normes et c'était bien nécessaire. Investissement aussi important en direction de la jeunesse, c'est la crèche Bersot, la plus ancienne crèche de Besançon, elle doit dater de 1890 et quelque, et la cuisine centrale dont je parlais tout à l'heure, avec un coût global de 5,8 M€. L'autre axe tout aussi stratégique dans ce chapitre est le développement de l'intelligence de cette ville et de la recherche. Vous savez que même si ce n'est pas une compétence de la Ville, pas plus que de l'Agglomération, la Ville va intervenir directement avec près d'1 M€ de subventions d'équipement pour soutenir les travaux de l'UFR Médecine-Pharmacie et aussi la réhabilitation de la cité universitaire Canot. Nous allons, avec la Région, continuer la mise en œuvre du volet consacré à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la santé, dans le cadre bien sûr du contrat de projets Etat-Région. Au passage quand même je rappelle que pour la Ville, c'est un engagement fort auquel nous n'étions pas tenus, de par nos compétences mais auquel nous sommes tenus en terme de préparation de l'avenir. C'est un engagement fort puisqu'entre 2007 et 2013, la Ville, pour son université, va investir 8 M€, 7,9 M€

très exactement. Concernant le développement culturel, en 2007 je le disais, c'est bien sûr l'année Vauban. Nous avons tout un programme de réhabilitation des fortifications, de dévégétalisation, de réappropriation des tours bastionnées. 1,8 M€ ont été ajoutés au PPI pour tenir compte de cette nouvelle donne mais nous aurons l'occasion d'en reparler tout au long de l'année. Et aussi, au titre du patrimoine, je souhaite vous indiquer que nous allons consacrer, en 2007, 50 000 € pour réhabiliter la gare basse du funiculaire de Bregille puisqu'il y a une association que nous avons rencontrée à plusieurs reprises, Christophe les a rencontrés, je les ai moi-même rencontrés à plusieurs reprises, une association dynamique, avec des gens sérieux, qui ont un vrai bon projet, donc nous sommes à leur côté. Dans un premier temps la ligne a été dévégétalisée et il va y avoir cette année une réhabilitation de la gare basse ; puis dans les années à venir, on va continuer à travailler avec eux, c'est donc 50 000 € pour cet élément qui n'est plus un élément de transport mais un élément du patrimoine de Besançon. De plus on va remettre en place un wagon, puisque, vous savez, j'avais demandé qu'on conserve précieusement les wagons. Nous les avons mis au sec dans des hangars, et on va en ressortir un, il ne sera pas opérationnel mais ce wagon va être remis en place. Et bien sûr, en matière d'équipement culturel, nous allons livrer cette année la Médiathèque de Planoise, 1,9 M€ avec le pôle d'animation et réouvrir la bibliothèque agrandie des Clairs-Soleils. Et c'est l'année aussi, vous le savez, où nous allons lancer ce grand projet urbain avec la Région et l'Agglomération, le FRAC, le Fonds Régional d'Art Contemporain, le Conservatoire National de Région, maintenant on ne dit plus comme ça, on dit que c'est un conservatoire à rayonnement régional, c'est la nouvelle appellation, ce qui d'ailleurs correspond bien à ce qu'est désormais notre conservatoire et un réaménagement aussi des espaces paysagés.

Troisième priorité, un projet de ville harmonieuse. Nos volontés s'affichent à l'écran. Bien sûr l'action dans les quartiers car il y a une véritable attente dans les quartiers où il faut répondre à la demande sociale. Beaucoup de choses sont faites, vont être renforcées et 0,7 M€ de crédits supplémentaires sont prévus, en dehors des subventions, pour cette action dans les quartiers. On va renforcer entre autres les moyens de nos maisons de quartiers et l'offre sur les quartiers, spécialement l'offre en direction de la jeunesse, et bien sûr au niveau des quartiers, en 2007, un nouveau service auprès des habitants, celui des correspondants de nuit qui devrait être opérationnel, je vous le rappelle, le 1^{er} juillet 2007 ; coût : 1,1 M€. On va aussi continuer à lutter contre les discriminations et encourager le développement de toutes les solidarités. Avec la charte de la diversité et de l'égalité des chances, plus de 20 000 emplois sont concernés et presque une centaine d'entreprises aujourd'hui. On travaille maintenant sur les suites qu'il faut donner à tout cela pour que ça ne soit pas qu'une déclaration d'intention. Concernant aussi le domaine de la solidarité, je veux souligner la qualité du travail, au quotidien, qui est fait d'une façon un peu obscure mais combien efficace par le CCAS, sous la conduite de Marie-Guite DUFAY. En 2007, la ville va continuer à soutenir son action avec une subvention globale de 9,2 M€ et Marie-Guite nous présentera plus en détail mais rapidement le plan d'actions 2007 du CCAS, ce plan d'actions qui est d'être à l'écoute pour mieux répondre à tous les besoins et surtout lutter contre l'isolement car on sait très bien qu'aujourd'hui c'est un des grands maux de notre société, l'isolement, tous les isolements, que ça soit l'isolement géographique dans son appartement ou l'isolement culturel, c'est une des grandes problématiques de notre société actuelle. Et enfin l'habitat et le renouvellement urbain où là nous travaillons de concert bien sûr avec le Grand Besançon et les bailleurs sociaux et nous intervenons plus spécialement en direction des publics en difficulté, tout ça aussi dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Concernant le logement, je voudrais quand même redire un mot par rapport à ça. Il faut que nous travaillions très fortement sur l'offre de logements au travers du PLU car nous ne construisons pas, actuellement, assez de logements sur Besançon et au-delà de Besançon sur l'Agglomération. Des nouveaux quartiers vont se créer, que ça soit le quartier des Planches, le quartier Vauban puisqu'on peut penser qu'à la fin de cette année il n'y aura plus de militaires sur le quartier Vauban et je dois rencontrer prochainement la MRAIA, la Mission de Réalisation des Actifs Immobiliers de l'Armée pour pouvoir négocier effectivement -enfin négocier, c'est déjà négocié- mais faire le point sur la mise à disposition du quartier Vauban. Il faut que nous créions des logements à Besançon pour permettre à celles et à ceux qui le veulent de loger ici sur Besançon et leur éviter de faire 20, 30 ou 40 km avec toutes les difficultés que ça

entraîne, des difficultés d'ordre budgétaire, des difficultés en matière de déplacement et de mobilité à l'intérieur de notre agglomération et c'est aussi un enjeu majeur d'égalité des chances. Il faut que celles et ceux qui veulent habiter ici, acheter ici, accéder à la propriété ici, puissent le faire et j'ai demandé aux services et j'en ai encore parlé à midi avec l'Adjoint à l'Urbanisme et cet après-midi avec un de nos grands partenaires, que nous puissions aussi développer, favoriser les primo-accédants, ceux qui, avec des budgets, je dirais, modestes ou moyens, veulent acquérir un logement et qui aujourd'hui ne le peuvent pas, ou s'ils veulent le faire, doivent aller très très loin. Donc nous allons mettre en place des programmes adéquats, sur trois quartiers qui seraient plus ou moins visés par cela, pour permettre à ceux qui le désirent d'acheter un logement, dans un premier temps sans acheter le terrain, c'est un dispositif national, ce n'est pas nous qui l'avons inventé.

La quatrième et dernière priorité, c'est la qualité de la vie. On ne va pas revenir sur la qualité du cadre de vie des richesses naturelles de Besançon, j'étais encore à midi avec un journaliste du Pèlerin qui va faire un article sur Besançon dans le cadre de Vauban. Entre parenthèses, il faudra que la Direction Communication nous donne le livre de presse de Vauban car cela devient impressionnant le nombre d'articles sur Vauban où l'on parle de Besançon. Ce journaliste me disait combien cette ville est vraiment merveilleuse, je lui ai dit de ne pas hésiter surtout à l'écrire. Donc un cadre de vie et des richesses naturelles indiscutables. En 2007, nous avons fait aussi un effort particulier pour les crédits dans le domaine des espaces verts qui ont été doublés. On va mettre un accent particulier sur le fleurissement et la première opération nouvelle en ce domaine sera de fleurir les ponts, comme cela est demandé depuis longtemps, le pont Battant en premier puis le pont de la République. Nous voulons aussi apporter plus de végétaux, plus d'agrément dans un certain nombre de ronds points à Besançon, en les végétalisant pas forcément avec des fleurs mais d'une façon telle que ça puisse être pérenne et que l'on ait au niveau des quartiers des ronds points pas trop minéraux. Et il y a aussi le parc urbain dont la première tranche va se faire cette année pour un coût de 1,5 M€ ; ainsi à la fin de cette année le parc urbain de Planoise sera bien avancé. On va bien sûr aussi poursuivre le déploiement du PDU, le Plan Déplacement Urbain, et la mise en valeur de notre patrimoine urbain par l'éclairage, la Porte Taillée par exemple va être éclairée parce que nous avons refait le corps de garde, nous avons dévégétalisé les alentours et on va mettre en valeur ce bâtiment en l'éclairant. Nous allons aussi, et c'est commencé, renforcer l'éclairage de la rue Battant, c'était une demande des habitants du quartier de Battant et je crois qu'ils l'attendent avec impatience. Quant à une ressource importante, l'eau, je suis heureux de dire qu'une fois de plus le prix de l'eau ne va pas augmenter à Besançon où nous continuerons à avoir une des eaux les meilleures de France et les moins chères. Je vous informe aussi que nous sommes en train de négocier avec une entreprise franc-comtoise pour qu'il y ait de la Bisontine gazeuse et de la limonade Bisontine. Mais ce n'est pas nous qui allons le faire, les libéraux que nous sommes allons laisser faire ça bien sûr aux privés. On a goûté avec Christophe LIME, on a trouvé que les bulles étaient un peu grosses donc on a fait diminuer leur diamètre. Ça c'est pour l'anecdote mais c'est vrai que la Bisontine va être désormais mise en bouteille -oui je pense que ce seront des bouteilles en verre, très bonne remarque !- vous pourrez l'acheter pétillante... Je ne vous donnerai pas le nom de l'entreprise qui va le faire parce que nous sommes en train de négocier avec elle, mais il me semble, pour avoir vu certaines de ses productions, qu'elle utilise des bouteilles en verre consignées.

Concernant les équipements de proximité, on va continuer à entretenir notre patrimoine immobilier. Pour le patrimoine bâti, nous avons augmenté les crédits puisque c'est désormais 4,1 M€ qui sont prévus pour un effort tout particulier en matière de voirie et d'éclairage public. On va créer 5 km de trottoirs qui s'ajouteront aux 13 km existants. Aucun quartier de la Ville n'est oublié. En matière de sécurité c'est très important et c'est très attendu dans les quartiers, entre autres par les parents d'élèves et par tous ceux qui se déplacent à pied, et ils sont nombreux. On va aussi continuer notre programme pluriannuel d'équipements avec les associations, entre autres avec les associations de quartiers. La Maison des Associations de la rue Violet sera baptisée le 8 mars prochain, le jour de la journée de la femme, «Espace Associatif Simone de Beauvoir». Les Bains-Douches de la Madeleine seront ouverts cette année, le pôle

d'animation Planoise, la MJC des Clairs-Soleils, les salles de quartiers de Montrapon et des Moutboucons, en tout 2,7 M€ de crédits sont inscrits pour ces équipements.

Dernier point que je veux souligner : la qualité du service public. Nous allons renforcer les efforts de formation de notre personnel pour encore mieux accueillir le public. Vous avez ici à l'écran la nouvelle équipe qui accueille désormais dans de nouveaux locaux, le public qui vient à la mairie. Nous allons livrer aussi prochainement la salle Courbet et la salle Jean Minjot rénovées qui seront utilisables pour les besoins municipaux mais aussi ponctuellement par les associations de cette ville, et nous allons poursuivre le projet d'aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville pour lequel les études sont en cours. Alors tout cela bien sûr se fait dans un cadre qui n'a pas varié depuis 2002, celui de notre PPI.

Je vous ai déjà dit que la fiscalité n'augmentait pas. Je vous rappelle qu'au cours de ce mandat, nous avons pris l'engagement de ne pas aller au-delà de l'inflation, nous avons fait beaucoup mieux puisque nous n'avons jamais dépassé l'inflation. D'autre part cette année nous faisons 0, l'année dernière nous avons fait 0,7, une autre année nous avons déjà fait 0 et nous avons toujours été dans les limites que nous avons annoncées. L'épargne brute est de 24,7 M€, à 200 000 € près la même que l'année dernière, notre encours de dette est maîtrisé, il est même en baisse puisque nous avons une capacité de désendettement de moins de 5 ans, ce qui est tout à fait bon pour une collectivité comme la nôtre. Nous maîtrisons nos charges puisque les dépenses de personnel permanent augmentent de 2,3 %, y compris le GVT, le Glissement Vieillesse Technicité et que nos charges financières représentent moins de 1,5 % de notre budget. Notre autofinancement est consolidé.

C'est, je pense, un bon budget. Il ne s'agit pas de faire de l'autosatisfaction mais investir plus en n'augmentant pas les taux, ça correspond à ce que j'ai demandé aux services de la Ville et de l'Agglomération, c'est faire plus, faire mieux et dépenser moins et je crois que maintenant chacun est convaincu de cela et nous aurons donc un bon budget avec une belle part réservée à l'investissement et un fonctionnement maîtrisé. Cet avis ne sera peut-être pas partagé par tout le monde, mais en tout cas c'est l'avis d'une majorité d'entre nous aujourd'hui ici. Je vous remercie. J'ai fait court, à peine une demi-heure, c'est vrai et maintenant je passe la parole à Jean-Claude CHEVAILLER qui va faire aussi court que moi, peut-être plus même !

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Beaucoup plus court, j'espère. Le Maire a dit l'essentiel en présentant les grands axes et les grandes orientations du BP 2007 et leur traduction concrète sur le terrain, dans les domaines de compétences de la Ville. Toutes ces opérations nécessitent bien entendu des moyens qu'il convient de gérer au mieux, d'abord dans le quotidien mais ensuite dans la durée, c'est-à-dire en prospective, afin de s'assurer que la ville conserve durablement ses capacités d'intervention. Le BP 2007 traduit la bonne santé financière de la ville et je vais essayer de vous en convaincre en vous en présentant les grandes lignes et les principales évolutions.

Sur cette première vue, vous avez donc l'évolution du budget général qui passe de 212,1 M€ à 216,9 M€, c'est-à-dire + 2,3 %. Certains pourraient qualifier cette petite augmentation de modeste et peut-être même de manque de souffle. Ce serait à tort car sans augmenter la pression fiscale la Ville parvient tout au contraire à se donner de l'air, plus en tout cas que l'Etat dont les dépenses nettes plafonnent à + 0,3 % en 2007, c'est-à-dire en dessous de l'inflation. Mieux encore, en consacrant 50 M€, c'est-à-dire près d'un quart de ses dépenses à l'investissement productif, la Ville conforte, comme l'ensemble des collectivités locales un rôle très actif dans le développement économique local en créant de la croissance et donc de l'emploi. Il suffit de rappeler que l'Etat consacre moins de 5 % de son budget à l'investissement. Le secteur public local assure 70 % de l'investissement public et encore mieux, en maîtrisant son endettement. La Ville n'utilise en effet que 2 % de son budget au paiement des intérêts de la dette, alors qu'ils représentent près de 15 % des dépenses de l'Etat. Il apparaît donc plus judicieux de

rechercher le manque d'ambition et le manque de souffle ailleurs que dans les budgets locaux et notamment dans celui de notre Ville.

Avec une augmentation de 3,6 %, le budget principal évolue plus vite que le budget général (+ 2,3 %). Il y a une progression donc de 183 à 189,6 M€, c'est-à-dire une augmentation de 6,6 millions. En dépenses, ces 6,6 M€ se répartissent ainsi : + 3,2 M€ en dépenses d'investissement hors dette qui augmentent de 9 % alors que l'annuité de dette en capital connaît une nouvelle baisse, le Maire l'a dit, - 5 %, c'est-à-dire, en euros - 0,8 M€, ce qui est un bon résultat. 2 millions d'accroissement également pour les dépenses de personnel qui continuent d'être bien maîtrisées, avec une hausse limitée à 2,6 %. 2 millions aux crédits d'exploitation des services, qui connaissent une progression supérieure à 11 % sur laquelle je reviendrai par la suite. Et une diminution de - 0,5 M€ pour les dépenses à évolution contrainte et de - 0,1 M€ pour les charges financières. C'est comme ça que se répartissent les + 6,6. En recettes, d'où viennent ces 6,6 M€ ? 2 M€ pour l'emprunt, c'est normal puisqu'on augmente l'investissement de 2 millions, notamment pour les tranches annuelles et donc c'est l'emprunt qui couvre ces 2 millions, plus 1 million du fonds de compensation de la TVA, 2,4 M€ de recettes fiscales dont 1,4 M€ des impôts locaux, 1,2 M€ des dotations de l'Etat, je reviendrai là-dessus. Les autres recettes dont la principale est la fiscalité reversée par la CAGB restent globalement stables. Au total, si l'effet de ciseau constaté l'an dernier n'a pas complètement disparu, il s'est notablement amoindri et avec 24,7 M€, l'épargne brute conserve un niveau pratiquement identique à celui de 2006 puisque nous avons 24,9 M€.

A présent nous allons envisager, section par section, les principaux postes budgétaires et leur évolution de BP à BP, en commençant par les recettes de fonctionnement qui s'élèvent, comme vous le voyez, à 161,5 M€. Donc elles évoluent plus favorablement qu'en 2006, c'est-à-dire + 2,5 % au lieu de + 1,8 % l'an passé. Les impôts locaux gardent leur prépondérance avec 38 % des recettes mais connaissent une progression ralentie de 2,3 % au lieu de + 2,9 % du fait de la non augmentation des taux. Les dotations de l'Etat connaissent enfin, le «enfin» est important, une progression intéressante, Besançon bénéficiant, après deux années de stagnation, d'une meilleure péréquation, via notamment la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. La fiscalité reversée par la CAGB est stable, je l'ai déjà dit. Les autres recettes fiscales connaissent une hausse exceptionnelle de 12 %, concentrée pour l'essentiel sur les droits de mutation et sur le fonds départemental de péréquation de la TP qui est désormais encaissé en fonctionnement. Les compensations fiscales versées par l'Etat, autres que celles dont j'ai parlé tout à l'heure, reculent à nouveau de 5 % sous l'effet d'une nouvelle et forte baisse de 11 % de la dotation de compensation de la TP qui vient limiter l'effet bénéfique observé sur les dotations. Donc il faut qu'on fasse la balance. Les subventions et participations affichent une forte hausse de 9 % mais elle est trompeuse car l'inscription nouvelle des subventions pour les correspondants de nuit masque le début de désengagement de la CAF. Donc il y a un solde. Les autres recettes, principalement les produits des services, continuent de stagner. Avec 136,8 M€, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 3,2 %, c'est-à-dire un peu moins que l'an passé où l'augmentation était de 3,4. Les dépenses de personnel représentent toujours la plus grande partie avec 78,5 M€ et 57 % des dépenses. Elles n'augmenteront, comme je l'ai dit, que de 2,6 %. La recherche constante de la stabilité des effectifs et de l'utilisation optimale de nos potentiels humains porte ses fruits et permet d'obtenir ce résultat satisfaisant. Les subventions versées -c'est le deuxième poste- 14,1 % du total, s'élèvent à 19,3 M€ et connaissent des évolutions contrastées : stabilité pour le CCAS, grâce aux importants efforts de gestion réalisés, mais forte progression, + 8 %, de la part versée au secteur associatif qui bénéficie de 760 000 € supplémentaires. Les crédits courants des services, 14 % du total, connaissent une très forte augmentation de 11,5 %, en raison de l'effort particulièrement intense porté sur l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers, notamment à travers la création des correspondants de nuit et de l'augmentation des crédits alloués aux maisons de quartiers. Hors disparition du contingent d'aide sociale et hors énergie dont les tarifs devraient à nouveau fortement augmenter, les dépenses et évolutions contraintes baisseront de près de 1 %. La recherche d'économies n'est donc pas qu'un simple effet d'incantation. Enfin les charges financières connaissent une diminution de 1,5 % malgré la hausse

constatée des taux d'intérêts. Et cela est la conséquence du désendettement observé en 2006 mais aussi d'une gestion active de notre stock d'emprunt, c'est-à-dire une gestion qui est toujours très bonne.

Concernant l'investissement, les principales opérations inscrites au PPI et au BP 2007 ont été présentées par le Maire, donc je me contenterai de parler des grandes masses en commençant par les dépenses. D'abord un rapide commentaire sur les 1,1 M€ qui figurent tout à droite sur la diapositive et qui présentent un caractère exceptionnel. Ce montant de 1,1 M€ correspond à l'augmentation de capital de la nouvelle société, c'est-à-dire SAIEMB IE -un magnifique sigle- IE : investissement d'entreprise...

M. LE MAIRE : On l'appelle la SEM IE pour l'instant, Société d'Economie Mixte Immobilière d'Entreprise.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : ... parce que là c'est pas terrible ! Ces 1,1 M€ trouvent leur pendant en recettes avec la cession d'actions à la CAGB, on a inscrit en recettes et en dépenses, donc c'est tout à fait exceptionnel. Le poids de la dette diminue de 5 % soit de 0,8 M€. Je rappelle qu'en 2006 on avait eu une diminution déjà de 7 % et de 1,2 M€, donc le poids de la dette, en deux ans, s'est allégé de 2 M€, c'est autant de crédits disponibles pour l'investissement productif qui, vous le constaterez, est en net progrès puisqu'on passe de 35,6 à 37,7 M€ consacrés aux dépenses et aux subventions d'équipement.

M. LE MAIRE : Donc la conclusion qu'on peut faire en voyant ce tableau, c'est qu'on n'a moins de dettes et qu'on investit plus.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Tout à fait ! Ces sommes seront consacrées à la création de nouvelles structures, à l'entretien de notre patrimoine existant, notamment par les tranches annuelles, et au soutien à l'investissement d'autres entités dont l'Etat, par exemple dans le domaine universitaire. Comment sont financés ces 52,8 M€ d'investissement ? Il y a déjà 24,7 millions d'épargne qui couvrent 47 % et le reste, le solde, c'est-à-dire 28,1 M€ sont les recettes d'investissement qui figurent sur l'écran, l'emprunt, le fonds de compensation de la TVA, les cessions. Le commentaire c'est que le maintien d'un bon niveau d'épargne est donc nécessaire pour ne pas trop emprunter ; sinon au risque de s'endetter lourdement et de grever notre bon rapport de désendettement, ou alors on investira moins et là on fera du sur place. La Ville parvient à maintenir cet équilibre depuis plusieurs années, c'est sur notre trajectoire, et continuera donc en 2007.

Un mot rapide sur les budgets annexes dont le volume est plus modeste bien sûr que celui du budget principal et dont la part a diminué dans le budget général, ce qui est normal puisqu'il y a des investissements moindres cette année. Mais ce n'est pas parce qu'ils sont moins importants j'allais dire quantitativement que ces budgets ne sont pas importants pour la vie quotidienne. Il y a des enjeux très forts sur l'eau, l'assainissement, sur le chauffage urbain, sur le service à domicile pour personnes âgées et sur la forêt. Donc au total ce sont 27 M€ qui y seront consacrés en 2007, dont 11 M€ en investissement. Le Maire l'a dit, le prix de l'eau ne sera toujours pas augmenté pour la part revenant à la Ville. En revanche les taxes subiront une hausse de 13 % due à l'augmentation de la redevance qui est versée à l'Agence de l'Eau sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, pour financer son programme, c'est le 9^{ème} programme 2007-2012. Au total, le prix TTC du mètre cube évoluera de + 3,2 % en raison de la part des taxes pour se situer à un niveau très raisonnable de 2,395 € le mètre cube. J'en ai terminé pour la présentation.

M. LE MAIRE : Christophe LIME expliquera cette augmentation de 13 % des taxes.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, après votre intervention et celle de Jean-Claude CHEVAILLER, je voudrais vous faire part de notre point de vue et résumer le sens de mon intervention en vous disant que le projet de budget que vous nous présentez nous semble être un simple projet de budget de maintenance, et non pas, comme nous l'aurions souhaité, un projet de budget de

performance, et de ce point de vue-là, il ne nous paraît pas être un bon projet de budget. Et pourtant vous bénéficiez d'un environnement financier favorable. Mais vous ne répondez pas, nous semble-t-il, pas complètement aux attentes des Bisontins et vous ne préparez pas suffisamment l'avenir de la capitale régionale et je voudrais le démontrer.

En ce qui concerne l'environnement financier favorable, aussi bien du côté -mais Jean-Claude vient de le dire- des dotations de l'Etat que de l'augmentation mécanique des ressources fiscales, les choses se présentent bien. Un mot pour rappeler que côté dotations, l'Etat fait plus que respecter, cette année encore, en dépit de fortes contraintes qui sont les siennes, le contrat de croissance et de solidarité. Il augmente ses dotations et ces augmentations sont substantielles avec des pics jusqu'à 30 % sur le terrain des valeurs qui vous sont les plus chères, notamment celle de la péréquation, justement la dotation de péréquation 30 % ou de la solidarité 23 %. Je me disais en lisant le rapport que les Ministres de l'Intérieur et des Finances étaient pour Besançon bien plus généreux avec leurs dotations que le Président de la CAGB vis-à-vis de la Ville. Du côté de l'impôt, le contexte est tout aussi favorable du fait de la structure de notre fiscalité. Je lis dans le rapport que les gains de notre bonne gestion -ça me fait quand même un peu sourire- la structure de notre fiscalité, c'est là qu'est l'augmentation mécanique du produit de la fiscalité, repose essentiellement sur l'immobilier, ce qui fait que le produit de nos impôts augmente, les droits de mutation, taxes d'habitation, foncier bâti, augmentent d'eux-mêmes. Donc des conditions de ressources favorables et néanmoins un projet de budget qui ne me paraît pas assez performant pour les Bisontins et pour l'avenir de la capitale régionale. Pourquoi je dis que ce n'est pas assez performant ? C'est vrai que je lis : bonne tenue de l'endettement, il n'y a rien à reprocher là-dessus, impôts qui n'augmentent pas, investissements qui augmentent, ce n'est pas aussi rose que ça et il faut le savoir et je pense qu'il faudrait que vous vous mettiez à réorienter nos finances publiques parce qu'encore une fois, quand vous dites que les taux de notre impôt n'augmentent pas cette année, vous pourriez ajouter que néanmoins nous restons parmi les villes les plus lourdement imposées de France. Ça ressort du tableau de données synthétiques, statistiques aussi, sur la situation financière de la commune. Dans ce tableau qui comprend 11 ratios, le ratio n° 8 nous renseigne très vite sur le sujet ; notre coefficient de mobilisation du potentiel fiscal c'est-à-dire la pression fiscale qu'on exerce sur les Bisontins, est bien plus élevé que dans les autres villes comparables. De même pour l'investissement, quand vous dites que notre investissement augmente, il faudrait ajouter pareillement que nous avons parmi les villes comparables, le rapport le plus faible entre l'investissement et les impôts que nous payons. C'est ce qu'avait mis en évidence il y a quelques mois le magazine «L'expansion», c'est le ratio n° 10 qui porte bien son nom : effort d'équipement comparé au niveau des recettes réelles de fonctionnement, alors que les autres villes sont à 27, nous ne sommes qu'à 20. Voilà. Voyez-vous, Monsieur le Maire, un projet de budget performant, pour nous, aurait consisté à commencer à sortir nos concitoyens contribuables d'une situation relativement défavorable par rapport aux autres villes de même taille, en proposant, vous pouviez très bien le faire, une baisse du taux de l'impôt ou en ouvrant une perspective sur la non augmentation de ces taux pendant une longue période, en modernisant, je l'ai déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires, la dépense communale. Vous pouviez, je le répète, très bien vous caler sur une orientation d'inversion, d'augmentation compte tenu de notre très mauvais coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, laisser espérer une baisse du taux de l'impôt et pour être encore plus performant, avoir une gestion moderne de la dépense communale. Je le répète ici, je l'ai déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires, cette gestion plus moderne des finances publiques communales devrait prendre cinq directions, d'abord réduire encore les reports d'exercice à exercice, j'ai vu que sur le tableau, les choses s'arrangeaient mais ce n'est pas encore parfait, en introduisant deuxièmement plus de pluri annualité dans nos opérations, dans nos dépenses, troisièmement en dépassant le programme pluriannuel d'investissement et de financement vers quelque chose qui est moins de l'affichage et qui est opérationnel, je vous ai déjà renvoyé à d'autres expériences comme l'expérience lyonnaise, et quatrièmement vous rapprocher de la gestion de l'Etat, je veux parler de la LOLF, l'Etat propose aux grandes villes de s'associer, d'ailleurs vous nous avez suffisamment parlé de deux rapports, je vous informe que Pierre RICHARD doit rendre un rapport pour la fin de cette année sur le sujet et sur les possibilités qu'il y aurait d'expérimenter...

M. LE MAIRE : Pour votre information, ce rapport a été rendu en janvier.

M. Jean ROSSELOT : Non, non, il y en a un autre qui arrive, vous confondez là. Ça c'était le rapport sur la situation des finances locales mais un autre rapport arrive, pour la fin de l'année qui contiendrait des perspectives d'expérimentation de pratiques budgétaires inspirées de la LOLF et qui seraient beaucoup plus performantes et il serait bien aussi, autant pour la lisibilité de nos finances que pour des meilleurs choix de gestion, que vous ayez enfin, comme la ville d'Orléans par exemple, qui est remarquable à cet égard, une approche consolidée des comptes de la commune. Voilà ce que je voulais vous dire pour souligner qu'on pourrait être beaucoup plus performant dans la gestion de nos finances communales. Pour les dépenses de fonctionnement, personnel, associations, CCAS, je n'ai rien de particulier à dire. En ce qui concerne les subventions aux associations, une petite question de forme, vous m'interpellez pour ne pas dire que vous m'agressez à l'intérieur même du rapport, il ne manque d'ailleurs que mon nom, vous me reprochez de parler à ce propos...

M. LE MAIRE : Mais vous voyez votre nom partout vous !

M. Jean ROSSELOT : Vraiment, là c'est manifeste... vous me reprochez...

M. LE MAIRE : Vous ne hantez pas mes pensées...

M. Jean ROSSELOT : Je ne vois pas mon nom partout mais vous regrettez dans le rapport que certains utilisent l'expression -c'est une petite considération de forme- «train de vie». Eh bien oui, bien sûr qu'on l'utilise, on n'a pas beaucoup l'occasion de trouver des images qui parlent à tout le monde, en matière de finances et le train de vie, on sait très bien que c'est l'ensemble des dépenses de personnel, dépenses d'aide aux associations, des dépenses sociales mais ne confondez pas train de vie et vie de château, ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire. En ce qui concerne les associations on ne peut que se féliciter de l'augmentation. C'est vrai que les associations prolongent l'action que nous voulons, notamment sur le plan social, dans les quartiers mais ce que nous souhaitons, Pascal BONNET l'a souvent dit et répété, c'est plus de conventionnement, plus de contrats ou de conventions, comme vous voudrez, d'objectifs et pas seulement avec les très grandes associations mais avec toutes les associations, ce qui doit nous mener à des évaluations qui nous permettent de rétro-agir et de mieux ajuster nos aides au but d'intérêt général que nous poursuivons. Dernière chose en fonctionnement, le budget du CCAS pour lequel nous avons beaucoup d'estime et de considération. Nous pensons que le CCAS est bien géré mais il se trouve qu'il y a une quinzaine de jours ou trois semaines, la presse a fait écho du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Et deux choses m'ont interpellé et je vous pose deux questions Monsieur le Maire : pourquoi a-t-on eu connaissance de ce rapport par la presse, je croyais que vous deviez le produire en assemblée au Conseil Municipal et deuxièmement on a eu les réponses que vous avez indiquées, plus grandes, plus développées que les observations de la Chambre Régionale des Comptes. Alors que dit ce rapport : pesanteur administrative, irrationalité et flou des perspectives. Je sais ce qu'est un rapport du juge des comptes. Il ne met le doigt que là où il y a quelque chose à dire, s'il y a 98 % de choses sur lesquelles il n'y a rien à dire, il ne le soulignera pas mais il est payé je dirais pour mettre le doigt là où il y a des remarques pertinentes à faire. Alors pesanteur administrative, irrationalité, flou des perspectives, je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est un peu ce qui caractérise l'ensemble de la gestion de nos finances publiques locales. Je fais tout à fait confiance à Mme DUFAY et à tous les services du CCAS qui font tout ce qu'ils peuvent mais ça n'empêche qu'ils peuvent être prisonniers dépendants, hors de leurs volontés de ces pesanteurs administratives, de ces irrationalités et du flou des perspectives. Il vous revient Monsieur le Maire, d'impulser, c'est ce que je disais tout à l'heure, des pratiques modernes de gestion des finances publiques pour que nous obtenions aussi bien sinon mieux avec le même argent engagé.

En investissement, nous nous félicitons, bien entendu ; avec près de 200 M€ en main, heureusement que vous avez beaucoup de choses à nous dire, que vous pouvez engager et proposer un grand nombre d'actions. Bon effort fait sur le grand programme de petits travaux, pour le restant, soit nous sommes tractés par des programmes d'Etat, je crois qu'il faut le répéter parce qu'évidemment je ne peux pas trop compter sur vous pour le dire dans les quartiers, les politiques de renouvellement urbain, la politique de réussite éducative, le contrat urbain, etc., oui vous n'allez vous en faire le chantre au nom de BORLOO mais il faut quand même dire que ce sont des programmes d'Etat sur lesquels la Ville a l'intelligence de se greffer mais nous ne pouvons évidemment qu'y être très favorables. Soit on vous a converti, comme pour le patrimoine, où vous me plaisez quand vous parlez du patrimoine maintenant, on est loin du temps où votre prédécesseur ne voyait pas trop où était... enfin si, il savait...

M. LE MAIRE : Lui c'est lui, moi c'est moi...

M. Jean ROSSELOT : ...il ne connaissait pas trop le problème du toit de la Porte Taillée et vous, maintenant, vous nous annoncez son illumination !

M. LE MAIRE : Vous devriez en être heureux, mon cher ami.

M. Jean ROSSELOT : Tout à fait et je vous en félicite. Le problème c'est que c'est vous qui en bénéficiez mais je tiens à dire quand même qu'on y est pour quelque chose...(réactions)

M. LE MAIRE : Non, non !

M. Jean ROSSELOT : ... comme vous l'avez dit une fois, nous sommes les aiguillons...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, c'est incroyable...

M. Jean ROSSELOT : ...ceci dit je m'en félicite mais vous me devriez quand même bien ça. Vous devriez de temps en temps nous associer, mes collègues et moi, à la valorisation du patrimoine parce qu'il y a quelque temps au Conseil Municipal, j'ai fait la remarque que le pont Battant était éclairé en dessous et pas au-dessus. Et je crois que ça a porté car peu de temps après l'action était engagée, mais personne ne s'en était trop rendu compte.

M. LE MAIRE : Tout n'est pas faux dans ce que vous dites.

M. Jean ROSSELOT : ... et il y a eu une réaction. Vous voyez qu'on sert à quelque chose...

M. LE MAIRE : La différence entre vous et moi, c'est que lorsque vous dites quelque chose de juste, je le reconnais alors que vous, systématiquement vous dites que tout ce que je fais est mal.

M. Jean ROSSELOT : Ah non, non, c'est tout le contraire !

M. LE MAIRE : Et concernant le patrimoine, je vous rassure, bientôt vous allez même en faire partie Monsieur ROSSELOT de notre patrimoine...

M. Jean ROSSELOT : Vous savez très bien qu'avec 200 M€ en main et 3 000 agents, il est plus facile d'être à votre place et on arrive encore à vous donner quelques idées ! Ce que je veux dire simplement et c'est un exemple que je prends, vous auriez pu faire une petite consultation pour l'éclairage du dessus du pont qui me semble assez mal réussi, ces poteaux modernes, on pouvait envisager autre chose...

M. LE MAIRE : Attendez, on parle du budget là, je vous le rappelle, on n'en est pas à calculer la puissance des diodes qui illuminent le pont Battant...

M. Jean ROSSELOT : Permettez qu'on passe un petit peu du général au particulier, c'est un exercice qui n'est pas facile. Si on est trop global on dit qu'on est abstrait, permettez que je descende un petit peu au particulier deux minutes, patrimoine, très bien mais je regrette l'éclairage du pont Battant, qui est celui dans la ville qui aurait mérité quelque chose d'un peu mieux, je ne veux pas dire comme le pont Alexandre III à Paris mais quelques fioritures un peu plus recherchées. Voilà, c'est dommage ! Vous nous annoncez aussi l'aménagement des giratoires, c'est une très bonne idée. Là aussi vous avez lu le courrier que je vous ai envoyé, c'est parfait. Il faut habiller les giratoires, je l'ai déjà dit depuis longtemps, comme dans de nombreuses villes, le summum étant celui de Montbéliard où vous avez vraiment un renouvellement culturel...

M. LE MAIRE : Jean ROSSELOT, l'homme qui habille les giratoires !

M. Jean ROSSELOT : Je crois vous avoir écrit que c'était presque un centre culturel ce giratoire. C'est une bonne idée de revoir ces giratoires. Vous voyez que, quand vous avez de bonnes idées, même si c'est nous qui les inspirons, on y souscrit...

M. LE MAIRE : Heureusement que vous souscrivez à vos idées !

M. Jean ROSSELOT : Il y a des domaines où l'on ne fait pas assez preuve d'innovation et d'originalité, là aussi je vais redescendre un peu au particulier. Je l'ai dit vendredi soir dernier à la Communauté d'Agglomération, en matière d'environnement, en matière de déchets par exemple, quand on voit que Baume-les-Dames est l'étoile cardinale de Besançon en matière de traitement des déchets, je me dis qu'il y a quand même quelque chose qui manque, il y a un peps, je ne sais pas, on manque d'originalité et d'innovation. Battant et son commerce : lorsque vous allez discuter avec les commerçants de Battant, ils vous disent que 13 commerces viennent de fermer ; c'est simple : mauvais sens de circulation, pas de stationnement et mauvaise politique du logement et derrière, vous nous dites : on va faire un effort pour le commerce à Battant... non, ce n'est pas ça qui convient, pour les grands, grands, grands projets stratégiques, j'attends toujours quelque chose qui ait de l'allure et qui résonne dans l'opinion publique sur la stratégie d'accueil du TGV et sur l'Université. Je vous rappelle ce qu'a très bien dit le Président de l'Université ici, appropriez-vous l'Université. Faites-le ! vous seul avez le pouvoir de créer des synergies, pas seulement d'aller au conseil d'administration de TEMIS, mais de rechercher plus avant des synergies, des opérations qui nous entraînent sur des chemins de création de richesse et de haute technologie. Je pourrais encore parler de la communication, vous n'avez guère tenu compte de notre proposition d'assurer une retransmission, comme cela se fait dans toutes les villes modernes, des débats au Conseil Municipal, même si je n'y suis plus mais ça servirait le civisme je crois...

M. LE MAIRE : J'espère que vous y serez encore...

M. Jean ROSSELOT : On ne sait pas...

M. LE MAIRE : Ah bon, c'est une annonce ?

M. Jean ROSSELOT : Vous pourriez penser que je le dis à titre... mais pas du tout, je crois que c'est l'intérêt des Bisontins que d'avoir une retransmission comme ça se fait dans toutes les villes modernes aujourd'hui.

En conclusion, Monsieur le Maire et mes chers collègues, je crois qu'il faut répéter qu'un budget c'est l'expression, c'est le reflet d'un projet. On dit souvent qu'un budget c'est un acte politique au bon sens du terme, c'est-à-dire quelque chose qui englobe un souci d'intérêt général. Alors ce projet de

budget, même s'il a des côtés positifs, bien entendu, ne nous satisfait pas parce que nous ne le trouvons pas assez moderne, pas assez efficace, pas assez proche des citoyens, pas seulement au sens de Proxim'Cité, à d'autres sens aussi et pas assez visionnaire. Voilà la raison pour laquelle nous ne le voterons pas.

M. LE MAIRE : C'est une grande surprise pour moi !

Mme Françoise BRANGET : Je dois dire en préambule que je rejoins totalement ce qu'a dit Jean ROSSELOT en matière de finances publiques et également en matière de patrimoine, mais je vous rejoins également Monsieur le Maire quand vous dites que la ville a beaucoup de potentiels, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, potentiel touristique, potentiel économique et nous l'avons dit depuis longtemps. Jean a même dit qu'on vous avait converti au patrimoine, je pense que quelque part c'est vrai...

M. LE MAIRE : Sûrement pas, non !

Mme Françoise BRANGET : ... puisque dans une autre vie ou une autre mandature vous vous êtes occupé du tourisme et qu'à cette époque-là je n'ai pas eu l'impression que les choses aient avancé beaucoup. Si maintenant vous avez pu réaliser...

M. LE MAIRE : Pour votre information, Madame BRANGET, vous savez qui a créé la SEM de la Citadelle ?

Mme Françoise BRANGET : Oui.

M. LE MAIRE : C'est moi qui l'ai créée.

Mme Françoise BRANGET : Ecoutez, s'il vous plaît, j'aimerais continuer...

M. LE MAIRE : Mais je vous le dis quand même. Je vais vous laisser continuer mais je ne peux pas laisser dire, je dis ça très calmement, que vous m'avez converti au patrimoine. Je suis comme l'était déjà Robert SCHWINT ou Jean MINJOZ, conscient de la qualité et de l'extraordinaire richesse et de l'extraordinaire atout qu'est notre patrimoine pour Besançon. Nous sommes d'accord là-dessus mais ce n'est pas grâce à vous que nous avançons. C'est parce que nous sommes d'accord sur ce sujet-là.

Mme Françoise BRANGET : Nous sommes d'accord aujourd'hui, nous ne l'avons peut-être pas toujours été et je crois que ce qui s'est passé auparavant prouve effectivement l'efficacité qu'on y a mis à un certain moment...

M. LE MAIRE : On ne va pas se bagarrer là-dessus.

Mme Françoise BRANGET : Je veux continuer donc sur l'élaboration du rapport de présentation. La forme est un peu différente, vous avez semble-t-il entendu quelques arguments que nous vous avons adressés pendant plusieurs années concernant l'investissement en direction de la population, par rapport au coût de fonctionnement et sur l'ensemble des services en général. Vous allez jusqu'à, comme vous l'avez dit tout à l'heure, mettre en première page l'effort supplémentaire qui est fait en direction des investissements de proximité, c'est-à-dire 2 M€. Ensuite vous nous rappelez que les dépenses de personnel et de fonctionnement concernent tous les services rendus à la population. Alors vous énumérez, longue énumération, les 460 km de voirie, les 15 000 points d'éclairage, les 274 km de réseaux d'égout, etc. j'en passe et des meilleurs. Bref je dirais que c'est tout simplement ce que font toutes les villes, c'est ce que toutes les villes ont à gérer et c'est ce qui est mis bien évidemment à la disposition des habitants, nous sommes tous d'accord là-dessus. Sauf qu'à Besançon ça coûte toujours un peu plus cher

qu'ailleurs, même si vous avez fait un petit effort cette année mais les chiffres sont quand même là pour le dire. Vous nous dites «des frais de fonctionnement qui baissent et un investissement supplémentaire en direction de la population», pour les frais de fonctionnement, ce n'est pas compliqué, il suffit de regarder ce que vous nous présentez chaque année, ces 57,4 prévus en 2007, c'était 51 en 2001, donc vous faites la différence. Vous dites également toujours faire mieux, faire plus pour construire la ville, imaginer d'autres réponses à apporter aux habitants. Je ne sais pas si c'est la reconnaissance implicite de ce que vous faites qui n'est pas suffisante mais en tout cas votre document démontre que vous investissez peu ou vous investissez en tout cas moins de 25 % que les autres villes de même strate, c'est ce que disait Jean tout à l'heure et on s'appuie sur vos documents.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai du tout.

M. Jean ROSSELOT : Le tableau est là, c'est vous qui nous le donnez.

Mme Françoise BRANGET : Les 2 M€ d'investissement de proximité que vous mettez en avant c'est bien peu face aux recettes supplémentaires et au regard de la non exécution des travaux déjà votés. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget principal étaient bien supérieures en 2004, comparez tout simplement les annexes 1 et 2 du budget principal. Alors à ce propos, est-ce une volonté de nous présenter les annexes différemment parce qu'autrefois il y avait la comparaison avec le chiffre de l'année précédente avec l'évolution en pourcentage, est-ce que vous avez pensé qu'on aurait trop vu la différence ?

M. LE MAIRE : Non Madame, je vais simplement vous dire une chose, c'est que la M14 a changé au 1^{er} janvier 2006, c'est simplement cela, Madame. Mais ça vous avait certainement échappé...

Mme Françoise BRANGET : Vous m'avez déjà fait le coup l'année dernière. C'est une mauvaise présentation de vos documents alors.

M. LE MAIRE : Bien sûr que non puisque ça a changé.

Mme Françoise BRANGET : Bien sûr que si. C'est présenté par fonction et par section, il n'y a pas d'interprétation possible.

M. LE MAIRE : Je suis en train de vous dire que la réglementation a changé, donc les présentations ont changé aussi Madame.

Mme Françoise BRANGET : Alors si la réglementation a changé, pourquoi présentez-vous vos documents de la même façon ?

M. LE MAIRE : Je vous expliquerai, je vous donnerai un cours particulier.

Mme Françoise BRANGET : Vos 2 M€ d'effort supplémentaire en direction de la population sont comblés tout simplement par le million de FCTVA supplémentaire ou encore les augmentations de la Dotation de Solidarité Urbaine, la DSU ou la dotation nationale de péréquation. Il y a 1,2 M€ supplémentaire donc ça fait largement de quoi investir un peu plus en direction de la population. Pour en revenir à la présentation générale du rapport, on peut comprendre, c'est le jeu, vouloir la meilleure présentation, essayer de faire passer la pilule de la meilleure façon, c'est légitime, on est d'accord avec vous. Mais je crois qu'intellectuellement c'est quelquefois un peu malhonnête parce que vous constatez les baisses mais vous oubliez de constater les hausses. Comme l'a dit Jean tout à l'heure et on ne s'est pas concerté pour préparer nos interventions, il y a plus de 30,8 % de dotation de péréquation et plus de 23 % de DSU. Alors moi j'aime bien qu'on dénonce les désengagements de l'Etat mais vous ne faites

jamais l'inverse. Dans les documents ce n'est pas relevé totalement, je n'ai travaillé que sur les documents.

Pour conclure, M. CHEVAILLER a dit que la recherche d'économies n'était pas une simple incantation et je dois reconnaître que vous faites un effort, c'est vrai, sinon on allait à la catastrophe. Mais là vous êtes acculé, alors je dis que vous faites l'effort et c'est bien. J'ajouterai que vous devriez mettre en application le rapport. On ne s'était toujours pas concerté avec Jean mais finalement, les grands esprits se rencontrent (rires)...

M. LE MAIRE : Vous parlez de qui là ?

Mme Françoise BRANGET : ... le rapport RICHARD que vous avez mentionné lors des orientations budgétaires la dernière fois, qui nous renvoie au coût de fonctionnement. Il serait d'ailleurs intéressant de rapprocher le rapport RICHARD avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes parce qu'ils se rejoignent totalement sur les mêmes propositions et sur les mêmes erreurs de gestion. Maîtriser la dépense locale en s'appuyant sur les principes de performance et de contrôle démocratique, c'est quand même un peu mieux et en tout cas c'est ce que vous recommande la Chambre Régionale des Comptes. Sans s'être concerté, on dit la même chose. Je veux bien que ça ne vous plaise pas, j'en suis désolée, mais malgré tout je crois que les Bisontins peuvent apprécier.

M. LE MAIRE : J'espère qu'ils vont apprécier.

Mme Françoise BRANGET : Vous avez des documents qu'on n'a pas ici.

Mme Marie-Guite DUFAY : Monsieur le Maire, en début de séance nous avons donné à l'abri de nuit des Glacis le nom de l'Abbé PIERRE. C'est un acte fort car hautement symbolique. L'abri de nuit c'est la dignité retrouvée, c'est aussi tout un travail invisible. Alors je voudrais m'attarder quelques instants à l'occasion de ce débat budgétaire et aussi parce que j'ai entendu les questions de Jean ROSSELOT sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui est l'outil d'intervention de la Ville au service de ce travail invisible. Sur les 19 M€ de subventions versées par la Ville aux associations, effectivement la moitié concerne le Centre Communal d'Action Sociale puisque la subvention de la Ville au CCAS est de 9 160 000 €, ce qui représente 40 % du budget du CCAS, lequel s'élève à 25 M€, le reste étant constitué pour 30 % du produit des services rendus aux usagers, aide à domicile, repas, prestations des logements-foyers et pour 30 % également des participations financières de l'Etat, du Département et d'autres institutions financières.

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale pour 2007 s'inscrit dans le contexte que vous connaissez et que je rappelle régulièrement à l'occasion de la présentation de l'analyse des besoins sociaux : précarisation importante qui n'est pas spécifique à Besançon et qui témoigne des difficultés graves que nous connaissons dans notre pays. 1 Bisontin sur 8 vit en dessous du seuil de bas revenus, 36 % des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés, 1 Bisontin sur 20 vit du RMI et nous assistons à une baisse importante du pouvoir d'achat des personnes âgées. Alors le budget du CCAS prend en compte ces données : besoin de soutien renforcé auprès des personnes âgées en lien avec le Conseil Général par la création de deux postes supplémentaires autour de Proxim'Social et du service Prévenance avec notamment un plan d'intervention spécifique en direction des foyers SONACOTRA. Par ailleurs, tous les services liés à l'insertion sont renforcés : équipe du RMI, espaces solidaires, dispositifs d'urgence. Le renforcement de ces interventions se fait, par souci des finances publiques, à budget constant. Le budget du CCAS évolue de 0,8 % depuis 3 ans, moyennant une importante réorganisation des services, et je salue le travail des salariés, réorganisation qui nous permet d'accroître et de diversifier nos prestations tout en comprimant nos dépenses. C'est je pense, à l'échelon local, la mise en œuvre de la réforme du service public et c'est parce que nous sommes attachés à ce service public que nous le faisons ainsi évoluer, moins de dépenses et mieux de prestations. Parallèlement à ces efforts internes,

nous sommes appuyés et je dois le saluer, par le Conseil Général du Doubs avec une convention d'objectifs et de moyens sur l'accompagnement du RMI, mais aussi sur l'aide au logement et l'intervention auprès des personnes âgées.

Je peux donc dire que 40 ans après le lancement par Henri HUOT d'une politique municipale ambitieuse en matière d'action sociale et peut-être unique en France, nous ne désarmons pas. Afin de répondre aux nouveaux besoins, notamment poids des difficultés psychiques et des difficultés sociales des jeunes comme des adultes, paupérisation des personnes âgées, poids de l'isolement, nos actions au CCAS sont de plus en plus diversifiées. Elles constituent autant de ponts jetés pour permettre à tous ceux qui sont frappés par les difficultés de reprendre confiance. Ce sont des ponts entre les citoyens et les services sociaux avec Proxim'Social qui est maintenant bien installé dans le paysage social bisontin, ponts entre notre service public et les associations qui sont en première ligne contre la lutte contre les exclusions. C'est tout le sens du travail engagé autour du Fourneau Economique et de la Boutique Été - Hiver et du relogement dans des locaux enfin adaptés. Pont entre le social et le sanitaire, pour mieux traiter les sorties d'hospitalisation des personnes isolées, et pour offrir des accompagnements dans nos logements-foyers, adaptés à nos résidents précarisés et de plus en plus confrontés à des difficultés psychologiques et sociales. Pont entre le social et l'économie en associant étroitement les acteurs de l'insertion par l'activité économique à la réinsertion des Rmistes, mais aussi en favorisant le retour à l'équilibre financier du CHAT, ce qui en garantit sa pérennité...

M. LE MAIRE : Ce qui n'était pas acquis il y a quelques années.

Mme Marie-Guite DUFAY : ... enfin, pont entre les générations, entre les cultures, entre professionnels et bénévoles pour ancrer dans notre ville un réflexe de fraternité citoyenne, à travers nos espaces solidaires, nos épiceries sociales, nos actions de vigilance et d'alerte en période de grand froid comme de canicule. Ce sont aussi nos actions de sensibilisation autour du handicap et bientôt l'ouverture d'un site interactif dédié aux mémoires d'immigrés, tout cela pour amener à changer le regard porté par nos concitoyens sur tous ceux qui sont différents.

Dans ce budget, et je vais conclure, ne sont pas prises en compte deux avancées significatives : tout d'abord le démarrage de la réhabilitation de deux logements-foyers, parce que la traduction financière sera pour 2008 et qu'elle est inscrite dans notre PPI. Mais nous allons pouvoir dès cet automne démarrer les travaux de réhabilitation aux Lilas et aux Cèdres, travaux retardés jusqu'ici en raison de l'évolution de la réglementation au niveau national concernant les normes de sécurité et d'incendie. Autre avance, la prise en compte par la DDASS de notre dispositif d'hébergement d'urgence car au moment où l'Etat, à la suite du mouvement de fin d'année, autour des Don Quichotte, s'est préoccupé de créer des hébergements dits de stabilisation, les services de l'Etat ont découvert combien à Besançon nous avions anticipé en offrant depuis longtemps ce type d'hébergement notamment au Forum, ce qui va nous permettre de bénéficier de moyens de rattrapage. Alors je conclus tout simplement en disant ma reconnaissance à l'ensemble des équipes du CCAS qui sont engagées dans tous ces chantiers difficiles, peu visibles mais essentiels pour notre cohésion et le vivre ensemble de notre ville. Et j'ai parlé de pont, alors je remercie aussi Lucille LAMY et Jean-Jacques DEMONET qui sont d'excellentes vigies sur tous ces ponts. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Marie-Guite. Je te remercie pour tout le cœur que tu mets à faire en sorte que les conditions de vie des plus fragiles dans cette ville soient améliorées et Dieu sait s'il y en a actuellement qui souffrent.

M. Eric ALAUZET : Assez brièvement quelques réflexions et remarques, déjà pour faire un zoom un peu particulier sur ce budget pour montrer comment le développement durable l'imprègne d'année en année toujours de façon un peu plus forte notamment à travers l'Agenda 21, et en particulier à travers la

politique énergétique puisqu'effectivement on s'engage maintenant dans un processus de transformation, de changement, de tous les moyens de production de chauffage de nos bâtiments. On a un patrimoine très important de 200 bâtiments et si je pense que cinq ans ce sera trop court, peut-être que dans dix ans on aura tout rénové grâce à des nouveaux systèmes de production de chaleur, c'est bien sûr les chaudières à condensation, dont je signale au passage qu'elles permettent d'économiser 15 % d'énergie et de diviser par 4 les rejets de gaz carbonique, vous savez, c'est le fameux facteur 4, mais aussi à travers l'installation de chaufferie bois et on projette d'installer dans deux bâtiments, quand je dis deux bâtiments, c'est un complexe de bâtiments souvent, voire des réseaux de chaleur, deux bâtiments par an pendant 4 ans, ça nous permettra d'ici 4 ans d'avoir 15 % de notre énergie produite sur notre patrimoine avec des énergies renouvelables, énergie renouvelable bois. Autre mesure, c'est l'application maintenant systématiquement dans toutes nos constructions et rénovations lourdes du label d'efficacité énergétique qui a émergé depuis la Franche-Comté et qui va être diffusé dans toute la France, qui s'appelle EFENERGIE et qui permet d'avoir une performance énergétique dans nos bâtiments, qui divise par 4 les consommations par rapport au référent habituel. Je rappelle aussi qu'on a mis en place un système d'aide à l'installation de systèmes d'eau chaude solaire et je voudrais insister -et je me tourne particulièrement vers les organismes logeurs- pour leur dire que l'aide de la Ville permet, en accompagnement des aides existantes déjà, de laisser à la charge des organismes logeurs une seule dépense résiduelle de 400 € par logement. Je sais qu'il y a déjà beaucoup de choses à faire et beaucoup de dépenses mais 400 €, ce qui permet immédiatement derrière aux occupants une économie de 125 € par an, c'est-à-dire qu'évidemment ce n'est pas l'organisme logeur qui aura investi qui en tirera le bénéfice mais l'habitant. Il couvre le surcoût que vous avez vous, en 3 ans à peine, donc ça vaut le coup. Et dernier point mais ça c'est plus un appel pour l'avenir, et je crois avoir entendu que beaucoup de candidats à l'élection présidentielle portaient aujourd'hui ce projet, il faut un grand programme de rénovation et d'isolation des bâtiments et des logements et notamment des logements publics. Je crois qu'on peut, si on rénove 200 à 300 000 bâtiments -ce sont des travaux d'isolation extérieure- diminuer de moitié les consommations d'énergie et la facture de charges des habitants dont on sait qu'elle grève aujourd'hui lourdement les budgets. Je m'arrête là mais je voulais insister sur le fait que l'énergie c'est vraiment le cœur du développement durable.

Deuxième point sur la fiscalité puisqu'on a souligné qu'il n'y avait pas de hausse mais le fait qu'il n'y ait pas de hausse vaut surtout par le fait que simultanément, et j'insiste, il y a une diminution de l'encours de la dette parce qu'on pourrait très bien dire : on n'augmente pas mais on emprunte plus et on générera l'impôt de demain. Or ce n'est pas le cas, non seulement on n'augmente pas l'impôt mais on n'emprunte pas plus et on préserve l'impôt de demain. Je crois qu'il faut le dire, c'est intimement lié, pour peu qu'on ait la patience, parfois, de retarder certains équipements, je crois qu'il faut avoir ce courage-là, qu'on ait aussi la capacité de résister à la tentation d'un développement toujours peut-être trop rapide, pas toujours bien contrôlé, et bien je crois qu'on récupère les dividendes et les dividendes, c'est que malgré la stabilisation de l'impôt, le non recours à l'emprunt, on augmente la capacité d'investissement comme cela a été expliqué et je crois que là on est véritablement dans un cercle vertueux.

Et deux petites remarques pour terminer par rapport aux interventions qui ont été faites, Jean ROSSELOT a dit avec insistance qu'il faut augmenter les ressources. Je crois que pour la ressource si on veut avoir une perception moderne puisque c'est un mot que tu utilises souvent Jean, de la gestion et de l'analyse de la gestion, il faut regarder en parallèle des ressources nouvelles, les frais que l'on engendre en matière d'entretien, de fonctionnement etc. et c'est le différentiel entre les deux qui importe. Je vais prendre un exemple simple et vous allez tout de suite comprendre : quand on dit que les salaires augmentent peu et que le SMIC augmente de x € par an mais que parallèlement le coût des services et des biens de consommation augmente plus que le SMIC, le différentiel est négatif. Donc ce n'est pas le tout que les ressources augmentent, il ne faut pas qu'en augmentant ces ressources on ait plus de dégâts derrière, donc une gestion moderne c'est de prendre en compte la globalité de l'affaire.

Et dernier point puisque tu avais déjà utilisé ce mot-là la dernière fois, je crois qu'il faut en sortir, il faut arrêter de parler de train de vie pour parler du personnel qui rend des services dans les crèches, de l'entretien des espaces publics. On sait bien que train de vie ça a une acception assez péjorative, tu es assez fin pour le savoir, train de vie pour moi ce sont entre autres les réceptions, ce genre de choses. Donc j'aimerais qu'on soit clair sur le vocabulaire, ne dis pas que le train de vie c'est le personnel des crèches ou c'est le personnel des écoles ou du personnel municipal sur l'espace public. Non, non, je crois qu'il faut être précis ! Le train de vie c'est une acception trop péjorative pour qu'on laisse penser à l'opinion publique que quand la droite sera au pouvoir elle va réduire le train de vie, diminuer les dépenses et les gaspillages parce que c'est ça l'idée qu'il y a derrière c'est qu'il y aurait des gaspillages... il faut bannir ce mot-là en tout cas dans l'acception dans laquelle tu l'as utilisé.

M. ROSSELOT : Pourquoi je le bannirais ?

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous n'avez pas la parole, je suis désolé.

M. Jean ROSSELOT : Il m'a agressé !

M. LE MAIRE : Non, vous n'êtes pas du tout agressé. Vous êtes particulier, vous n'aimez pas qu'on vous interrompe et vous avez certainement raison mais vous êtes en permanence en train d'interrompre les autres, c'est assez pénible.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Pour ma part, comme vous l'avez fait remarquer, beaucoup des thèmes qu'on retrouve dans ce budget ont déjà été débattus pour Besançon 2020, donc je serai très brève. D'abord pour vous dire notre satisfaction de voir le développement de la ville, économique et emploi, dans les premiers thèmes abordés dans ce budget et c'est tout à fait dans l'esprit de ce que nous aimons voir, surtout quand vous commencez avec TEMIS et la centaine d'emplois qu'on peut noter. Je suis un peu moins optimiste évidemment, avec la ZAC Pasteur parce que l'avenir de l'embauche est quand même plus lointain. Pour ce qui est des projets de demain et des nouveaux quartiers, là encore j'ai quand même un petit regret parce qu'on a beaucoup parlé des Vaïtes ces deux dernières années, c'est l'objet d'un mot pour parler d'une réflexion, c'est dommage que la réflexion concertation n'ait pas précédé toutes les déclarations qui ont pu être faites et qui ont tant blessé les habitants de ce quartier. Est-ce qu'à l'époque on n'a pas confondu vitesse avec précipitation, et maintenant un peu calme plat parce que les habitants finissent par se demander ce qui se passe. Est-ce que là aussi l'expérience Pasteur, aujourd'hui la Rhodia, est-ce que tout cela finalement ne sert pas d'expérience et nous amène à un peu plus de tranquillité dans ces projets.

M. LE MAIRE : Ça va vous amener à voter le budget ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Et la troisième et dernière chose, alors là je crois qu'elle va nous rassembler presque tous, j'imagine, c'est Vauban. Là c'est juste pour reprendre une idée qui a été évoquée par M. CHEVAILLER en commission, c'est un projet dont on parle beaucoup dans la presse mais peut-être faudrait-il solliciter de façon plus énergique les habitants parce qu'effectivement c'est un projet qu'on doit tous partager. On l'a évoqué avec M. CHEVAILLER et M. MARIOT, l'idée de l'autocollant était une excellente idée. Pour ma part le premier jour je l'ai collé, je n'ai pas vu beaucoup de gens autour de moi qui en aient fait autant. J'en ai réclamé d'autres et chaque fois que je les propose les gens les mettent. Donc peut-être faut-il être un petit peu plus tonique dans la communication et réclamer l'aide des habitants.

M. LE MAIRE : Juste un mot par rapport à ça. Vous avez raison, tout cela est important car c'est un des éléments forts de l'appréciation d'ICOMOS, la mobilisation, l'appropriation par les habitants et il y a un comité de soutien très actif dirigé par le Général VINCENT avec M. WORONOFF, M. CHAUVE,

Mme JOUBERT, Mme MANCHET ; ils ont plein plein d'actions qu'ils vont nous proposer tout au long de l'année mais vous avez raison...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est facile à faire.

M. LE MAIRE : Oui, c'est facile. Je pense qu'on devrait en donner un peu plus de ces autocollants. Pourquoi n'en mettrait-on pas un, je ne sais pas, dans BVV, pas sous un blister mais glissé dedans...

Mme Annie MENETRIER : Je vais intervenir après les élus d'opposition, c'est intéressant. Notre budget 2007 nous donne les moyens de ne pas augmenter les taux de fiscalité, ça a été dit, tout en investissant. Et c'est important quand on sait et je crois que c'est important de le rappeler là ce soir encore, que la fiscalité locale est un des impôts les plus injustes avec la TVA. Il est dit dans le rapport que notre budget est sérieux et qu'il est aussi mesuré, tant nous savons que la question des financements des collectivités locales reste sensible pour ne pas dire fragile. En effet, d'un côté l'Etat transfère de plus en plus aux collectivités la mission d'investir, 75 % des investissements sont le fait des collectivités locales, de l'autre il les empêche de remplir cette mission, d'une part en se désengageant et d'autre part en mettant en place un véritable carcan fiscal. Dans un rapport d'enquête parlementaire de fin 2006 sur les finances locales, le Gouvernement en rajoute une louche, si je peux dire, en appelant les collectivités à plus de responsabilités. Et pourtant, comme le souligne le rapport de ce soir, l'argent injecté dans l'économie, cette dépense publique, est aussi générateur de croissance et d'emplois, ça a été dit, directs et indirects.

Je voulais dire un mot sur le fonctionnement qui est souvent et ça a encore été le cas ce soir, dénigré par certains élus d'opposition de cette assemblée. Il représente 70 % des dépenses mais nous savons que derrière cette dépense je dirais utile, il y a des services rendus aux habitants, des services de qualité, appréciés par les Bisontins et les Bisontines et je pense tout particulièrement à la question des écoles, des centres de loisirs, des bibliothèques mais aussi des locaux associatifs ou encore de l'eau, La Bisontine. L'eau par exemple, est gérée à Besançon en service municipal, service public mais elle ne l'est pas dans d'autres villes contrairement à ce que dit Mme BRANGET, par exemple à Montbéliard. Donc ce sont derrière ces services, des agents municipaux, 3 000 agents municipaux qui assurent un service public de qualité, de proximité, au quotidien. Donc je le redis, c'est une dépense utile à la population, avec des choix de solidarité, etc., de progrès. Concernant les dotations de l'Etat, je dirais que le résultat est là. La DGF est autoritairement bloquée à un indice inférieur à celui des dépenses communales, contrairement à ce qu'on entend ce soir. Et l'indice que j'appelle le panier du Maire, qui est l'équivalent du panier de la ménagère, se retrouve supérieur à l'inflation. On observe que certains concours financiers de l'Etat ou collectivités suivent l'évolution de la DGF, c'est le cas pour la dotation générale de décentralisation ou pour la dotation d'équipement. Toutes souffrent, à notre avis, du manque de revalorisation du contrat de croissance et de solidarité. Tout cela pour dire qu'il y a vraiment une urgence à procéder, mais je pense que les collègues de l'opposition n'ont pas franchement envie de l'entendre, qu'il y a urgence à procéder à une réelle réforme en profondeur de la fiscalité locale, jugée récemment par le Conseil Economique et Social à bout de souffle. Et je pense que la période que nous vivons aujourd'hui, période électorale, devrait être propice au débat sur toutes ces questions et notamment sur cette question de la fiscalité locale. En attendant je terminerai mon intervention, en disant que les élus communistes voteront ce budget primitif 2007. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une surprise pour moi.

M. Michel JOSSE : Monsieur le Maire, nous trouvons qu'il y a de bonnes choses dans ce budget en particulier la SMAC, le CIS, le port fluvial, la place Cassin et l'opportunité Vauban. Par contre nous aurions souhaité une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement, à notre goût un peu trop élevés et des crédits d'investissement qui demandent une importance plus grande et en particulier pour les travaux de

proximité pour les Bisontins, à savoir par exemple le revêtement de la voirie des Frères Mercier, les trottoirs de la Grande Rue, le ravalement du Centre Pierre Bayle et d'autres quartiers qui sont aussi bien malades en ce sens. Et naturellement, je reviens à la charge pour l'aménagement des entrées de ville que je réclame depuis plus de deux ans. Nous regrettons aussi vivement la précipitation dans le dossier de l'îlot Pasteur au vu de la situation actuelle. C'est pourquoi le groupe UDF - Société Civile s'abstiendra sur le budget.

M. LE MAIRE : C'est très bien.

M. Christophe LIME : Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit tout à l'heure, alors que la Ville a décidé de ne pas augmenter ses redevances eau et assainissement, le prix pour les usagers augmentera quand même de 3,4 % en sachant qu'il avait déjà augmenté de 0,9 % l'année dernière sur des augmentations de taxe mais cette année nous passons une vitesse supérieure et malheureusement il n'est pas sûr que ça s'arrange dans les prochaines années. Les augmentations de taxes sont issues de la nouvelle loi sur l'eau votée au mois de décembre 2006 qui va faire porter une nouvelle fois d'une façon très importante les taxes sur les usagers domestiques. Je rappelle que sur les alimentations des agences de l'Eau, 73 % des taxes sont payées par les usagers domestiques alors qu'ils ne consomment pas, loin s'en faut, 73 % de l'eau consommée en France. Cette nouvelle loi va amener dans les prochaines années un certain nombre d'augmentations. En 2006, on payait 0,38 € sur chaque mètre cube consommé sur la Ville de Besançon. En 2007 on paiera 0,45 €, c'est-à-dire une augmentation de 7 centimes sur chaque mètre cube, ce qui représente une charge supplémentaire pour les Bisontins de 490 000 € à payer sur l'année. Il y aura la possibilité pour l'Agence de l'Eau, avec cette nouvelle loi, de pouvoir augmenter jusqu'à 0,86 € cette taxe, ce qui amènerait à ponctionner les Bisontins de 3,3 M€ de plus par an, sur le budget de l'eau.

M. LE MAIRE : C'est là un bel exemple de transfert de charges.

M. Christophe LIME : Il est évoqué la possibilité de pouvoir amener un certain nombre de collectivités qui ne se sont pas mises aux normes, tout particulièrement dans le cadre des stations d'épuration sur les lois européennes, de s'y mettre grâce à ces nouveaux financements. Cela veut dire que ceux qui se sont mis aux normes depuis un certain nombre d'années vont payer deux fois, premièrement sur les amendes qui sont versées à l'Europe parce que nous ne respectons pas les cotes d'environnement, deuxièmement parce qu'un certain nombre de collectivités ont pris du retard par rapport à ces différents éléments. L'autre point important, c'est que ces dernières années les agences de l'eau avaient provisionné des sommes pour ces investissements futurs, dans un cadre d'équilibre général et nous qui avons déjà investi il y a quelques années, donc nous avons profité d'une certaine solidarité nationale avec les avances de l'Agence de l'Eau. Le problème c'est que pendant plusieurs années l'Etat, pour pouvoir pallier ses déficits au niveau de son budget, est venu ponctionner de l'argent sur les budgets des Agences de l'Eau. Simplement pour l'année 2004 ces ponctions se sont chiffrées à 210 M€. Donc on voit qu'aujourd'hui les transferts de l'Etat sur les collectivités qui sont dénoncés par notre majorité depuis un certain nombre d'années passent aussi par les budgets de l'eau et de l'assainissement et on retrouve tout à fait la politique qui est menée par ce gouvernement depuis un certain nombre d'années, de diminuer les impôts d'un certain nombre de contribuables et les répartir sur le plus grand nombre, et de faire ainsi payer au plus grand nombre des baisses d'impôt qui sont totalement injustes.

M. LE MAIRE : Je suis totalement d'accord avec Christophe LIME, il y a là quand même un véritable scandale. Quand nous, par notre gestion rigoureuse, nous n'augmentons pas le prix de l'eau, tu as dit deux fois, c'est trois fois que l'on va payer car on a déjà investi pour notre mise aux normes, on va payer maintenant, les amendes pour les moutons noirs de l'environnement et on va être obligé de faire payer les Bisontins, une fois en plus, pour permettre à ceux qui n'ont pas fait ces efforts d'avoir des subventions conséquentes pour se mettre aux normes. C'est proprement scandaleux, je crois qu'il faut le dire, le dénoncer très très fort. Quand on prend 210 M€ sur les agences de l'eau, on n'en parle peu...

Mme Paulette GUINCHARD : Si, nationalement.

M. LE MAIRE : Ça n'a pas fait les grands titres des journaux, les gens très avertis l'ont vu mais c'est proprement scandaleux et on doit le dénoncer car on sait bien qui consomme de l'eau et qui va payer ces augmentations et tout cela pour favoriser celles et ceux qui, le matin quand ils se lèvent, ne savent même pas comme ils vont simplement dépenser les intérêts de leur capital. Ce n'est pas normal, ce n'est pas acceptable. Ce sont les Bisontines et les Bisontins qui vont payer, alors qu'ils ne sont pas responsables de ça. Aussi, quand j'entends qu'il faut qu'on calque notre modèle de gestion sur celui de l'Etat, permettez-moi quand même quelque part de sourire.

M. Jean ROSSELOT : A vous voir aussi en retard dans le discours, on se croirait revenu à des époques...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas en retard sur le discours.

M. Jean ROSSELOT : La gestion moderne ce n'est plus l'opposition frontale entre collectivités publiques, c'est une sphère publique commune. Est-ce que vous savez par exemple que le premier contribuable local de France pour toutes les grandes villes, c'est l'Etat, avec toutes les prises en charge qu'il fait, les exonérations de toute nature. Le premier contribuable, c'est l'Etat.

M. LE MAIRE : Et alors, ça change quoi ?

M. Jean ROSSELOT : On pourrait dire que quand vous avez voté la loi qui a amputé la taxe professionnelle de son produit, c'était Dominique STRAUSS-KAHN à l'époque qui était Ministre, vous étiez Député, ça a privé les communes d'une grande partie de leurs richesses. Moi je ferais attention car on ne sait jamais, l'Etat, ça peut aller et ça peut revenir, vous comprenez...

M. LE MAIRE : J'espère et je fais tout pour !

M. Jean ROSSELOT : ...et alors je voudrais savoir si vous tiendriez le même discours. Je ne le pense pas, on vous a vu aussi quand l'Etat était de l'autre côté et il n'y avait jamais des considérations de cette nature. Je vous le répète, ça a coûté bien plus cher aux communes la réforme que vous avez votée de la taxe professionnelle, elle a coûté bien plus cher à la Ville de Besançon que ce que l'Agence de Bassin par exemple...

M. LE MAIRE : Ce n'est quand même pas vous qui allez nous reprocher d'avoir allégé les charges des entreprises ? C'est quand même incroyable ce que j'entends là !

M. Jean ROSSELOT : On pouvait alléger les charges des entreprises mais pas sur le dos des communes, tout simplement parce que la dotation que vous avez votée a été beaucoup moins évolutive que celle qui existait avant du seul fait de la taxe professionnelle, donc vous avez amputé. Alors je ne vous en sais pas gré. L'Etat est tellement partout, tellement prégnant qu'avec ses 1 000 milliards de dette..., mais je pense que vous devriez moderniser encore une fois, votre discours, parce que les choses ne sont plus et ne seront plus malheureusement ce qu'elles étaient avant. Je voudrais préciser que je ne pense pas à tous ceux qui sont en première ligne de l'exercice social. Train de vie, c'est utilisé par les consultants, ça résume assez bien et il n'y a, au contraire, aucune résonance péjorative, c'est une façon élégante de résumer les biens, les services, le fonctionnement. Peut-être qu'on pourrait quand même rationaliser, je ne parle pas des services qui, en effet, ont un grand mérite mais à l'interface de l'administratif et du politique, peut-être qu'il y a quelquefois un peu trop de dépenses ou alors des dépenses qui pourraient être plus rationalisées, plus performantes, comme je le dis mais en aucun cas je n'ai évoqué le travail bien entendu, et j'aimerais bien qu'ils soient encore plus rémunérés, de l'ensemble des services. Voilà ce que je voulais dire.

Mme Paulette GUINCHARD : C'est toujours un exercice difficile, quand on est dans l'opposition, de trouver des arguments quand un budget est bon. C'est la règle, l'exercice de chacun, on le connaît dans les différents endroits où l'on a pu être. Moi je voudrais dire deux choses, une première à M. ROSSELOT : l'Etat, c'est l'Etat et je crois que l'Etat n'est pas partisan, ce sont les choix d'un gouvernement, l'Etat c'est à tout le monde, ceci pour répondre aux propos que vous avez tenus tout à l'heure. Simplement je suis persuadée moi que les questions de fiscalité telles que les a posées Annie MENETRIER seront, qu'on le veuille ou non et quels que soient ceux qui seront aux manettes, les questions les plus importantes. Christophe tout à l'heure a mis le doigt sur des transferts en fin de compte qui, de façon insidieuse, se sont mis en place dans le champ de l'eau mais j'ai en tête des transferts dans le domaine de l'environnement aussi importants. Je viens de participer à un travail dans le champ du médico-social, Françoise FELLMANN connaît très bien le dossier, concernant la situation financière de la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales. Ce seront des coûts de plus en plus lourds, de plus en plus importants qui pèseront sur les communes, liés aux désinvestissements ou règles différentes pour les crèches, c'est-à-dire que c'est dans tous les secteurs qu'il y a petit à petit un transfert. Je pense personnellement que le Département et la Région ont fait dans ces derniers cinq ans les frais réellement de transferts de charges très très lourds mais nous, les collectivités locales, les communes, c'est de façon très insidieuse que les choses se sont passées. Regardons, si on a le courage, entre nous, ce qui se passe. Je viens de participer à un rapport sur le médico-social, le sanitaire et le social, ce sont l'ensemble des élus, droite et gauche confondues, des présidents de conseils généraux et des maires, qui nous ont dit : faites une pause absolument et ça c'était le cri du cœur de toutes les collectivités locales. On voit bien que nous sommes arrivés à un bout, il faut le dire très simplement, de décentralisation qui met tout le monde dans des situations de difficultés extrêmes pour la construction de leurs budgets. Regardez la réalité, il y a plein de secteurs maintenant qui font moins que l'une ou l'autre collectivité. Et c'est partout en Europe que la question de la réorganisation et de l'obligation des compétences est posée et je crois que si on n'a pas le courage, tous ensemble, de se la poser très rapidement, on va se retrouver dans de sacrées grandes difficultés.

Et je suis personnellement très impressionnée de voir en fin de compte, avec ces difficultés, l'équilibre du budget tel qu'il nous est présenté. Je suis en complet désaccord avec Jean quand il dit que ça manque de peps ; c'est un budget qui, en fin de compte, sur un mandat, est arrivé globalement à permettre de réaliser en grande partie ce qui avait été promis. Ça c'est la première chose et si je le dis, ce n'est vraiment pas pour soutenir Jean-Louis ni quoi que ce soit mais regardons la réalité en face, les investissements énormes et les changements de la ville.

Pour terminer, je suis impressionnée, Monsieur ROSSELOT, de vous entendre dire qu'en fin de compte Jean-Louis aurait repris vos idées en ce qui concerne le patrimoine. Je n'étais pas là en 2001 quand l'idée a été lancée du patrimoine mondial de l'UNESCO. Je me souviens très bien des propos de M. ROSSELOT disant que c'était quelque chose qui n'avait ni queue ni tête et qu'on voulait faire de la ville une réserve d'indiens. Je crois que le patrimoine est un élément de développement, je n'étais pas là mais j'ai lu les comptes rendus du Conseil Municipal...

M. LE MAIRE : Ça serait intéressant qu'on retrouve ça effectivement.

Mme Paulette GUINCHARD : C'est exactement ce qui avait été dit. C'est évident, en tout cas pour moi, ce qui est essentiel c'est de reconnaître tous ensemble que la Ville de Besançon est très riche en matière de patrimoine et c'est une vraie chance en matière de développement économique.

M. LE MAIRE : Je crois que cela a été dit mais on va le ressortir pour voir si c'est vrai. Vous aurez le droit de faire un mea culpa public Monsieur ROSSELOT.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je ne pensais pas intervenir parce que les propos de Mme BRANGET et de Jean ROSSELOT ont été je pense à la fois complets, circonstanciés et prospectifs. Et Mme GUINCHARD, vous savez que l'exercice de l'opposition est un exercice difficile, contrairement à ce que vous dites et c'est avec plaisir qu'on fait le bilan de 2006 pour se projeter en 2007, surtout avec les propositions que l'on fait et surtout aussi, force est de le constater, avec les reprises de certaines de nos propositions. Je ne pensais pas intervenir mais le propos de Mme DUFAY dans le commentaire sur le CCAS m'amène finalement à vous dire quelques mots Madame. Ce budget, je le caractérise de la manière suivante : pour moi il est plein de contrastes, il est plein de contrastes avec une interrogation forte, où sont finalement les priorités communales ? Alors quand je reprends, Monsieur le Maire, vos propos, heureusement qu'avec un budget de 200 M€, on fait des reprises d'enrobés, des trottoirs, on va mettre des géraniums à tous les ronds points et heureusement aussi que la Bisontine est une eau claire, limpide et sans saveur. Vous l'avez dit donc je reprends là vos initiatives et vos projets. Contraste pourquoi ? Parce que quand on prend du recul et je reviens le temps de mon propos sur l'étude de l'Expansion, Monsieur le Maire, elle est forte cette étude, elle est forte parce qu'elle prend de la hauteur et elle permet aussi de faire la comparaison avec les villes identiques à la nôtre...

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre.

M. Bernard LAMBERT : ... vous avez contesté une partie du classement mais je voudrais simplement revenir sur la question environnementale. Notre collègue ALAUZET a dit tout à l'heure qu'il y avait des perspectives, des réalisations, qu'il y avait encore des priorités, moi je constate que le classement de l'Expansion nous met en 2^{ème} partie de tableau, en soulignant peut-être certaines insuffisances et je n'ai pas relevé, dans le budget de ce soir, des initiatives et des projets forts. Le deuxième critère sur le classement de l'Expansion montre à l'évidence qu'au niveau de la sécurité il n'y a pas aussi de la part de la Ville de Besançon les dépenses estimées et souhaitées là encore, nous sommes en 2^{ème} partie de tableau. Sur l'éducation, là aussi Monsieur le Maire et vous connaissez le résultat, la Ville de Besançon est toujours en 2^{ème} partie de tableau, de même que pour l'affaire culturelle et sportive. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un quotidien national qui montre qu'il y a des insuffisances. Alors la seule source de signification vient bien sûr du domaine social. Madame DUFAY, avec les éléments que vous avez précisés en indiquant, sauf erreur de ma part, qu'il y a 1 Bisontin sur 20 touché par le RMI et 1 Bisontin sur 8 dont les revenus sont classés en bas revenus, je trouve que notre budget, budget de contraste, ne montre pas suffisamment, Monsieur le Maire, en terme économique, des initiatives fortes pour appuyer l'insertion professionnelle, pour faciliter la formation et pourquoi pas changer les statistiques dont a parlé Mme DUFAY. Nous ne voulons surtout pas critiquer les services mais simplement peut-être une très très mauvaise utilisation de ces derniers.

M. LE MAIRE : Monsieur LAMBERT, vous savez très bien que, entre autres la formation, ce n'est pas vraiment une compétence de la Ville, même si nous sommes des partenaires vis-à-vis de la Région. Quant à l'Expansion, je constate une chose, c'est que vous reprenez toujours cet argument-là et vous oubliez tous les autres classements, c'est sûr. D'autre part je vous ai déjà répondu qu'il ne fallait comparer que les choses qui étaient comparables et je vous ai donné publiquement déjà les raisons pour lesquelles le classement tel qu'il était présenté n'était pas juste. Je ne vais pas reprendre le débat là-dessus parce que vous allez me le ressortir ad vitam æternam. Vous savez très bien qu'on a comparé des choses qui n'étaient pas comparables, j'y reviendrai dans un instant en conclusion. Quand on parle de fiscalité ça dépend ce qu'on met dedans et globalement, si l'on prend l'ensemble de ce qui intéresse la Bisontine ou le Bisontin, c'est ce qu'il paie en fait au total or quand on regroupe l'ensemble des dépenses, vous savez très bien que nous sommes au contraire très bien placés, et comme l'ont dit un certain nombre de nos collègues, lorsqu'il y a des dépenses dans un certain nombre de domaines qui sont pour nous prioritaires, on ne peut pas considérer que ce sont effectivement de vraies dépenses. Donc vous reprenez à l'envi cet argument de l'Expansion, j'y ai déjà répondu donc je ne vous en dirai pas plus. Je passe la parole volontiers à Mme BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : Il est toujours facile d'opposer l'Etat et les collectivités dans la gestion et dans la gestion de la dette. Comme Paulette l'a si bien dit tout à l'heure, la gestion relate les choix d'un gouvernement et si aujourd'hui nous avons une dette qui s'élève à 1 200 milliards, je crois qu'elle est le reflet d'un certain nombre d'erreurs de gestion. Et je le rappelle, même si c'est superflu pour quelques-uns, que plus de la moitié de la dette est constituée par des erreurs de gestion tragiques telles que les nationalisations ou les dénationalisations, ne serait-ce que par le million de fonctionnaires qui a été engagé ou encore par les 35 heures. Alors moi je veux bien que continuellement on nous rabatte les oreilles avec les difficultés de l'Etat, ça fait 30 ans que la dette se creuse et il ira de la responsabilité de ceux qui viendront au gouvernement de pouvoir gérer le problème puisque de toute façon la dette génère par elle-même des intérêts et de la dette supplémentaire. On n'arrête pas un train qui roule à 200 km à l'heure et la dette qui a été générée à une époque, eh bien on se la traîne derrière pendant un moment. Mais c'est la première fois cette année qu'on a réussi quand même malgré tout, que ce gouvernement a réussi...

Mme Paulette GUINCHARD : Ce n'est pas vrai Madame BRANGET !

Mme Françoise BRANGET : Ecoutez, on est dans le combat local mais chaque fois vous nous ramenez au national. Donc permettez-moi quand même de dire...

Mme Paulette GUINCHARD : Je vous ai envoyé à tous une explication.

Mme Françoise BRANGET : Oui mais je ne suis pas d'accord avec votre explication parce que vous avez, en 1993-1994 un pic bien évidemment qui est par rapport au PIB mais il faut comparer les recettes et les dépenses et la dette n'a jamais été aussi élevée à cette époque-là...

Mme Paulette GUINCHARD : Ce n'est pas vrai !

Mme Françoise BRANGET : Si, vérifiez...

Mme Paulette GUINCHARD : C'est vous qui avez creusé la dette. Nous l'avons réduite et vous l'avez creusée...

M. LE MAIRE : Je vais vous donner les chiffres, je les ai sous les yeux Madame...

Mme Françoise BRANGET : On est tous capable de vous les donner.

M. LE MAIRE : Donnez-les alors ces chiffres !

Mme Françoise BRANGET : De quels chiffres parlez-vous ?

M. LE MAIRE : Les chiffres de la dette, l'augmentation de la dette.

Mme Françoise BRANGET : Les chiffres de la dette, on va vous les retrouver. En 1993 ou 1994, la dette par habitant par rapport au PIB était supérieure...

M. LE MAIRE : C'est faux.

Mme Françoise BRANGET : ... attendez, il faut comparer les recettes de l'Etat qui étaient bien moins élevées qu'elles ne le sont maintenant. Donc, en rapport, la dette en 1993-1994 était très élevée. Mais passons. Je dis qu'il y va de la responsabilité du prochain gouvernement de réduire la dette vis-à-vis de nos propres enfants. Et ce que l'on vous demande, c'est d'essayer de réduire vos dépenses de fonctionnement. Je n'ajouterai qu'une chose parce que tout à l'heure Annie MENETRIER a dit que toutes

les dépenses de fonctionnement sont utiles à la population mais je ne sais pas combien coûte simplement votre Cabinet, Monsieur le Maire (réactions). Vous avez dit qu'un point d'impôt c'était 600 000 €, je souhaite...

M. LE MAIRE : Celle-là vous ne nous l'aviez pas encore faite !

Mme Françoise BRANGET : ...vous avez besoin d'autant de personnes pour penser simplement la politique, votre politique, plutôt que de gérer la ville ? Je pense que votre Cabinet fait largement plus d'un point d'impôt pour les Bisontins et j'aimerais bien avoir le compte que vous deviez me fournir mais que je n'ai toujours pas, donc je ne peux que faire des suppositions...

M. LE MAIRE : Regardez dans le compte administratif, tout ça y est détaillé.

Plus personne ne demande la parole, je vais donc conclure. Vous dites, Madame, que vous avez les chiffres de la dette mais je sais très bien que vous ne les avez pas... sinon donnez-les... Entre 1993 et 1997, le poids de la dette dans le PIB, a augmenté entre 1993 et 1997 avec M. BALLADUR et M. JUPPÉ, pour passer à 57,8 % du PIB...

Mme Françoise BRANGET : Multiplié par 15 pendant le mandat de MITTERRAND.

M. LE MAIRE : Soit + 17,8 %. Sous le gouvernement JOSPIN, 1997-2002, ça a diminué de 1,4 % et en 2002-2005, gouvernement RAFFARIN puis VILLEPIN, ça a augmenté de 9,6 %. Ça, ce sont les chiffres Madame et ils sont incontestables. Ils ne vous conviennent pas mais je les ai là en permanence parce que je savais que vous alliez revenir avec ça, donc j'avais mes munitions.

Maintenant je vais conclure si vous le voulez bien. Cher Monsieur ROSSELOT, chère Madame BRANGET, cher Monsieur LAMBERT pour ceux qui se sont exprimés de l'opposition UMP, puisque je distingue quand même l'opposition UMP de l'opposition UDF ou les collègues qui sont autour de M. JOSSE, je vous plains, parce que c'est difficile, quand on est dans l'opposition, d'expliquer qu'un budget où l'on se désendette, où l'on investit plus, qu'un budget où, tout en préparant l'avenir, on donne plus de crédits pour la proximité entre autres, en mettant 2 M€ supplémentaires, qu'un budget où l'on n'augmente pas les taux de fiscalité locale, c'est très difficile effectivement de dire que ce budget est un mauvais budget. Donc c'est un rôle difficile, ingrat, que vous avez Monsieur ROSSELOT et je sais que votre situation n'est pas facile. Alors, par rapport à ce que vous avez dit, je vous rappellerai simplement que M. Philippe LAURENT, vous le connaissez, c'est le maire de Sceaux, Président de la Commission des Finances de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, est contre la transposition de la LOVF aux collectivités, donc vous voyez. Et je vais vous dire, j'aime mieux la gestion que nous menons, nous, dans les collectivités, et spécialement à Besançon, que la gestion que mène l'Etat. Sur les dotations, Monsieur ROSSELOT, bien sûr vous faites des gorges chaudes sur les augmentations que d'ailleurs M. CHEVAILLER et notre équipe avons eu l'honnêteté de reconnaître en disant qu'effectivement dans un certain nombre de domaines les choses s'étaient améliorées. Je vous le répète une nouvelle fois, nous ne sommes crédibles que si lorsque les choses vont bien, on le dit et si nous ne tombons pas dans la critique systématique. Mais vous avez quand même oublié de dire que la DCTP diminuait de 11 %, ce qui n'est quand même pas rien. Quant à la réforme des dotations sur 2004-2009, en comparaison avec l'ancien système, nous avons je crois fait le calcul et nous allons perdre 500 000 €, ce qui n'est quand même pas rien.

Alors sur l'investissement vous comparez aussi les niveaux d'investissement mais ça n'a pas de sens, il faut comparer ça par habitant et j'ai les chiffres ici, les chiffres du CA 2006. A Besançon nous investissons, et ça répond à ce que vous disiez par rapport à l'Expansion d'ailleurs, 277 € par habitant, la moyenne nationale des grandes villes c'est 253 € par habitant. Donc en moyenne, nous investissons plus que la moyenne des grandes villes, oui ! Alors quand vous parlez de la fiscalité dans les villes, il faut aussi

tout comparer Monsieur ROSSELOT. Sur les 45 villes de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, en 2001 nous étions au 15^{ème} rang sur 45, désormais nous avons gagné 2 places, nous sommes au 13^{ème} rang. Alors de grâce, le modèle de l'Etat, arrêtez avec cela ! En conclusion, ce n'est pas que je sois triste mais je suis déçu parce que je n'ai pas l'impression, concernant les élus de l'UMP, d'avoir face à moi des élus, j'ai l'impression d'avoir des comptables. Qu'est-ce que vous avez fait ce soir Monsieur ROSSELOT, Madame BRANGET et Monsieur LAMBERT ? Vous avez ergoté sur la forme des tableaux, vous avez voulu nous faire des cours de mise à niveau sur la M14 mais vous opposition UMP, où est votre budget alternatif, où est votre projet de budget à vous ? Je ne l'ai pas ressenti dans ce que vous disiez. Bien sûr, vous allez me dire que nous avons plus de monde derrière nous et que vous, vous n'avez pas le temps, que vous travaillez. Ça, on le sait. Mais moi je ne vois pas de projet alternatif. Et dans les propos, dans tous vos propos où vous n'avez parlé que chiffres, il y a un grand absent, Monsieur ROSSELOT, ce sont les citoyens, les citoyens sont absents. Où sont les Bisontins dans vos propos ? Nulle part. Madame BRANGET, vous qui êtes une représentante du peuple, pas une seule fois vous n'avez parlé du chômage, pas une seule fois vous n'avez parlé d'emplois, pas une seule fois vous n'avez parlé de sécurité, de tranquillité, pas une seule fois vous n'avez parlé d'école et je vous le dis, je suis très déçu pour notre ville et très déçu que l'opposition municipale UMP soit incapable, je dis bien incapable de se hisser au niveau d'opposition que nous devrions avoir ici. Vous n'avez pas parlé de projet alternatif, vous avez voulu, en fait, récupérer un certain nombre de choses qui ont été faites en disant que nous vous avions suivis. Et quand bien même encore si nous vous avions suivis, ça serait de notre part un signe d'intelligence. Alors vous vous perdez dans les détails, vous vous perdez dans la critique stérile, vous ne proposez rien. Je crois que l'autre partie de l'opposition, elle, a une vision plus saine des choses et en fait ce soir, que faites-vous ? Vous faites comme à l'Agglomération quand nous avons parlé budget. Il y a eu quand même un consensus général et 4 voix contre, les voix venant de l'opposition UMP, là aussi. Décidément vous n'avez pas compris grand chose et je suis très déçu et très triste et je mets ce budget aux voix».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (le groupe UMP ayant voté contre (8) et le groupe UDF Société Civile s'étant abstenu (4)), décide de voter le budget primitif 2007 et d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 mars 2007.